



# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne

ÉTAT DES LIEUX  
DES MILIEUX ET DES USAGES  
ET DÉTERMINATION DES MANQUES

---

---

COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS

---

---

# COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS

FICHE ENTRETIEN : N° 1	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	1
FICHE ENTRETIEN : N° 2	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	6
FICHE ENTRETIEN : N° 3	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	10
FICHE ENTRETIEN : N° 4	CATER BASSE-NORMANDIE .....	12
FICHE ENTRETIEN : N° 5	CONSEIL GÉNÉRAL EURE-ET-LOIR.....	14
FICHE ENTRETIEN : N° 6	CONSEIL GENERAL EURE-ET-LOIR.....	17
FICHE ENTRETIEN : N° 7	CONSEIL GENERAL ORNE .....	21
FICHE ENTRETIEN : N° 8	CONSEIL GENERAL ORNE .....	24
FICHE ENTRETIEN : N° 9	CONSEIL GENERAL SARTHE .....	27
FICHE ENTRETIEN : N° 10	CONSEIL GENERAL SARTHE .....	30
FICHE ENTRETIEN : N° 11	CONSEIL GENERAL SARTHE .....	33
FICHE ENTRETIEN : N° 12	CHAMBRE AGRICULTURE EURE-ET-LOIR.....	36
FICHE ENTRETIEN : N° 13	CHAMBRE AGRICULTURE ORNE .....	40
FICHE ENTRETIEN : N° 14	CHAMBRE AGRICULTURE SARTHE .....	44
FICHE ENTRETIEN : N° 15	COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	48
FICHE ENTRETIEN : N° 16	COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	51
FICHE ENTRETIEN : N° 17	COMMUNAUTÉ URBAINE DU MANS .....	54
FICHE ENTRETIEN : N° 18	COMMUNAUTÉ URBAINE DU MANS .....	56
FICHE ENTRETIEN : N° 19	DDAF EURE-ET-LOIR.....	58
FICHE ENTRETIEN : N° 20	DDAFORNE.....	60
FICHE ENTRETIEN : N° 21	DDAF ORNE.....	63
FICHE ENTRETIEN : N° 22	DDAF SARTHE.....	66
FICHE ENTRETIEN : N° 23	DDAF SARTHE.....	70
FICHE ENTRETIEN : N° 24	DDASS EURE-ET-LOIR.....	73
FICHE ENTRETIEN : N° 25	DDASS ORNE.....	76
FICHE ENTRETIEN : N° 26	DDASS SARTHE.....	80
FICHE ENTRETIEN : N° 27	DDE EURE-ET-LOIR.....	83

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>FICHE ENTRETIEN : N° 28</b>	<b>DDE ORNE .....</b>	<b>86</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 29</b>	<b>DDE SARTHE .....</b>	<b>88</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 30</b>	<b>DIREN BASSE-NORMANDIE .....</b>	<b>91</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 31</b>	<b>DIREN CENTRE .....</b>	<b>93</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 32</b>	<b>DIREN CENTRE .....</b>	<b>96</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 33</b>	<b>DIREN PAYS-DE-LOIRE .....</b>	<b>100</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 34</b>	<b>DIREN PAYS-DE-LOIRE .....</b>	<b>103</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 35</b>	<b>FDAAPPMA EURE-ET-LOIR.....</b>	<b>104</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 36</b>	<b>FDAAPPMA EURE-ET-LOIR ET ORNE ET CSP .....</b>	<b>108</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 37</b>	<b>FDAAPPMA SARTHE ET CSP.....</b>	<b>113</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 38</b>	<b>FERME AQUACOLE.....</b>	<b>117</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 39</b>	<b>MAIRIE DE LA FERTE-BERNARD.....</b>	<b>120</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 40</b>	<b>MAIRIE DE LA FERTE-BERNARD.....</b>	<b>122</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 41</b>	<b>MAIRIE DE NOGENT LE ROTROU.....</b>	<b>125</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 42</b>	<b>PNR DU PERCHE.....</b>	<b>128</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 43</b>	<b>RIVIÈRES VIVANTES.....</b>	<b>131</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 44</b>	<b>SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>135</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 45</b>	<b>SINISTRES : ASSOCIATION DE DEFENSE .....</b>	<b>139</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 46</b>	<b>COMITE DE PROTECTION DU BASSIN HUISNE .....</b>	<b>142</b>
<b>FICHE ENTRETIEN : N° 47</b>	<b>SIDERM .....</b>	<b>144</b>

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 1</b>
-------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Michèle VALLET – Chef du service Intervention Départementale et Collectivités Rurales Mme Karine MURGUET – assainissement et AEP en Sarthe Mr Pascal BONIOU - assainissement et AEP dans l'Orne + PPC 61, 72 (49, 53)
<b>Coordonnées</b>	<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Délégation Anjou-Maine</b> 46 rue du Miroir – 72000 LE MANS  Tél. : 02 43 86 96 18 Fax : 02 43 86 96 11 <a href="mailto:Michele.vallet@eau-loire-bretagne.fr">Michele.vallet@eau-loire-bretagne.fr</a> <a href="mailto:Karine.murquet@eau-loire-bretagne.fr">Karine.murquet@eau-loire-bretagne.fr</a> <a href="mailto:Pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr">Pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	27/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants Emmanuel POULET, B.C.E.O.M.
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordonnées des personnes ressources « redevances », « primes », et industries » au siège de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.</li> <li>2. Fichier Excel "Suivi technique Assainissement Huisne 61" (courrier électronique)</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résumé des points noirs de l'assainissement dans l'Orne (P. Boniou) + mise à jour données assainissement et extraction données PPC AEP</li> <li>2. extraction des données assainissement et AEP sur les communes de la Sarthe (M. Vallet, K. Murquet)</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Les interlocuteurs gèrent l'instruction des dossiers « assainissement » et « alimentation en eau potable » dans la Sarthe et l'Orne. Pour la partie Eure-et-Loir du bassin de l'Huisne, il est conseillé aux prestataires de contacter Mr Alain LANDREAU, chef de service à la Délégation Centre-Loire de l'Agence.

En ce qui concerne les dossiers « industries », les interlocuteurs sont Mr Jean-Paul KEMPA à la DRIRE Pays-de-la-Loire et Mr Olivier de GUIBERT, à la Direction de l'Industrie de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Orléans (sauf pour les « petits industriels », gérés par l'Agence au Mans).

Il est fait d'autre part mention des documents suivants :

- Schéma départemental des eaux potables de la Sarthe, 1996, réactualisation par le Conseil Général de la Sarthe (interlocuteur : Mr Gérard RICO)
- Schéma départemental de l'assainissement de la Sarthe, étude SETEGUE – ASTER en cours d'approbation et base de données « assainissement » (dont assainissement autonome) sous Access (interlocuteur au Conseil Général : Mme Emmanuelle LAFOND-LECLERCQ)
- CD-ROM « La qualité des rivières de votre département, 1997-1999, Sarthe »
- Charte des périmètres de protection des captages AEP (interlocuteur Mme GRYTTEN, DDAF de la Sarthe) – signée le 24/09/02 (copie possible si besoin)
- Lettre du PAR (Plan d'Actions Renforcé)
- Schéma Départemental AEP de l'Orne (décembre 1999) (interlocuteur M. Lemoine C.G 61 – DSA-SRE)

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.****Assainissement :**

En Sarthe, le Programme d'Actions Renforcé (PAR) a largement participé à l'amélioration de l'assainissement : il n'y a donc plus de gros enjeu à ce sujet en Sarthe, seul reste d'actualité le problème de valorisation des boues et de gestion des épandages. De nombreux projets sont en cours grâce au PAR, dont la nouvelle STEP de la Ferté-Bernard (20 000 éq/hab). Les études diagnostic en cours ou terminées sont recensées dans le Schéma départemental de l'assainissement de la Sarthe.

Dans l'Orne, les données assainissement sont bien suivies par le SATESE (interlocuteurs : Mr Bertrand MANSON, données redevances et calcul de primes : Mr David MEHEUST). L'interlocuteur s'engage à fournir aux prestataires un tableau de synthèse du suivi technique et un résumé des points noirs de l'assainissement dans l'Orne. Il n'y a par contre pas de données sur les 4 communes de la partie ornaise du bassin de l'Huisne qui font partie de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (interlocuteur : Mr Rémi LEMAIRE, Délégation des Bocages Normands). Une étude diagnostic du réseau a été demandée, mais il n'y a pas de gros points noirs dans le bassin. Des aides financières de l'Agence ont déjà permis d'améliorer les plus grosses STEP (capacité supérieure à 15 000 éq/hab) et ce système d'aides s'applique maintenant aux stations suivantes, de plus de 2 000 éq/hab et moins. Les principaux points noirs sont les suivants :

**Bellême** : Problèmes dans la filière boues mais projet de réhabilitation ; problèmes liés

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

aux industries

**Ceton** : Réseau en train d'être refait

Mortagne-au-Perche : Nouvelle STEP pour remplacer les 2 anciennes ; réseau à revoir

**Rémalard** : Station inondable ; problèmes importants sur le réseau ; problèmes de boues polluantes ; pas de plan d'épandage

**Le Theil-sur-Huisne** : Station actuellement au maximum de sa capacité ; problèmes en cas de précipitations importantes ; problèmes liés aux industries

Interlocuteurs Assainissement au C.G 61 : Mr GAHERY (DSA-SARE), Mr MANSON (SATESE) (*Rq* : SATESE très actif en 61, missions St.Ep, boues, ANC, industriels..)

**AEP :**

La principale préoccupation des interlocuteurs concerne la protection de la ressource. Un faible nombre de périmètres de protection de captage a été décidé et il n'en existe pas pour les deux prises d'eau superficielles de la Ferté Bernard et du Mans. De plus, cette démarche est essentiellement destinée à lutter contre les pollutions ponctuelles accidentelles et de proximité alors que la pollution diffuse, d'origine agricole en particulier, est de plus en plus importante. L'absence d'interconnexion rend d'autant plus importante la protection locale.

De manière générale en Sarthe, les taux de nitrates des forages dans le Turonien ont augmentés (taux supérieurs à 100 mg/l dans le nord de la Sarthe), incitant à approfondir les forages jusqu'au Cénomaniens. Cependant, il n'y a pas de problème majeur, aujourd'hui, dans le bassin de l'Huisne.

Dans l'Orne, existe un SATEPP depuis mi-2001 (Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable et à sa Protection, interlocuteur au Conseil Général : Mr LEMOINE et Mr SOYER C.G 61 – DSA-SRE ) qui fonctionne bien. Il existe aussi un Syndicat Départemental de l'Eau dans l'Orne regroupant 98% des Syndicats d'eau (mêmes contacts au CG 61).

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Dans le domaine de l'assainissement, la mise en place d'une cellule de communication serait utile pour promouvoir l'assainissement autonome et lutter contre les pollutions diffuses. Rémalard serait le point noir le plus important au niveau de l'assainissement + le Theil/Huisne.

Pour l'AEP, outre le souci de protection de la ressource, les interlocuteurs souhaiteraient avoir plus d'informations sur les captages AEP abandonnés : analyse des causes d'abandon et suivi sur 10 ans pour avoir une vision de la gestion et de l'évolution du milieu et de la ressource. ; ceci rentre d'ailleurs dans la politique de la Directive Cadre européenne sur l'eau.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Au-delà des préoccupations générales liées au SAGE, les attentes des interlocuteurs sont directement liées aux manques identifiés.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Cet entretien renforce l'impression des prestataires qu'il n'y a pas de gros problèmes de pollutions ponctuelles domestiques ou industrielles dans le bassin de l'Huisne.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 2

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Bertrand OLLAGNON – Chef du Service « Politique géographique et Grands projets urbains »
<b>Coordonnées</b>	<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Délégation Anjou-Maine</b> 46 rue du Miroir – 72000 LE MANS  Tél. : 02 43 86 96 18 Fax : 02 43 86 96 11 <a href="mailto:bertrand.ollagnon@eau-loire-bretagne.fr">bertrand.ollagnon@eau-loire-bretagne.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	27/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants Emmanuel POULET, B.C.E.O.M.
<b>Documents remis en séance :</b>	/
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Etude expérimentale sur les plans d'eau

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Les documents suivants sont présentés aux bureaux d'études et mis à la disposition du BCEOM en consultation sur place (L'agence n'est pas, en effet, propriétaire de ces études. Il revient donc au consultant de s'adresser directement aux maîtres d'ouvrage pour se les procurer) :

- Contrat d'agglomération « Pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Sarthe », étude réalisée pour le compte de l'Agence de l'Eau et de la Communauté Urbaine du Mans (CUM).
- Étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du milieu naturel – IRH environnement, déc. 1994, étude réalisée pour le compte de l'Agence de l'Eau et de la CUM.
- Étude de traçage pour une réserve d'eau brute - SOGREAH

Il est d'autre part mentionné par l'interlocuteur les documents suivants :

- l'étude « zones humides » réalisée par le cabinet Xavière Hardy (déjà connue des bureaux d'études)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- étude expérimentale sur les plans d'eau (référence à préciser par l'Agence de l'Eau)
- étude de sécurité (protection de la ressource en eau potable) financée par le SIDERM (Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau de la Région Mancelle) et réalisée par SAFEGE en 2002
- étude de métrologie du réseau d'assainissement de l'agglomération mancelle (demande de la note de synthèse)
- carte de raccordement des réseaux d'assainissement
- étude de zonage eaux usées et eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la CUM (en cours, diagnostic à faire sur les 2-3 prochaines années)
- Projet de la réserve d'eau brute du Mans : étude d'impact : Ouest Infra, étude hydraulique : SOGREAH.

L'interlocuteur précise que des informations complémentaires sur les questions d'assainissement et de projets d'aménagement peuvent être demandées à la Communauté Urbaine du Mans.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**Alimentation en eau potable (AEP) :

L'usine de production d'eau potable de l'Epau, laquelle appartient à la CUM, alimente le Mans et son agglomération via le SIDERM. La qualité des eaux brutes est "passable". Des filtres à charbon actif ont été installés en 1996 pour faire face aux dépassements de la norme de qualité de l'eau traitée pour ce qui concerne les pesticides. La sécurisation de la prise d'eau est en cours avec un projet de réserve d'eau brute dans un méandre de l'Huisne face à l'usine de l'Epau. De la même manière le SIDERM cherche à garantir la sécurisation de sa ressource par de nouveaux forages, voire la création d'une usine sur la Sarthe ou le Narais. Toutefois, l'étude de sécurité réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIDERM en 2002 a démontré que le couplage usine de l'Epau/réserve d'eau brute de l'Epau était à même de garantir une sécurité optimale au moindre coût sur l'agglomération Mancelle.

Assainissement :

Il existe 2 STEP dans l'agglomération du Mans, toutes deux rejetant dans la Sarthe :  
« La Chauvinière » traite les eaux usées des communes adhérentes à la CUM ainsi que la commune de St Pavace (boues activées, moyenne charge, 250 000 éq.hab.). Elle est actuellement en refonte et l'installation de biofiltres par OTV (mise en eau 2003) promet d'apporter d'importantes améliorations (objectifs de 1 mg/l en moyenne annuelle pour le phosphore total et 8 mg/l sur 24heures pour Ntk).

« Les Étangs », sur la Sarthe aval, traite les eaux de la ZI sud et des lotissements environnements (capacité : 28 500 EH).

Le raccordement de la STEP des Étangs à celle de la Chauvinière est en discussion.

Le réseau d'assainissement de l'agglomération est unitaire et les problèmes actuels sont liés à des rejets d'eaux usées par temps de pluie dans la Sarthe et l'Huisne. Le Contrat d'Agglomération prévoit le captage de ces rejets (déversoirs d'orages d'Estienne d'Orve et des Lavandières et ainsi que les by-pass des stations d'épuration – le bassin d'orage Jean Jaurès ne sera sans doute pas réalisé). Les travaux prévus au contrat d'agglomération sont destinés à réduire de 90% les rejets par les déversoirs.

Il existe un point zéro « qualité » en conditions de temps sec de la Sarthe mais pas sur l'Huisne (uniquement rejets de déversoirs d'orage). L'impact tous temps a été apprécié au moyen de pêches électriques également sur la Sarthe. Selon le bureau d'études ASCONIT, l'impact des rejets intermittents des déversoirs pourrait être mieux apprécié par l'étude des sédiments et des oligochètes.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques*****Prélèvements et rejets :***

Les principaux prélèvements d'eau brute et rejets liés à l'activité industrielle se font uniquement dans la Sarthe. Les 4 plus gros rejets sont LTR, Renault et les 2 STEP. Des informations sur les pollutions accidentelles peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Environnement de la CUM, au Service Anti-Pollution (Mr WELSCH).

En dehors de la ZAC du Ribay sur la route de Laval, l'interlocuteur ne connaît pas de gros projets d'aménagement qui pourraient modifier cette situation (excepté l'aménagement du quartier Etienne d'Orves et de la rocade (Cf. CUM). La qualité de l'Huisne se ressent moins de la traversée de l'agglomération que la Sarthe du fait d'un taux de dilution plus important.

On peut également évoquer le Plan d'Action renforcé (PAR Sarthe-Huisne) qui est un outil d'incitation financière mis en place par l'agence sur la période 1996-2001. Celui était destiné à inciter les communes du PAR à mettre en œuvre des équipements propres à réduire la pollution des eaux de la Sarthe et de l'Huisne sur un secteur géographique donné. Ce dispositif a très bien fonctionné puisque la grande majorité de ces collectivités ont réalisé des travaux structurants.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

A propos de la démarche du SAGE en général, l'interlocuteur trouve que dans la pratique, il n'y a pas assez de liens entre les différentes étapes et les états des lieux sont souvent réalisés sans savoir ce qu'on veut faire par la suite (sauf dans le cas où l'intégralité du SAGE est réalisé d'un bloc par un même prestataire, ce qui peut avoir d'autres inconvénients). Le prédiagnostic proposé dans le cadre de la présente étude est donc considéré comme un « bon point » par l'interlocuteur car il permet un retour sur l'état des lieux s'il manque des données. Il y a également un important travail de sensibilisation à faire pour que les acteurs du bassin s'approprient le SAGE, malgré la durée de la procédure, pour que chacun prenne conscience de l'usage qu'il fait de l'eau et de l'usage qu'en fait son voisin. « Il faut de la discussion à toutes les étapes ».

Il est également nécessaire de prendre en compte l'expérience des SAGE déjà réalisés : aux yeux de l'interlocuteur, l'élaboration de SAGE portant sur un territoire très étendu se heurte au problème du manque et de l'hétérogénéité des données ainsi qu'à la difficulté de mobiliser les acteurs dans la durée, ce qui ne semble pas être le cas du SAGE de l'Huisne. On a pu également remarquer que certains SAGE ont été jugés trop légers par les associations de lutte pour la préservation de l'Environnement. Dans d'autres, où la concertation a bien fonctionné, la durée des études initiales a sans doute nuit à la mobilisation des acteurs.

Lorsque de des aménagements structurants sont soumis à l'avis de la CLE, deux manières de voir peuvent se dégager: soit il n'y a pas d'avis possible de la CLE tant que le SAGE n'est pas approuvé ; soit la CLE rend un avis sur la cohérence des études de faisabilité ou d'impact qui lui sont soumises. Sans qu'il y ait de bonne ou de mauvaise solution, il faut promouvoir le SAGE comme outil de discussion et de concertation.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**Jeux d'acteurs et conflits d'usage :

D'après l'interlocuteur, les conflits d'usages concernent bien entendu les aménagements lourds touchant les rivières (les principaux débats ayant d'ores et déjà eu lieu au sein de la CLE se sont établis entre les pêcheurs et les associations d'inondés dans le cadre de la consultation de la CLE sur le barrage écrêteur de crues de Margon et les levées transversales). Le problème de l'occupation et la gestion du sol par l'agriculture n'ont pas encore réellement émergés et l'interlocuteur espère que l'étude en cours permettra d'engager la discussion avec le monde agricole. On note que le SAGE de l'Huisne part avec l'avantage de comporter sur son périmètre le P.N.R. du Perche qui travaille beaucoup à la préservation des milieux et paysages en concertation avec la profession agricole. De fait, la qualité des eaux de l'Huisne et ses affluents peuvent apparaître comme étant relativement préservés au regard d'autres rivières sur d'autres secteurs, notamment la Sarthe amont ou le Loir. Quoiqu'il en soit, le problème apparaissant le plus sensible semble demeurer celui des inondations,...

Attentes :

L'interlocuteur insiste sur le fait que l'état des lieux est un recueil de données objectives qui doivent servir aux étapes ultérieures du SAGE, et permettre de bâtir des scénarios contrastés, par thèmes, dans un but didactique, pour faire émerger les débats au sein de la C.L.E. L'état des lieux doit permettre d'objectiver les faits et de mettre toutes les données à plat pour permettre la discussion et la concertation. Il doit faire apparaître une sectorisation et un aperçu précis des problèmes par sous-bassins. Le niveau de conservation / dégradation des différents milieux doit être déterminé par un croisement entre les pressions existantes et l'état des milieux. Le rapport de synthèse doit mettre en avant des « clignotants », doit alerter sur les problèmes du bassin. Au-delà du recueil de données, l'interlocuteur attend des bureaux d'études qui réalisent les études (état initial et phases suivantes) de réelles réflexions et initiatives à cet égard.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 3

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur Bertrand OLLAGNON
<b>Coordonnées</b>	<b>Agence de l'Eau Loire Atlantique</b> 46, Rue au Miroir 72000 LE MANS  Téléphone : 02-43-86-96-18 Fax : 02-43-86-96-11 <a href="mailto:bertrand.ollagnon@eau-loire-bretagne.fr">bertrand.ollagnon@eau-loire-bretagne.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	27 août 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	E. POULET - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	/

#### Compte-rendu

##### 1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».

Sans objet

##### 2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles

###### Documents majeurs :

- Schéma Directeur Départemental de la Sarthe (1996 – SOGREAH – Conseil général 72)

Ce document est en cours d'actualisation par le Conseil Général ;

- Etude de sécurité de l'approvisionnement en eau potable de la région « Mancelle » (2001 - SAFÈGE - SIDERM)
- Schéma Directeur d'Eau potable de la CUM (1998 – SAFÈGE - CUM)
- Etude de sécurité de la prise d'eau de l'Epau (1996 – SOGREAH - CUM)
- Traçage qualité de l'Huisne dans le cadre de la réserve d'eaux Brutes (SOGREAH)

###### Documents Mineurs :

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Etude d'impact du projet de réserve d'eaux Brutes de l'Epau (1999 – Ouest Infra - CUM)

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Il existe deux prises d'eaux importantes : Le Mans (Epau) et la Ferté Bernard.

Il n'y a pas de problème important spécifique lié à la qualité de l'eau pour Le Mans (problème limité aux pesticides et nitrates).

Deux interlocuteurs pour la problématique AEP sur la CUM : M. Butet (CUM) et M. Romano (SIDERM). Le projet de réserve d'eaux brutes de l'Epau doit sécuriser l'Alimentation en Eau Potable sur la CUM en cas de pollution de l'Huisne.

L'étude d'impact a été réalisée il y a 3 ans. Le projet est bloqué actuellement pour des aspects techniques (perméabilité des berges). Ce type d'aménagement est envisagé depuis une trentaine d'années pour sécuriser la prise d'eau actuelle.

Sur la CUM, il n'existe aucun prélèvement important d'eaux pour les industriels (les prélèvements importants sont réalisés sur la Sarthe : Renault et LTR).

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

La population des communes entourant Le Mans grossit fortement contrairement au Mans intra muros.

Dans ce contexte le SIDERM envisage des forages et/ou une prise d'eau complémentaire dans la Sarthe

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Quelques souhaits :

- Analyse différenciée par bassin versant.
- Aspect didactique à développer.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

La prospective pour le territoire de la CUM peut être appréciée au travers de l'étude de sécurisation de SAFÈGE :

Deux options d'évolution ont été envisagées par SAFÈGE :

- 1 option radiale (alimentation depuis l'usine de l'Epau)
- 1 option de ceinture (conduite entourant Le Mans avec une série de forages)

Ces options reposaient sur différentes solutions : mise en place de forages supplémentaires, réserve d'eaux brutes, nouvelle prise d'eau sur la Sarthe. La réserve d'eaux brutes apparaîtrait comme la solution se dégageant. En parallèle le SIDERM dont la population desservie grossit doit lancer une dizaine de forages permettant de sécuriser davantage de système actuel.

Quels que soient les choix futurs et les aménagements qui seront réalisés, il n'apparaît pas de problème de quantité même à des horizons éloignés.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien téléphonique : n° 4

Références interlocuteur(s)	
<b>Personnes contactées</b>	Mr Denis CAUDRON
<b>Coordonnées</b>	<b>Cellule d'Aide Technique à l'Entretien de Rivières (CATER) de Basse-Normandie</b> Moulin de Ségrié 61100 Ségrié-Fontaine  Tél. : 02 33 62 25 10 Fax : 02 33 66 01 07 <a href="mailto:denis.caudron@wanadoo.fr">denis.caudron@wanadoo.fr</a>
<b>Date contact :</b>	18/11/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis :</b>	Diaporama powerpoint « Chronologie des opérations engagées sur les cours d'eau du bassin de l'Huisne, 1999 – 2003 »
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Diagnostic du Syndicat Intercommunal d'assainissement des terres du haut bassin de l'Huisne (sur CDrom)

### Compte-rendu

#### 1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».

Sans objet.

#### 2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles

- Diagnostic réalisé par la Communauté de Communes (CdC) du bassin de Mortagne, déjà connue des prestataires
- Diagnostic de l'Huisne amont et de ses affluents réalisé par le Syndicat Intercommunal d'assainissement des terres du haut bassin de l'Huisne : ce diagnostic succinct présente un relevé des travaux avec une cartographie au 1/10.000<sup>e</sup> et une synthèse par sous-bassin.
- Une base de données Access a été créée à partir des diagnostics des rivières Corbionne et Donnette et des ruisseaux Boiscorde, Dorceau et Culoiseau. Une liaison SIG a permis de réaliser une carte diagnostic et une carte des travaux (situation en 2000). Cette base de données serait disponible au Parc Naturel Régional du Perche mais n'est pas encore opérationnelle à la CATER. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Mr Aurélien CABARET, technicien de rivière employé par la CdC du bassin de Mortagne et travaillant aussi pour la CdC du Perche Rémalardais.

#### 3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.

Les travaux d'entretien et de restauration de rivières sont liés à la demande des maîtres d'ouvrage (syndicats, collectivités). Cette démarche nécessite une certaine volonté car elle est assez longue : réalisation du diagnostic, chiffrage et programmation des travaux,

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG), arrêté de DIG, lancement des marchés publics, réalisation des travaux...

Sont à ce jour réalisés les diagnostics des cours d'eau de l'ensemble du haut bassin de l'Huisne (CdC de Mortagne et SIAT) et du territoire de la CdC du Perche rémalardais. L'enquête publique est en cours sur la CdC du Perche rémalardais, mais le diagnostic de la CdC de Mortagne n'est pas encore validé.

En 2003 sera lancée une opération concertée sur le bassin de la Commeauche, à la suite de la demande de nombreux acteurs.

Ces démarches consensuelles sont réalisées en association avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Orne, représentée dans les comités de pilotage des travaux. Ces travaux d'entretien de rivière sont réellement entrepris dans un esprit de restauration du milieu naturel, renaturation dans certains cas, et prise en compte des intérêts piscicoles (qualité des habitats...).

Les principales dégradations du lit mineur des cours d'eau diagnostiqués sont dues au piétinement du bétail, lié à l'absence de clôture. Ce phénomène est plus important sur les petits cours d'eau des têtes de bassin. En 2001, 283 000 € sur 530 000 € de travaux ont été consacrés à la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.

Problématique eutrophisation : l'interlocuteur a entendu parler de manifestations algales ou de présence de renoncules dans l'Huisne à proximité de Rémalard, mais il n'a jamais observé ce phénomène sur les petits cours d'eau du bassin amont, sans doute à cause du manque de lumière. Il en pense pas que l'eutrophisation soit un facteur déclenchant ou limitant sur ce territoire.

Qualité des eaux : qualifiée de généralement bonne malgré la divagation du bétail.

Qualité des milieux : certains cours d'eau ont été « maltraités », en particulier dans les zones drainées.

Etiage : les cours d'eaux du bassin amont connaissent des étiages assez sévères, surtout en tête de bassin.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Les manques / enjeux suivants sont identifiés par l'interlocuteur :

- Diagnostic du bassin de la Commeauche : en passe d'être résolu en 2003.
- Communauté de Communes du Theil : les acteurs de ce territoire sont demandeurs d'une démarche d'entretien - restauration de rivières.
- Partie aval du bassin de l'Huisne : devant l'absence globale de démarche d'entretien de rivières – et de CATER – en Sarthe, l'interlocuteur a la volonté d'être acteur et de communiquer auprès des élus afin de donner une dynamique à l'entretien de rivières dans ce département.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

L'interlocuteur estime que la démarche du SAGE est présente dans l'esprit des usagers, mais qu'elle est encore assez éloignée de leurs préoccupations, en partie car le SAGE concerne un territoire en partie extérieur à l'Orne. La démarche du SAGE deviendra sans doute plus vivante après le démarrage des commissions thématiques (à l'exception de la commission inondation, déjà réunie).

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles.**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 5

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur Christophe BOYER – Direction de l'Espace et du Développement rural
<b>Coordonnées</b>	<b>Conseil Général</b> Cité administrative 15, Place de la République 28 000 CHARTRES  Tél. : 02 37 20 11 85 Fax : 02 37 20 13 86

<b>Date rencontre :</b>	25 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Résultats des suivis de qualité des cours d'eau sur le bassin de l'Huisne

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est rappelée rapidement (les principaux enjeux, l'avancement, ..).

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

En décembre 2001, la Direction de l'Agriculture de l'Environnement et de l'Espace avait envoyé à l'IIBH une liste de documents disponibles au CG 28 relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin de l'Huisne. Cette liste est revue entre Mr BOYER et le BCEOM. Pour les documents ayant trait aux études hydrogéologiques, Mr BOYER renvoie sur Mr SCHMIDT du même service. Pour les données concernant l'assainissement et l'épuration, il est nécessaire de contacter Mr PALAZZINI du SATESE (02.37.20.11.79) et Mr MINSAT du SATANC (02.37.18.58.61). En ce qui concerne les études et données concernant les rivières :

- Monsieur BOYER indique que son service possède de très nombreux documents sur le projet de retenue à Margon (dossiers d'enquête publique, documents techniques, analyse économique, ..). Aucun document n'est remis au bureau d'études car les documents déjà à la disposition du BCEOM sont suffisants aux yeux de l'interlocuteur.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Rapport sur les travaux de lutte contre les inondations ayant eu lieu à Nogent-le-Rotrou en 2000 : Monsieur BOYER indique que ces données sont à récupérer auprès des services techniques de la ville de Nogent.
- Données du Réseau Départemental de la Qualité des Eaux de Rivières : les données correspondant aux cours d'eau du bassin de l'Huisne doivent être communiquées par l'interlocuteur au BCEOM.
- Atlas des zones inondables : il est conseillé de se rapprocher des services de la DDE.
- Schéma des ouvrages hydrauliques présents sur l'Huisne avec cotes orthométriques : il est conseillé de se rapprocher des services de la DDE.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

- Le projet de la retenue à Margon : le projet de cette retenue s'est basé sur les résultats de l'étude BRL de 1997 pour la lutte contre les inondations sur le bassin de l'Huisne. Le projet est déjà bien avancé, et les travaux devraient pouvoir commencer au printemps 2003. Différentes contraintes ont été prises en compte pour le projet :
  - Contrainte de sécurité à l'amont : l'ouvrage a été calé de sorte que le niveau du plan d'eau atteint lors d'une crue centennale ne provoque pas d'inondations des habitations à l'amont. Par ailleurs, le déversoir est dimensionné pour surverser à une cote inférieure à la côte centennale.
  - Contraintes aval : la retenue a pour but de protéger la ville de Nogent le Rotrou des inondations de l'Huisne. Le débit de fuite de l'ouvrage sera réglé en partie grâce à un pertuis de fond vanné, selon les résultats d'une station de suivi qui devrait être installée dans Nogent. Les récents travaux réalisés dans la traversée de Nogent s'étant montrés très efficaces, les débits de fuite de la retenue ont été revus à la hausse.
  - Contraintes environnementales : un pertuis ouvert est prévu, afin de permettre la libre circulation des espèces piscicoles, des pêcheurs et des canoës-kayaks. Par ailleurs, compte tenu de sa situation dans le Parc Naturel Régional du Perche, la plus grande attention a été accordée à l'intégration paysagère de l'ouvrage.
- calibrage de fossés, suppression de haies, ... ces types d'aménagements contribuent, selon l'interlocuteur, à aggraver les phénomènes climatiques de faible importance, mais ne semblent jouer aucun rôle lors de fortes crues.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Principaux enjeux étant apparus au cours de l'entretien :

- selon l'interlocuteur, la préservation de la qualité de la ressource en eau est très importante. La qualité est bonne en comparaison au reste du département, mais les courbes de tendance montrent une dégradation, surtout en ce qui concerne les nitrates. Il est nécessaire d'essayer de protéger la ressource.
- La qualité biologique et piscicole de l'Huisne et ses affluents (la Cloche, par exemple) en font des rivières remarquables ; il est donc nécessaire de les conserver.
- La problématique inondation est réelle sur l'Huisne (Nogent le Rotrou), mais est beaucoup plus faible sur ses affluents.
- En terme de pollution domestique, la station d'épuration de Nogent le Rotrou est un problème identifié, mais sur le reste du bassin il ne semble pas y avoir de problème majeur.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- L'eutrophisation n'apparaît pas comme un enjeu sur le bassin de l'Huisne.

Principaux manques étant apparus au cours de l'entretien :

- aucun manque en terme d'études à réaliser.
- Un manque de moyens est identifié par l'interlocuteur : la collectivité ne prend pas en charge la restauration et la gestion de l'Huisne et de ses affluents. Il est évident qu'il faudrait une gestion cohérente. Pour cela, une ou plusieurs structures sont nécessaires (syndicats de rivières, de bassin, par exemple).

Sur les affluents de l'Huisne, il faudrait une meilleure accessibilité pour le public, notamment pour la pêche. Ces zones sont à mettre en valeur (la Cloche, par exemple, qui offre des sites remarquables) et à développer, tout en maîtrisant le tourisme pêche.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Attentes de l'interlocuteur vis à vis du SAGE :

- Faciliter la mise en place de structures pour une meilleure gestion sur le bassin de l'Huisne (inondations, entretien de cours d'eau, ...). Selon l'interlocuteur, il n'existe pas actuellement d'élément fédérateur sur le bassin. Le SAGE pourra peut-être permettre d'en mettre en œuvre.
- Mettre en place des préconisations à l'échelle du bassin versant sur le long terme. Il est nécessaire de porter des actions préventives plutôt que curatives afin de restaurer le bassin de l'Huisne. Il serait nécessaire de développer des actions visant notamment à maintenir les prairies, les haies, les espaces boisés, ...
- Il faudrait que des mesures compensatoires voient le jour (bandes enherbées, plantation de haies, par exemple). De tels aménagements diffus ont deux objectifs (la réduction des apports du bassin versant par ruissellement et la préservation de la qualité de la ressource) ; il faut donc rechercher une synergie de moyens.
- Localement, les attentes vis à vis du SAGE sont faibles car l'interlocuteur fait remarquer que des aménagements jugés prioritaires (notamment la retenue de Margon) ont été initiés dans le département 28 sans attendre que la démarche SAGE soit terminée. Selon lui, les attentes doivent certainement être plus fortes dans les zones où rien n'a été initié pour l'instant.

Principaux conflits d'usage apparus lors de l'entretien :

- par rapport à la retenue de Margon, les fédérations de pêche et les communes en amont du projet sont plutôt défavorables au projet.
- D'une manière générale, l'interlocuteur ne note pas vraiment d'amélioration dans l'opposition qui existe entre la qualité de la ressource et la rentabilité de l'agriculture. Il est toutefois précisé qu'une convention entre la Chambre d'Agriculture et le PNRP a été signée pour la mise en place de bandes enherbées, le long de la Cloche notamment (en 2000-2001).

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 6</b>
-------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur Jean-Claude SCHMIDT Direction de l'Espace et du Développement rural
<b>Coordonnées</b>	<b>Conseil Général</b> Cité administrative 15, Place de la République 28 000 CHARTRES  Tél. : 02 37 20 51 70

<b>Date rencontre :</b>	25 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude hydrogéologique de la Région du Perche (CPGF – 1984)</li> <li>2. Nappe des sables du Cénomaniens Piézométrie 1994 (BRGM – 1995)</li> <li>3. Recherche d'eau pour l'AEP dans la région de Margon et dans la vallée de la Berthe (ANTEA 2000)</li> <li>4. Réalisation de 2 forages de reconnaissance à Trizay – Coutretot (BRGM – 1993)</li> <li>5. Nouveau captage pour le syndicat de la vallée de la Berthe – Sondage de reconnaissance (1993)</li> <li>6. Schéma d'alimentation en eau potable – Bassin de la Loire (Prolog-Antéa – 1995)</li> <li>7. Etude départementale d'assainissement (SEAF – 1998)</li> <li>8. Projet de modélisation de la nappe du Cénomaniens (GEOLOG – 1999)</li> <li>9. Forage d'essai sur la commune de Margon (ANTEA – 2001)</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Fichier (base de données) avec coordonnées des captages et différents renseignements (débit, population desservie, ...)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est rappelée rapidement (les principaux enjeux, l'avancement, ...).

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

En décembre 2001, la Direction de l'Espace et du Développement Rural – Service Santé Environnement avait envoyé à l'IIBH une liste de documents disponibles au CG 28 relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin de l'Huisne. Cette liste est revue entre Mr SCHMIDT et le BCEOM. Pour les données concernant l'assainissement et l'épuration, il est nécessaire de contacter Mr PALAZZINI du SATESE (02.37.20.11.79) et Mr MINSAT du SATANC (02.37.18.58.61). En ce qui concerne les études et données concernant les rivières, le BCEOM a déjà vu avec Mr BOYER du même service. Pour les documents ayant trait aux études hydrogéologiques, de nombreux documents sont récupérés :

- Etude hydrogéologique de la Région du Perche (CPGF – 1984)
- Nappe des sables du Cénomaniens Piézométrie 1994 (BRGM – 1995)
- Recherche d'eau pour l'AEP dans la région de Margon et dans la vallée de la Berthe (ANTEA 2000)
- Réalisation de 2 forages de reconnaissance à Trizay – Coutretot (BRGM – 1993)
- Nouveau captage pour le syndicat de la vallée de la Berthe – Sondage de reconnaissance (1993)
- Schéma d'alimentation en eau potable – Bassin de la Loire (Prolog-Antéa – 1995)
- Etude départementale d'assainissement (SEAF – 1998)
- Projet de modélisation de la nappe du Cénomaniens (GEOLOG – 1999)
- Forage d'essai sur la commune de Margon (ANTEA – 2001).

Par ailleurs, différentes cartes (localisation de captages, piézométrie, nitrates, ...) ainsi qu'un listing avec les débits capables des captages est fourni. BCEOM est intéressé pour récupérer la base de données comprenant des renseignements complémentaires (coordonnées de localisation, ...).

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

- L'interlocuteur souligne que la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines (les aquifères utilisés sont souvent peu profonds) est en nette dégradation.

Il s'agit surtout de pollution aux nitrates. Or, les communes ne possèdent pas de traitement spécifique contre les nitrates (investissement lourd).

Cette dégradation de la qualité est principalement imputée à la disparition de près de la moitié des prairies du bassin versant, au profit de l'agriculture.

D'ailleurs, le Conseil Général avait demandé à classer le bassin de l'Huisne en zone vulnérable, mais cette démarche a été refusée par l'Etat. L'interlocuteur estime que c'est dommage car il vaut mieux chercher à résoudre le problème le plus tôt possible.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Le Parc Naturel Régional du Perche aura peut-être la possibilité d'agir efficacement pour la préservation de la ressource.

- En ce qui concerne les problèmes liés aux stations d'épuration, le mauvais fonctionnement de la station de Nogent le Rotrou est identifié et en train d'être résolu. Parmi les autres stations, certaines sont anciennes et peu efficaces. Apparemment, il ne s'agit pas d'un problème de financement, mais plutôt de volonté pour que les choses changent. Le prix de l'eau est inférieur à la moyenne nationale dans la région, il serait donc possible de faire des investissements en les répercutant sur le prix de l'eau. L'interlocuteur ajoute que les démarches administratives sont lourdes, ce qui constitue un frein aux investissements. Par ailleurs, les maîtres d'œuvre (les représentants de l'Etat) sont saturés.
- Pour la problématique liée aux pollutions dues aux installations d'assainissement non collectifs non conformes, il faudrait que les communes possèdent le pouvoir de maîtrise d'œuvre afin d'intervenir chez les particuliers. Or, ce cas n'est réservé qu'aux situations d'urgence, et le cadre réglementaire actuel n'est pas adapté pour aider les particuliers.
- En ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, il est mentionné que c'est un problème identifié par certaines communes et que des solutions commencent à apparaître. Nogent le Rotrou et quelques autres communes ont déjà lancé des études pour la recherche de nouvelles ressources de substitution. Or ces recherches sont rendues difficiles à cause des problèmes de maîtrise du foncier. Il existe actuellement peu d'interconnexion entre communes (entre les Etilleux et Céton par exemple) ou syndicats et des études sont en cours.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Principaux enjeux étant apparus au cours de l'entretien :

- selon l'interlocuteur, la préservation de la qualité de la ressource en eau est très importante. Il est nécessaire d'essayer de protéger la ressource.
- Il est nécessaire de stopper le développement de l'agriculture intensive en fond de vallée. Par ailleurs, cette solution permettrait de reconquérir des zones humides, des champs d'expansion de crues, des zones à frayères, ...

Principaux manques étant apparus au cours de l'entretien :

- aucun manque en terme de suivi de la qualité, si ce n'est la pollution due aux pesticides et désherbants (à cause d'une mauvaise utilisation en agriculture et dans les collectivités). Actuellement, il n'est pas possible de prouver si cette pollution existe, quelle variabilité elle possède dans le temps, ... L'interlocuteur ajoute également que s'il s'agit d'un problème avéré, il est possible d'agir pour le réduire, notamment grâce à des campagnes d'information et de sensibilisation (expliquer par exemple qu'il ne faut pas jeter des fonds de cuves ou de récipients fortement concentrés en polluants vers le milieu naturel après traitement). Il faudrait pour cela réaliser une enquête sur les pratiques et rechercher les matières actives mises en cause.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- En ce qui concerne la disparition des prairies, mentionné plus haut, il manque des solutions pour enrayer ce phénomène. Il pourrait s'agir d'aides à l'agriculture par exemple, pour favoriser les élevages et éviter une intensification des cultures pour la recherche de la rentabilité.
- Il manque, selon l'interlocuteur, une structure qui aurait la compétence de porter des jugements sur différents domaines, à l'échelle du bassin versant.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Attentes de l'interlocuteur vis à vis du SAGE :

- La principale attente de l'interlocuteur est que le SAGE apporte des réponses concrètes aux questions que les usagers peuvent se poser, et notamment déterminer quelle structure est capable d'apporter la solution.
- La démarche du SAGE est appréciée, de part la vision globale qu'elle offre et surtout si elle permet de raisonner sur des problématiques dès l'amont.

Aucun conflit d'usage n'est apparu lors de l'entretien.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 7

#### 1. Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Françoise THOUIN – Service Aménagement Rural et Environnement Mr Bertrand MANSON – Service d'Aide Technique aux Exploitants de Stations d'épuration (SATESE)
<b>Coordonnées</b>	<b>Conseil Général de l'Orne</b> Hôtel du Département – 27 Bd de Strasbourg – BP 528 61017 Alençon Cedex  Tél. : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 51

<b>Date rencontre :</b>	11/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les sites naturels de l'Orne – 3 tomes, 1989 et 1992</li> <li>2. Synthèse annuelle des stations d'épuration</li> <li>3. données sur les rejets industriels (sous réserve)</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Les trois fascicules des sites naturels de l'Orne ont été réalisés par l'Association Faune Flore de l'Orne (AFFO) et il est conseillé au bureau d'études de prendre contact avec Mr et Mme MOREAU, ornithologue et botaniste, appartenant à l'AFFO et à la Commission du Parc Naturel Régional du Perche (PNRP), ou avec Mr RADIGUE (actuellement à la subdivision de la DDE à Bellême) pour des renseignements complémentaires. Des inventaires faune-flore sont également disponibles au PNRP.

La synthèse annuelle des stations d'épuration regroupe les résultats d'analyses réalisées trois fois par an par le SATESE dans les stations d'épuration du département. Le SATESE a également une mission d'assistance auprès des industriels pour la gestion de leurs rejets, les contrôles étant réalisés par la DRIRE et l'Agence de l'Eau. Dans la mesure du possible (les informations restant la propriété des industriels) le SATESE fournira au bureau d'étude les résultats du suivi des rejets des industries du département.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les Schémas d'assainissement sont gérés par l'Agence de l'Eau au Mans (interlocuteur Mr Pascal BONIOU).

Il est à noter que le Conseil Général de l'Orne proposera début 2003, sur son site internet, un système d'informations géographiques (SIG) comprenant, entre autres, les stations d'épuration (coordonnées X, Y alors disponibles en ligne). Le Conseil Général ne réalise pas de suivi de la qualité des eaux superficielles du département.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Milieux naturels*

Il n'y a pas d'espaces naturels sensibles dans l'Orne, faute de financement. Les milieux naturels du département sont très bien connus, de par la présence du PNRP et les actions de l'AFFO.

*Entretien de rivières et mesures agri-environnementales*

Le Conseil Général apporte des subventions à la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien de Rivières (CATER) de Basse-Normandie, structure indépendante qui travaille sur les trois départements de la région. En relation avec les Contrats Territoriaux d'Exploitation, il existe des Opérations Groupées co-financées par le Conseil Général et le PNRP pour replanter des haies ; des zones prioritaires de haies « utiles » sont définies dans ce cadre (informations complémentaires : Mr MÉNARD) en parallèle des financements accordés pour la plantation de haies brise-vent ou clôtures.

*Assainissement*

Le parc des stations d'épuration (STEP) de l'Orne est assez jeune (max. 15 ans) et se caractérise par une multiplication des petites stations (inf. à 200 éq./hab.) à phragmifiltre (lit des roseaux) ou biodisque.

Situation actuelle et projets à court terme :

- Mortagne-au-Perche : les 2 STEP actuelles arrivent en limite de capacité ; une nouvelle installation est prévue en 2003 : les autorisations de rejet seront alors à refaire.
- Bellême : la STEP actuelle arrive en limite de capacité et n'a pas de capacité de stockage des boues. Un nouveau projet de la DDE sera réalisé d'ici 3 ou 4 ans (exploitation : S.A.U.R). Le raccordement des industriels est prévu afin de mettre un terme à la présence de métaux dans les boues.
- Longny : la nouvelle STEP a démarré son activité au début de l'année 2002.
- Le Theil : des travaux pour l'autosurveillance de la station (exploitation : Syndicat) ont été réalisés ; il y a des problèmes d'eaux claires parasites ; des déversoirs sur le réseau sont à l'origine de rejets d'eaux brutes dans l'Huisne ; le réseau d'assainissement, unitaire, serait à réhabiliter. D'autre part, la station est inondée par l'Huisne parfois plusieurs fois par an.
- Berd'huis : il y a depuis 1997 présence de métaux dans les boues de la STEP. L'entreprise de décapage de peinture à l'origine de cette pollution va prochainement fermer ; restera alors à résoudre la gestion des boues polluées qui sont pour l'instant stockées dans une ancienne lagune.

Il n'y a pas, d'après l'interlocuteur, d'autres problèmes de rejets industriels.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les plans d'épandage connaissent du retard dans de nombreuses communes. Une seule personne réalise l'analyse des boues ; en 2001, 3 analyses sur 70 ont révélées la présence de métaux ; il n'y a pas, de manière générale de problème lié aux boues d'épandage.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

L'assainissement dans le département de l'Orne ne présente pas de gros manques ; le principal enjeu actuellement est le traitement des matériaux de vidange (loi du 6 mai 1996) ; un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet au Conseil Général et l'implantation d'un site pilote de traitement des boues est envisagé à Mortagne et/ou Nogent.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Sans objet

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 8

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur <b>LEMOINE</b> – Chef au Service de la Ressource en Eau
<b>Coordonnées</b>	<b>Conseil Général de l'Orne</b> Hôtel du Département – 27 Bd de Strasbourg – BP 528 61017 Alençon Cedex  Tél. : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 51 <a href="mailto:dsa.rse@cg61.fr">dsa.rse@cg61.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	25 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Schéma Directeur d'Alimentation en Eaux Potable (Conseil Général – 1999)
- Etat sur l'avancement des périmètres de protection des captages (document à établir par le Conseil Général 61)
- Les données informatiques sont établies avec le logiciel MAPINFO.
- Les données informatiques actuellement possédées par le Conseil Général 61 :
  - Plan des PPC
  - Cartes géologiques (établies par le BRGM pour plusieurs départements de la Basse Normandie)
  - Cartes du SDAEP.

**Nécessité d'établir une convention pour les échanges de données informatiques.**

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Le Schéma Directeur est très précis sur l'Huisne. Les ressources en eau du bassin de l'Huisne s'appuieront sur des réserves souterraines importantes.

Ce secteur est un producteur important d'eau potable (quantité importante, bonne qualité). Il serait possible d'alimenter d'autres secteurs du département (la gestion de la ressource en eau potable est plus problématique sur le reste du département : qualité moindre et quantité moins importante).

Au sein du département, l'organisation est assez simple : la majeure partie des communes (97 %) adhère à un syndicat départemental. Les compétences de ce syndicat couvrent :

- La recherche
- La mise en place de forages
- La protection

Les collectivités gardent les autres compétences (production, distribution).

Un SATEPP a été mis en place il y a un an. Comme les SATESE, le SATEPP appuie les collectivités.

Son domaine d'actions porte plus particulièrement sur la protection de la ressource :

- Mise en place des périmètres de protection
- Assistance aux collectivités (aide pour les démarches réglementaires, ...)
- Protection de la ressource au sens large (définir des actions avec les collectivités pour protéger la ressource en particulier en relation avec le monde agricole)

Le SATEP est unique sur le plan national. Il est subventionné par les deux agences de l'Eau.

Sur le bassin de l'Huisne, des syndicats se sont regroupés en syndicat mixte. Les regroupements permettent de rationaliser la production (abandon des captages les plus vulnérables par exemple) et d'améliorer la sécurisation de la ressource.

Un état d'avancement des PPC doit être établi par Monsieur LEMOINE et envoyé à BCEOM :

- 4 arrêtés existent
- 20 dossiers dont été déposés.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

L'enjeu le plus important est la préservation de la ressource. La qualité globale est relativement stable. Le milieu est actuellement encore bien préservé.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE pourrait être un bon partenaire pour préserver la ressource. Les actions à mener pourront concerner :

- Les industries.
- Les activités agricoles.
- L'assainissement individuel à proximité des points d'eau (pour l'assainissement collectif, les points sont en train d'être résorbés).
- L'évaluation des activités au sein des collectivités (création de zones industrielles à proximité de points d'eau par exemple).
- La sensibilisation des communes sur la préservation des points d'eau.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 9

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Bernard VERON - Direction des Infrastructures
<b>Coordonnées</b>	<b>Conseil Général de la Sarthe</b> 6 Avenue Pierre Mendès France 72072 Le Mans Cedex 9  Tél. : 02 43 54 72 70 Fax : 02 43 54 71 06

<b>Date rencontre :</b>	10 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### 1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».

Sans objet

##### 2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles

###### **Document majeur :**

- Le Conseil Général possède 7 points de mesure Qualité de l'Huisne. Un bilan mensuel est réalisé (points subventionnés par l'Agence de l'Eau),
- Le Conseil Général possède 5 piézomètres dans le bassin versant de l'Huisne, Des graphiques et des tableaux pourront être produits pour ces éléments.
- Site « infoterre » du BRGM et à l'avenir site BDES (Banque de données sur l'eau souterraine),
- Carte du BRGM,
- Synthèse et rapport du Schéma Départemental d'Eau Potable de 1996 (SOGREAH) – Document remis en réunion.
- Base de données et étude du S.D. Assainissement réalisé par SETEGUE (en cours de livraison). La base de donnée va être testée pendant quelques mois.
- Carte des syndicats intercommunaux (document en couleur à recevoir),
- Cartes des communautés de communes,
- Etude de l'eau en Sarthe (1990-1992-DDAF – Mme GRYTTEN)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Données informatiques :**

Le Conseil Général possède un SIG Départemental (Arcview). La communication des données de ce SIG pour les fins du SAGE nécessite **une convention**. Afin d'optimiser la restitution, un masque de suivi du contour de l'Huisne (Polygone xy) sera à fournir au Conseil Général.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Il n'existe pas de cohérence entre le bassin versant de l'Huisne et les structures administratives assurant la distribution de l'eau potable.

Il n'existe pas de structure unique comme dans le département de l'Orne (Syndicat intercommunal de l'Orne). La ressource souterraine est importante. De ce fait, les syndicats sont nombreux et indépendants.

Pour l'eau potable, les compétences sont largement partagées :

- Aspects sanitaires : DDASS
- Recherche : Conseil Général et DDAF
- Police de l'eau : DDAF – DDE

Le point le plus caractéristique de l'Huisne : l'Huisne constitue la ressource principale pour l'Eau Potable du Mans (1 m<sup>3</sup>/s de débit réservé).

Il existe une pression sur les industriels et le bassin amont pour ne pas dégrader cette ressource.

L'Huisne est nettement meilleure que la Sarthe. Sa qualité est néanmoins moyenne pour les nitrates.

Pour les aspects liés à la ressource souterraine, la majeure partie des données disponibles est consultable sur la banque de données du BRGM : site Internet « INFOTERRE » (le Conseil Général alimente la BSS (Banque de données souterraine, site). Des cartes géologiques du BRGM couvrent presque toute la Sarthe. Les cartes sont payantes.

La situation de la ressource sur le bassin de l'Huisne est bonne : il n'y a pas de surexploitation mais il peut y avoir localement de problème de qualité des eaux souterraines peu profondes.

A la Ferté Bernard, la ville a fait réaliser un sondage (Cabinet ANTEA) pour diversifier sa ressource (à l'heure actuelle en partie superficielle).

Les pollutions accidentelles sont rares. Récemment, il y en a eu quand même un cas à la Ferté Bernard (usine de Parfum – information à recueillir auprès de Monsieur BARDET, DDASS et de Monsieur KEMPA, DRIRE).

La situation des périmètres de protection des captages (PPC) n'est pas très avancée dans le département de la Sarthe. Il y a actuellement une forte impulsion de la DDAF et de l'Agence de l'Eau pour que cela évolue. Les syndicats ne se sont pas mobilisés dans le passé pour répondre à la législation (date butoir 1997).

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

A partir des archives du Conseil Général, les périmètres de protections réalisés peuvent être en partie identifiés (mais le mieux serait de contacter DDASS/DDAF).

Le poids de l'irrigation est important (voir DDAF). Il est possible de connaître son importance d'une année sur l'autre et par secteur en analysant le réseau de piézomètre (dépression, rééquilibrage,...).

Au global, il n'y a cependant pas pour l'instant de concurrence déséquilibré (eau potable – irrigation) et de surexploitation. Le Conseil Général a établi un cahier des charges pour la réalisation des forages (ce travail a été efficace et suivi).

Le Conseil Général possède très peu d'information sur l'industrie.

L'action en environnement du Conseil Général touche pour l'essentiel les communes rurales.

Le Conseil Général intervient autour du Mans pour le compte du SIDERM (réalisation des sondages).

Depuis le Schéma Directeur (en 5 ans), la moitié des besoins identifiés a été pourvue (comme par exemple Le Syndicat du Bois Sorin).

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Pour combler les manques du SDEP de la Sarthe (1996), le Conseil Général de la Sarthe s'est engagé à le mettre à jour (surtout pour les aspects liés à la ressource souterraine) en fonction de la nouvelle recherche et de la structuration des réseaux. Le projet consiste à bâtir sur Arcview un outil de gestion en eau potable sur 2 ans.

Il manque des informations sur l'industrie.

Le maintien de la qualité est un enjeu important (limitation des pesticides et des pollutions agricoles).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

- Le Conseil Général souhaite mener une action départementale et une politique structurante pour l'Eau Potable (et en particulier la ressource souterraine).
- Il est actuellement difficile d'apprécier les objectifs d'un SAGE pour l'Eau Potable. Quelles seront les compétences associées au SAGE ?
- La question du rôle du SAGE reste posée.
- Le SAGE pourrait être un relais pour les politiques du Conseil Général et créer une proximité pour les élus intéressés par l'eau.

Le SAGE pourrait être une plate-forme d'échange avec le Conseil Général.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 10

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Emmanuelle LAFONT-LECLERCQ – Chef du service Aménagement rural et Environnement
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Conseil Général de la Sarthe</b> 6 Avenue Pierre Mendès France 72072 Le Mans Cedex 9</p> <p>Tél. : 02 43 54 72 52 Fax : 02 43 54 72 42 <a href="mailto:Emmanuelle.Lafont-Leclercq@cg72.fr">Emmanuelle.Lafont-Leclercq@cg72.fr</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	11/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Schéma Directeur de l'assainissement de la Sarthe, étude Setege – Aster, 2002 (doc. en cours de validation)</li> <li>2. Nos trois grandes rivières sarthoises : guide pratique à l'usage des élus locaux – Conseil Général 72, DDE, DIREN.</li> <li>3. Données qualité des eaux de surface : 4 cartes Aquascop – RBDE (MA, MOX, MP, NO<sub>3</sub>, eutrophisation 1997-1999), tableau altérations et IBGN 1996-2001, tableau analyses pesticides 2002.</li> <li>4. 10 fiches de sites « espaces naturels sensibles » du Conservatoire du Patrimoine Naturel sarthois</li> <li>5. Liste des syndicats intercommunaux, associations syndicales de riverains et autorisées de drainage</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cartes couleur du Schéma Directeur d'assainissement</li> <li>2. Extraction numérique ou fiches papier de la base de données Assainissement</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Il semblerait que les élus du Conseil Général veulent en priorité des actions en réponse à leurs préoccupations sur les inondations, et de fait ils portent moins d'attention – pour le moment – à la démarche globale initiée par le SAGE.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles.**

Il est fait mention des documents listés ci-dessus. La base de données Assainissement vient d'être récupérée par le Conseil Général et les données concernant le bassin de l'Huisne seront transmises au prestataire une fois son dépouillement fait. Les données qualité des eaux proviennent du réseau de points de mesure géré conjointement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Les analyses phytosanitaires ne sont réalisées que depuis janvier 2002 ; il n'existe pas de données sur les algues. Pour l'entretien de rivière, il est conseillé au prestataire de se rapprocher de Mr Bernard VÉRON du Conseil Général, du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Huisne (interlocuteur : Mr le Président Charles SOMARÉ) et de l'Association Syndicale des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence (interlocuteur : Mr Pierre DESPRES). Des données complémentaires sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation peuvent être demandées auprès de la DDAF.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Mesures agri-environnementales :*

Il n'existe pas de programme de bandes enherbées en Sarthe et les aides apportées à la plantation de haies concernent tous types d'implantation (rôle paysager, brise-vent, clôture d'animaux...) et toute essence. Il n'y a pas actuellement d'incitation particulière pour la plantation de haies « utiles » pour lutter contre les inondations (en favorisant l'infiltration et ralentissant les écoulements) mais ceci paraît envisageable pour l'interlocuteur si cela transparaît comme un enjeu de gestion à l'échelle du bassin. Mais il faudrait pour cela quantifier l'impact du retournement des prairies et de la suppression des haies pour pouvoir apprécier les effets réels de la replantation de haies « utiles ». Par contre, la Sarthe fait partie des départements où s'exercent les actions de l'association Phyto Mieux, qui propose des opérations de sensibilisation pour améliorer les pratiques de protection des cultures (meilleure utilisation des intrants en particulier).

*Qualité des eaux superficielles :*

Les points noirs liés aux rejets des industries agro-alimentaires de la région de Connerré sont résolus du fait de la mise en service en 2001 d'une nouvelle STEP. La qualité des eaux de l'Huisne pour l'A.E.P. n'est cependant pas excellente ; les modifications des pratiques culturales dans le bassin (pollutions diffuses agricoles) ont accentué cette tendance à la baisse de la qualité des eaux.

*Inondations :*

Les inondations dans le bassin de l'Huisne sont, pour le Conseil Général, plus liées aux précipitations hivernales non absorbées par des sols saturés en eau qu'à des événements météorologiques exceptionnels : les précipitations dans la région sont de fait relativement homogènes.

Une modélisation des pics de crue de l'Huisne et de ses affluents serait intéressante à faire dans le but d'essayer d'étaler dans le temps l'arrivée de l'eau dans le cours principal. Il n'y a pas de lien aujourd'hui entre le réseau d'annonce de crue de la DDE et les échelles de jaugeage de la DIREN.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...).**

Le SAGE est présenté comme un outil pour régler le problème des inondations dans le bassin de l'Huisne. Les inondations représentent donc pour le Conseil Général un enjeu primordial du SAGE, avec une forte sensibilisation des élus sur ce thème. Un enjeu secondaire, concernant plus particulièrement le département de la Sarthe, est la production d'eau potable. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, l'interlocuteur pense que l'engagement vers des aménagements lourds est une tendance réversible ; la restauration de la capacité de stockage des milieux est donc un enjeu intéressant et complémentaire pour lutter contre les inondations : garder l'eau dans les champs semble potentiellement réalisable, de même que l'utilisation du lit de l'Huisne comme zone de stockage des crues. Il manque en fait une évaluation crédible et quantifiée des gains obtenus par des solutions « lourdes » et « légères ».

Les thématiques piscicole et touristique ne semblent pas faire l'objet d'enjeux forts en Sarthe.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Notre interlocuteur ne s'est pas exprimé sur le sujet.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 11

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Bernard VERON - Direction des Infrastructures
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Conseil Général de la Sarthe</b>          6 Avenue Pierre Mendès France          72072 Le Mans Cedex 9</p> <p>Tél. : 02 43 54 72 70          Fax : 02 43 54 71 06</p>

<b>Date rencontre :</b>	13/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Note de synthèse étude ralentissement dynamique des crues (24/06/02 – CG72)</li> <li>2. Note de synthèse étude de projet local de lutte contre les inondations à Connerré (24/06/02 – CG72)</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mr VERON est au courant de la démarche.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

2 études récentes ont été réalisées pour le Conseil Général : l'étude des levées transversales sur l'Huisne, et l'étude d'un projet local de réduction des inondations à Connerré.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

###### *Protection contre les inondations*

Le Conseil Général de la Sarthe a fait réaliser récemment 2 études visant à limiter les inondations de la vallée de l'Huisne dans la Sarthe :

- Etude du ralentissement dynamique des crues par création de levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne, entre Nogent le Rotrou et Montfort le Gesnois

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les retenues amont envisagées à Margon, Mauves et Rémalard sont efficaces pour Nogent mais ont peu d'effet dans les agglomérations sarthoises compte tenu de leur éloignement et de l'apport des affluents. C'est ce constat qui justifie d'explorer un dispositif de stockage par surinondation du lit majeur avec des levées transversales dans l'aval du bassin où il n'y a pas de sites disponibles pour des retenues significatives. En 1998, sur la base d'une modélisation simplifiée de la rivière, 53 levées avaient été envisagées et devaient mobiliser 4,5 millions de m<sup>3</sup>. Sur la base d'une modélisation plus précise (après topographie), cette nouvelle étude propose de retenir 26 levées permettant de stocker 6,4 millions de m<sup>3</sup>. Leur hauteur maximale sera limitée à 1,25 m, leur longueur est comprise entre 600 m et 2000 m. Elles permettent d'écrêter les débits de pointe de 6% à la Ferté Bernard et de 13% à la Pécardière. Elles permettent surtout de retarder le temps d'arrivée de la pointe de crue de 6 h à la Ferté et de 35 h à la Pécardière. Pour tester et éprouver les techniques de mise en œuvre et de protection des levées d'une part, et la nécessaire concertation avec les riverains d'autre part, il est préconisé la réalisation d'une ou deux levées expérimentales. D'autres investigations supplémentaires préalables seront nécessaires : topographie, dynamique fluviale et étude d'impact.

La maîtrise d'ouvrage des suites à donner à l'étude appartient au Syndicat Mixte des Protections éloignées contre les Inondations (financement : 40% CG72, 40% CUM, 20% répartis entre la Ferté Bernard, Suze, Sablé, le Lude et la Flèche).

- Etude d'un projet local de lutte contre les inondations à Connerré  
La partie basse de l'agglomération de Connerré est régulièrement touchée par les inondations de l'Huisne et du Dué. Plusieurs scénarios d'amélioration ont été étudiés. Le scénario préconisé prévoit un retrait de la tête du remblai de la voie ferrée, une protection de la rue des Lindennes, et une protection localisée de la berge.

#### *Entretien de la rivière*

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Huisne est chargé de l'entretien de la rivière (financement 70% CG72, 30% syndicat de communes riveraines). Il intervient sur les terrains de ses membres.

Le Syndicat réalise notamment des opérations de confortement de berges, et d'entretien ou de modernisation de barrages (lorsque ce sont des propriétés publiques).

Mr Véron regrette que le Syndicat Mixte n'ait pas les moyens des attentes de la population : moyens financiers, mais également moyens réglementaires et juridiques, en raison de l'absence de servitude publique en bordure de l'Huisne.

Pour l'aide à l'entretien des petits cours d'eau, le Conseil Général a récemment modifié sa position : il demande maintenant une étude préalable (subventionnée) avant de faire des travaux, qui doit vérifier les incidences hydrauliques, notamment sur l'aval et sur la concomitance des crues.

Par ailleurs, ces travaux seront, conformément à la loi sur l'eau, soumis à une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) avant d'être subventionnés par le Conseil Général.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Par rapport aux inondations et aux différentes études réalisées, il manque pour Mr Véron la connaissance précise des débits de début de débordement et de début de dommage, dans les secteurs sensibles, qui permettrait de connaître les périodes de retour des problèmes, de situer les enjeux et de les relativiser.

En ce qui concerne les différents aménagements contre les inondations étudiés sur l'Huisne, une attention particulière doit être apportée aux conséquences sur l'aval : confluence avec la Sarthe, confluence avec le Loir et conséquences sur la Maine. Il faut vérifier que la modification de l'horloge des crues n'entraîne pas d'aggravation des inondations (resynchronisation de la crue de la Sarthe et du Loir...).

Pour Mr Véron, l'entretien des anciens barrages existants sur l'Huisne est un enjeu régulièrement évoqué : la question de l'intérêt de leur rénovation, sur une rivière non domaniale sans grand enjeu hydraulique, se pose ; la gestion de leur disparition progressive est un parti d'aménagement ; il serait intéressant de dresser un bilan avantages / inconvénients des barrages et plans d'eau situés sur l'Huisne, prenant en compte leur incidence sur le paysage, les usages et habitudes, les poissons et la qualité de l'eau, les inondations et les vitesses de propagation des crues...

Enfin, il existe une réelle perte de culture de la rivière, qui se traduit par le manque d'entretien des berges de la part des riverains, et par le manque de responsabilisation face aux inondations. Il existe donc un enjeu de communication et d'information pour redonner cette connaissance aux riverains de l'Huisne, notamment en zone urbaine ou péri urbaine (une plaquette pédagogique sur l'entretien des rivières « vos droits, vos devoirs » est en cours de réalisation par le Syndicat Mixte de l'Huisne).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Mr Véron attend du SAGE qu'il soit un lieu de « brassage d'idées », qui permette d'améliorer la concertation et la porter sur la place publique. Le SAGE doit permettre de faire se parler des gens qui ne se parlent pas d'habitude : agriculteurs, inondés, écologistes...

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 12</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	<p>Mme Marie-Pierre JEAUNEAU – Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir.</p> <p>Mr Jean-Pierre CHASTANET – Service Economie, Développement Local et Aménagement, Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir.</p> <p>Mr Bernard AILLIOT – Service Agronomie et Environnement, Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir.</p> <p>Mr Gilbert LETOURNEUR – Chambre d'Agriculture de l'Orne.</p> <p>Mr Jérôme LESAGE – Association « Hommes et territoires », Opération Groupée pour une Agriculture Respectueuse de l'Environnement (OGARE Perche).</p>
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir</b>          10 Rue Dieudonné Costes – 28024 Chartres Cedex          Tél. : 02 37 24 45 45          Fax : 02 37 24 45 90  <a href="mailto:accueil@eure-et-loir.chambagri.fr">accueil@eure-et-loir.chambagri.fr</a></p> <p><b>Chambre d'Agriculture - Délégation de Miermaigne</b>          La Grande Cour au Bois – 28480 Miermaigne          Tél. : 02 37 29 12 62          Fax : 02 37 29 46 63          Mme JEAUNEAU : <a href="mailto:AVESNE-PERCHE@wanadoo.fr">AVESNE-PERCHE@wanadoo.fr</a></p> <p><b>Chambre d'Agriculture de l'Orne</b>          52 Bd du 1<sup>er</sup> Chasseurs – 61000 Alençon          Tél. : 02          Fax : 02</p> <p><b>Association « Hommes et territoires », OGARE Perche</b>          Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir          Tél. : 02 37 24 46 06          Fax : 02 37 24 45 90</p>

<b>Date rencontre :</b>	09/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte de zonage des sols d'Eure-et-Loir</li> <li>2. Atlas Agroclimatique d'Eure-et-Loir</li> <li>3. Carte de localisation de l'OGARE Perche</li> <li>4. Carte de localisation des CTE (OGARE Perche)</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La forte mobilisation des interlocuteurs lors de cet entretien montre leur intérêt pour la démarche du SAGE, qu'ils connaissent tous bien de par leur activité professionnelle.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Les documents cités en première page sont remis au prestataire. Sont également présentés ou mentionnés des études en cours et les documents suivants :

- Carte pédologique au 1/100 000e de l'INRA – feuille de Châteaudun.
- Mesures de qualité pour estimer l'impact des mesures agri-environnementales dans la vallée de la Cloche (haies, bandes enherbées) : étude du Parc Naturel Régional du Perche.
- Mesure des effets des actions engagées dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation : étude Eure-et-Loir Nature (interlocuteur : Mr DOUBLET).

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Milieu naturel :*

Le bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir est le prolongement oriental du Perche, zone d'affleurement d'argiles à silex, de sables et des craies marneuses. Les sols sont très variés : argilo-calcaires sur les reliefs, sols bruns caillouteux en bordure de vallée, limoneux ou argileux ailleurs. Les plateaux sont bordés de dépressions humides tandis que l'Huisne coule dans un bassin d'effondrement. Les sols limoneux et sableux, soumis au tassement et à la battance, sont particulièrement sensibles à l'érosion.

*Agriculture :*

Le remplacement des prairies par des grandes cultures s'est amorcé aux débuts des années 70, entraînant une forte diminution de l'élevage. L'occupation des sols de la région s'est globalement stabilisée depuis la Politique Agricole Commune de 1992.

En limite du bassin versant, les têtes de bassin (vallée de la Cloche par ex.), subissent l'influence de la Beauce et la pression de l'agriculture sur le milieu est plus forte : zones ouvertes de grandes cultures, cultures plus proches des cours d'eau... Les parties aval des affluents rive droite de l'Huisne sont mieux protégées : maintien des prairies humides en fond de vallée, existence de bandes enherbées (Rhône, Jambette), couverture boisée plus importante.

*Elevage :*

Les élevages de poulets ou de porcs se développent (actuellement 1-2 exploitations par communes) mais cette évolution, liée à une concentration des activités, est loin de compenser (en UGB) la baisse de l'élevage bovin. Ce sont des élevages liés au sol (et non hors-sol), les animaux étant nourris majoritairement avec le grain provenant de l'exploitation.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques***Erosion et mesures agri-environnementales :*

Les problèmes d'érosion rencontrés sont liés à la nature instable du substrat (sables, limons) et au ruissellement, accentué par des pentes fréquentes dans cette région vallonnée et des précipitations importantes (gradient ouest-est, 800 mm/an à Nogent-le-Rotrou contre 500 mm en Beauce). Mais la variété des sols et des géofaciès fait que les problèmes sont très localisés et qu'il n'y a pas de réponse globale aux problèmes d'érosion. La replantation de haies « implantées efficacement », en bordure de route ou aux limites de ruptures de pente prend alors toute son importance.

De nombreuses mesures agri-environnementales sont en cours d'application dans la partie Eure-et-Loir du bassin de l'Huisne, soutenues par le Parc Naturel Régional du Perche (vallée de la Cloche) ou par l'OGARE Perche, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture. L'Opération Groupée pour une Agriculture Respectueuse de l'Environnement regroupe 18 agriculteurs ayant une démarche volontaire dans le cadre de Contrats Territoriaux d'Exploitation depuis 1999 sur 16 communes du Perche.

L'OGARE est née d'une opération de promotion du tourisme chasse. Au travers des Contrats Territoriaux d'Exploitation, elle favorise une agriculture durable avec préservation des cours d'eau et de la biodiversité. Des diagnostics d'exploitation sont réalisés par l'association « Hommes et territoires » et la Chambre d'Agriculture apporte ses conseils et son soutien aux replantations de haies ou à la création de bandes enherbées. D'après les interlocuteurs, il y a une réelle prise de conscience, mais les actions sont le plus souvent entreprises dans les zones les moins modifiées (absence de remembrement, suppression de haies limitée,...).

De manière générale, les agriculteurs trouvent « convaincant » la création de bandes enherbées pour la lutte contre les inondations et comme piège à nitrates en échange de contreparties financières les dédommageant de la perte de surface, de la baisse de production et des coûts d'entretien.

*Qualité des eaux :*

De manière générale, l'eau captée dans les nappes jurassiques ne présente pas de problème de qualité. Les mesures réalisées par la DDASS ont cependant relevé une légère hausse des nitrates ces dernières années, à mettre en relation avec l'augmentation de la céréaliculture ? Insecticides et pesticides peuvent également poser des problèmes, et les interlocuteurs ne se prononcent pas sur une amélioration de la situation dans les prochaines années liée à l'interdiction de l'atrazine.

*Evolution envisagée par les interlocuteurs :*

L'élevage bovin continuerait à baisser pour des raisons économiques (rentabilité, main d'œuvre) ; il n'y aurait pas de déprise agricole mais plutôt agrandissement des exploitations et des parcelles. Les céréales et oléo-protéagineux continueraient à remplacer le maïs, culture en partie abandonnée après les périodes de sécheresse récentes et ne se pratiquant pas sur les terrains en pente. Si un changement de la politique Agricole Commune entraînait une disparition du financement des jachères, alors se produirait une déprise, concernant en premier lieu les plus mauvaises terres et les terrains en pente. Ces espaces seraient alors probablement reconvertis en zones boisées à vocation cynégétique. La démographie générale resterait toutefois stable sous l'effet des résidences secondaires devenant principales lorsque leurs propriétaires arrivent à la retraite.

Un projet de zone industrielle serait en train de voir le jour à côté de la déviation de

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Nogent, supposant un remblaiement des zones humides du lit majeur et entraînant une imperméabilisation de surfaces importantes.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Les interlocuteurs pensent que l'on peut gérer les inondations sans grands barrages et aménagements lourds ; ils auraient tendance à privilégier les « méthodes douces ».

En Eure-et-Loir, le drainage dans les zones de limons battants représente un enjeu pour le tamponnage des crues de ruissellement car le réseau de drains permet de stocker l'eau temporairement et de la relâcher progressivement.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

*Jeux d'acteurs et conflits d'usage :*

Sans qu'il y ait de conflit généralisé, des problèmes locaux sont connus des interlocuteurs :

- Protestation des néo ruraux du village et des associations de protection de l'environnement locales contre un élevage de porcs biologiques à Brunelles (28) ;
- Protestations contre les nuisances olfactives créées par un centre d'équarrissage à Mortagne-au-Perche (61) et une fabrique de farine de poisson à Rémalard (61), mais celles-ci sont contrebalancées par l'enjeu économique lié à la présence de ces industries ;
- Nombreuse réclamations adressées au Parc Naturel Régional du Perche portant sur des conflits de voisinage nés de la cohabitation des activités agricoles et des résidences secondaires ;
- Accusations portées à tort contre les éleveurs de porcs pour l'épandage des boues de stations d'épuration (et non les déjections animales), que les éleveurs se chargent souvent d'épandre car ils sont équipés pour. Cela dénote un manque de communication à ce sujet.

*Attentes et interprétation des interlocuteurs vis-à-vis de la démarche du SAGE :*

Il semblerait qu'une partie de l'intérêt que les agriculteurs portent au SAGE tient aux faits qu'ils veulent être présents pour pouvoir faire valoir leur point de vue et qu'ils souhaitent être consultés lors des prises de décisions. D'autre part, ils se questionnent au sujet du retour financier des efforts et investissements engagés, arguant du fait que « ce qui est réglementaire n'est pas aidé ».

Les agriculteurs ont donc la volonté de participer à la démarche du SAGE, tout comme ils ont participé aux Contrats de Bassin, afin de mettre en évidence les actions déjà mises en place et de faire reconnaître les besoins et les contraintes du monde agricole.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 13

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Xavier GOUTTE, responsable de région, animateur Perche – Pays d'Ouche, conseiller spécialisé agronomie végétale
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Chambre d'Agriculture de l'Orne - Délégation de Mortagne-au-Perche</b>            La Fontenelle – Route de l'Aigle            61400 Mortagne-au-Perche</p> <p>Tél. : 02 33 85 34 41            Fax : 02 33 85 34 49  <a href="mailto:xavier.goutte@orne.chambagri.fr">xavier.goutte@orne.chambagri.fr</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	27/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	tableau de synthèse de données RGA

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

L'interlocuteur est intéressé par la démarche du SAGE et se sent d'autant plus concerné que la majorité des agriculteurs a des terres en bordure de cours d'eau. Il a la volonté de faire passer les messages dans la mesure où ils sont constructifs et acceptables par les agriculteurs, d'où l'importance de la discussion et de la concertation préalable.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

L'interlocuteur a remis au prestataire le tableau de données synthétiques extraites du RGA sur lequel il s'appuie pour son exposé, tout en précisant les limites d'exploitation et de représentativité de ces données : problème du secret statistique, de la localisation et du nombre d'exploitations, etc. Il est également conseillé au bureau d'études de se mettre en rapport avec Mr Jean HIRSCHLER, du réseau prospective agriculture et macroéconomie de la Chambre d'Agriculture de l'Orne. L'interlocuteur s'engage à lui faire suivre le compte-rendu de cet entretien.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

L'interlocuteur présente au bureau d'études la situation actuelle et l'évolution de l'agriculture dans la partie ornaise du bassin de l'Huisne à partir des données 1988 et 2000 du RGA. Neuf cantons du Perche sont dans le périmètre du SAGE : Tourouvre, Mortagne-au-Perche, Longny-au-Perche, Bazoches-sur-Hoëne, Rémalard, Le Theil, Nocé, Bellême et Pervençères. Les cantons ont globalement suivi la même évolution.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Occupation du sol et occupation humaine :**

Le phénomène le plus marquant est la diminution des prairies permanentes (- 28 % soit 15 000 ha de moins entre 1988 et 2000). Les modifications ont été particulièrement importantes entre 1988 et 1992, avant qu'un changement de la PAC ne permette plus de primer les prairies labourées. Le rapport terres labourées / surfaces toujours en herbe (STH) est passé de 40/60 en 1979 à 40/60 en 2000 (ex. du canton de Bellême). La sécheresse de 1976 a marqué le début de la période de labours intensifs, tandis que la quasi-disparition des bœufs est la cause récente des labours de prairies. Il faut cependant garder en tête qu'il y a aujourd'hui moins de terres labourées qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, le Perche comptait alors trois fois plus d'habitants qu'aujourd'hui. Le renversement de tendance entre terres labourées et surfaces toujours en herbe s'est effectué entre les deux guerres mondiales car il y avait moins de main-d'œuvre pour les cultures céréalières, que le couchage en prairie s'est développé et que le marché parisien est devenu plus accessible grâce au chemin de fer. La présence de la forêt est importante dans la région et il y a actuellement une augmentation des forêts privées.

La population agricole aurait diminué de 30 % à 50 % selon les cantons depuis 12 ans tandis que la population totale du Perche, en baisse depuis plus d'un siècle, s'est stabilisée ces 15 dernières années grâce aux néoruraux. Mais il n'y a pas eu de grand changement dans le paysage de la région et ce, pour plusieurs raisons : les contraintes topographiques et la densité du réseau hydrographique ont limité l'extension des surfaces d'un seul tenant et rendu plus difficile les remembrements, l'absence de pôle urbain important a découragé les implantations industrielles, l'achat massif dans les années 60 et 70 de résidences secondaires a favorisé la restauration des fermettes et la conservation du patrimoine bâti en général.

L'évolution envisagée par l'interlocuteur de l'occupation du sol dans la région tendrait vers un *statu quo* du ratio surfaces toujours en herbe / terres labourées, tandis que les surfaces de maïs diminueraient encore au profit des cultures de céréales à paille et de protéagineux (assolement partiel). La couverture hivernale suivrait la même évolution car il y a peu de céréales de printemps dans la région. Il n'y aurait pas de modification notable dans les pratiques de fertilisation.

**Elevage :**

Malgré la baisse du nombre de bovins dans la région (- 21 % entre 1988 et 2000) et l'augmentation en parallèle des porcins (+ 32 %) et des volailles (+ 180 %), les bovins représentent encore plus de 90 % de la pression azotée (rejets d'élevage) sur le milieu. Ovins, caprins et chevaux sont négligeables. Le nombre de vaches laitières a régulièrement baissé d'une part à cause de l'augmentation de la production laitière par vache (avec maintien des quotas) et d'autre part, de l'abandon de quotas laitiers d'exploitations non reprises. Une chute brutale du nombre de taurillons a été observée ces trois dernières années pour cause de « vache folle » ; ces animaux ne sont plus en prairie mais en bâtiment, engraisés avec du maïs d'ensilage. Le nombre de porcs et de volailles est actuellement en cours de stabilisation. L'augmentation de leurs effectifs est allée de pair avec une diminution du nombre d'exploitation c'est-à-dire une concentration des animaux dans des exploitations plus grandes. La situation de l'aviculture est quelque peu figée car si la filière est en place (abattoirs, labels, possibilité d'extension, etc.), la demande est moindre car la production mondiale est de plus en plus importante et d'autre part, il existe une forte opposition populaire à l'implantation ou agrandissement d'élevage hors-sol dans la région.

**Agriculture :**

Parallèlement à la baisse de l'élevage bovin, le Perche a vu baisser sa production de maïs pour ensilage. Le maïs en grain a également reculé, le climat de la région n'y étant guère favorable (températures trop basses et temps trop humide lors de la récolte).

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Au total, 6 000 ha de maïs ont disparu entre 1988 et 2000 dans le Perche. Cette perte a été compensée par l'augmentation des céréales à paille : blé, avoine, triticale, cultures faciles dont le marché est loin d'être saturé. Les années 80 et 90 ont vu l'apparition d'oléoprotéagineux, colza et pois, mais leur production est en baisse depuis quelques années. La culture du pois n'a que très moyennement réussie et les surfaces de colza, relativement variables d'une année sur l'autre, dépendent de l'évolution des autres cultures. Le tournesol est marginal dans le Perche. Il n'y a pas de légumes de plein champ ni de maraîcher dans la région. Les vergers cidricoles existants (exploités par la cidrerie Pernod Ricard au Theil) n'abritent plus que des pommiers basse tige ; il n'y a pas eu de plantation de vergers depuis 5 ans.

*Pollutions d'origine agricoles :*

Le Perche n'est pas (aujourd'hui) classé en zone vulnérable et ne bénéficie pas à ce titre de plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Les PMPOA liés aux exploitations de plus de 90 UGB sont bien suivis car les très grands élevages sont peu nombreux et que la place ne manque pas pour l'épandage des effluents. En 2000, il y avait en moyenne sur les 9 cantons une pression azotée de 0,73 UGBN (soit 50 unités d'azote) par hectare de surface agricole utile (baisse de 10 unités d'azote entre 1988 et 2000) D'après notre interlocuteur, les pollutions locales liées aux effluents d'élevage sont malgré tout certaines, sans qu'il y ait de données précises ou d'inventaire. Ce sont les élevages de petite à moyenne taille (20 à 40 vaches laitières) qui peuvent poser le plus de problème car ils ont un impact non négligeable sans qu'il y ait d'aide financière pour leur mise aux normes. Cependant, de plus en plus d'animaux sont en extérieur (pollution diffuse) ou en stabulation sur paille (uniquement production de fumier). Selon notre interlocuteur, le nombre de bovins continuera certainement à baisser ces prochaines années (nouvelle PAQ, augmentation du nombre de litre de lait par vache, baisse des primes aux vaches allaitantes) ; l'élevage n'est donc pas, à ses yeux, à l'origine de problèmes importants dans le Perche.

Les végétaux ont remplacés les animaux dans les champs et l'augmentation de la teneur en nitrates peut être expliquée par l'augmentation des surfaces labourées. Une remobilisation des nitrates du sol stockés sous prairies lors des nouveaux labours s'est effectuée de 1976 à 1992 essentiellement. La présence de pesticides va certainement connaître une évolution à la baisse dans les années à venir et ce pour plusieurs raisons : interdiction prochaine de la vente et de l'usage de l'atrazine (2003), abandon en cours de l'usage de nombreux produits phytosanitaires, évolution vers des substances actives moins toxiques et plus efficaces (utilisation de grammages moins importants). Le problème sera alors la compatibilité avec les méthodes de détection toxicologiques, car la norme actuelle de 0,1 µg ne sera sans doute plus détectée. Il y a toutefois encore des efforts faciles à faire pour limiter les problèmes de pollutions phytosanitaires dans les eaux superficielles et de perte d'azote par ruissellement grâce à des actions ou mesures simples : éloignement des pulvérisateurs des cours d'eau et création de bandes enherbées de 10-12 m, calcul des fertilisations azotées minérales au plus juste, cultures intermédiaires hivernales et aménagement des pratiques culturales pour limiter l'érosion.

*Irrigation et drainage :*

Il n'y a pas d'irrigation dans la partie ornaise du bassin de l'Huisne. Le drainage s'est développé à partir des années 70 – 80 lors de l'extension des zones labourées mais il n'est pas systématique. Ce n'est pas une condition *sine qua non* des cultures de la région, le drainage est souvent partiel et correspond parfois uniquement à un captage de source. Le drainage total est rare car les parcelles les plus humides sont restées en prairies. L'aquifère de la région étant très abondant, il n'y a pas de prise d'eau en rivière. Le remplissage des pulvérisateurs se fait de plus en plus souvent à partir du réseau et non plus des rivières.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

L'érosion et les pollutions d'origine agricole étant des problèmes relativement fréquents, ils ont des retentissements directs et notables sur la qualité piscicole des cours d'eau. Des altérations de la qualité de l'eau sont notés dans les deux rivières qui encadrent Mortagne, mais les atteintes les plus importantes concernent le milieu physique : appauvrissement des habitats, colmatage et envasement des cours d'eau (débits d'étiage trop faibles) et par conséquent baisse de la biodiversité.

Le phénomène de recrudescence des petits plans d'eau serait du passé pour l'interlocuteur, mais il est vrai que ces 15 dernières années, on aurait assisté à nombre de bouchage de mares et création en parallèle de petits plans d'eau, ce qui, ajouté à l'augmentation des surfaces de sols imperméabilisés, aurait accentué les vitesses d'écoulement des eaux et réduit les débits d'étiage des petits cours d'eau. De manière générale, « on ne veut pas de l'eau chez soi et on s'en débarrasse le plus vite possible ». Ces évolutions sont, aux yeux de l'interlocuteur, difficilement réversibles.

Le manque le plus gênant identifié par l'interlocuteur est l'absence de hiérarchisation et d'une vision globale des problèmes (par manque de concertation et d'information entre les acteurs. A ce titre, une vertu importante du SAGE est le « portée à connaissance » de l'information.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le monde agricole est de plus en plus soucieux de son image, et il semble prêt, d'après l'interlocuteur, à faire des efforts : bandes enherbées, replantation de haies aux « bons endroits » sont des mesures acceptables par la plupart des agriculteurs s'il y a des aides financières et s'il n'y a pas d'entrave à la déclaration de la PAQ. Ce qui serait inacceptable par exemple est de remettre en cause le drainage existant – l'idée « augmentation des surfaces drainées = augmentation des inondations » est encore présente dans certains discours – ou d'empêcher les bêtes d'aller boire à la rivière afin de limiter l'érosion et/ou prévenir les pollutions d'origine animales. L'interlocuteur a le sentiment qu'il existe plus d'attentes vis-à-vis du monde agricole que de problèmes qui s'y rapportent.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

L'interlocuteur étant originaire de la région, il possède un certain vécu des inondations. Il y a sans doute eu des modifications récentes dans le bassin ayant pour conséquence des écoulements plus rapides et des pics de crue plus violents, mais en contrepartie, la décrue est également plus rapide. Les inondations restent à ses yeux une chose courante dans la région bien qu'elles soient aujourd'hui devenues la préoccupation première des élus. Le principal problème est que chacun veut se « débarrasser » de l'eau le plus rapidement possible alors qu'une réflexion globale et concertée est indispensable.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 14

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Isabelle ALLAIN Mr Jean-Marie LECOMTE
<b>Coordonnées</b>	<b>Chambre d'Agriculture de la Sarthe</b> 34 Rue Paul Ligneur – 72000 Le Mans  Tél. : 02 43 29 24 24 (standard) / 14 (IA direct) Fax : 02 43 29 24 25 <a href="mailto:iallain@sarthe.chambagri.fr">iallain@sarthe.chambagri.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	10/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	/
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte pédologique du département</li> <li>2. Analyse cartographique sous MapInfo du RGA 2000</li> <li>3. Documents sur les fermes pédagogiques et sites aménagés pour l'accueil du public</li> <li>4. Carte de localisation des actions des PMPOA</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### 1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».

Sans objet.

##### 2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles

Les documents mentionnés ci-dessus sont cités au cours de l'entretien. En ce qui concerne les retenues collinaires et les données y afférant (localisation, alimentation, problèmes d'imperméabilisation et de qualité de l'eau) les interlocuteurs conseillent au prestataire de s'adresser au Conseil Général de la Sarthe (interlocuteur Mr Gérard RICO), structure qui encadre ces procédures et dans certains cas, finance les travaux. Des données sur les entreprises du secteur agro-alimentaires peuvent être demandées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Occupation du sol :*

Le bassin de l'Huisne en Sarthe est une mosaïque de microrégions présentant des problématiques agricoles différentes. Le fond de la vallée de l'Huisne – lit majeur – est couvert de prairies naguère très prisées pour le pâturage des bœufs (présence d'eau et d'herbe, entretien naturel des berges).

Actuellement et suite à la baisse de l'élevage bovin (taurillons en particulier), ces prairies ne sont plus exploitées mais ont gardé une forte valeur foncière, contrainte pour leur reconversion. La vallée de l'Huisne en Sarthe est encadrée de plateaux « séchants » au substrat sableux (Cénomamien), domaine de l'agriculture irriguée.

*Elevage :*

Les exploitations ont souvent une multiproduction : bovins pour le lait et la viande, volailles, porcs, cultures. Si les bovins dominent encore grâce à des quotas laitiers plus importants que dans les autres départements des Pays-de-la-Loire, les volailles représentent la première production en chiffre d'affaires.

*Agro-alimentaire :*

Le secteur agro-alimentaire est à l'origine du maintien d'une activité agricole importante en Sarthe, bien qu'il n'y ait pas de lien direct fort (la plupart des porcs alimentant la production de « rillettes du Mans » par exemple ne vient pas de Sarthe mais de Bretagne – il n'y a d'ailleurs pas de label « rillettes du Mans »). Les industries se concentrent dans la vallée de l'Huisne : Luissier (transformation de rillettes) à Champagné, Christ (salaisons) et Bel (laiterie) à Connerré, Novandie (laiterie) à Savigné-l'Évêque entre autres.

*Irrigation :*

L'irrigation est un élément structurant de l'agriculture et des paysages dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne. Cette pratique a débuté en Sarthe après la sécheresse de 1976 ; la DDAF a alors privilégié l'irrigation à partir de forages dans le Cénomamien, mettant un terme à tous les autres projets dont les retenues collinaires. Les interlocuteurs considèrent que l'irrigation est maintenant vitale pour les agriculteurs dans les zones séchantes (cantons de Bouloire et Monfort-le-Gesnois en particulier). Les productions végétales des zones irriguées sont essentiellement fourragères, à destination des élevages (bovins laitiers et viande, ainsi que volailles hors-sol).

*Drainage :*

Le drainage des parcelles agricoles est perçu de manière négative par les urbains et les agriculteurs sont accusés, à cause de cette pratique, d'accélérer l'écoulement des eaux. Il existe deux types de drainage, l'un superficiel (fossés), l'autre en profondeur (drains). D'une certaine manière, ces dispositifs permettent tout à la fois d'évacuer l'eau des terrains agricoles et de stocker l'eau dans les fossés ou les drains (phénomène de l'éponge). Il manque donc un réel diagnostic de l'impact du drainage sur les écoulements et une mise en parallèle des effets du drainage avec ceux des surfaces imperméabilisées et des parcelles viabilisées en milieu urbain et péri-urbain.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

L'implantation de haies bien localisées, favorisant l'infiltration, est toutefois préconisée et la Chambre d'Agriculture a déjà agi dans ce sens. Cependant, cette démarche se fait sur la base du volontariat et la question de la pertinence de ces actions est régulièrement posée.

*Mesures agri-environnementales :*

Il y a en Sarthe des exemples de Contrats Territoriaux d'Exploitation réussis et les interlocuteurs confirment que des mesures comme les bandes enherbées peuvent être mises en place moyennant des compensations accompagnées d'une bonne communication. [Note : après la mesure de suspension des CTE le 06/08/2002, le Gouvernement a redéfini les modalités d'instruction des Contrats Territoriaux d'Exploitation au début du mois d'octobre 2002].

*Tourisme rural :*

Pour les interlocuteurs, le développement du tourisme en milieu rural (gîtes) va de pair avec une agriculture dynamique et un paysage entretenu. Il existe déjà des sites aménagés : exploitations devenues fermes pédagogiques (programme « Bienvenue à la Ferme » et l'Arche de la Nature, initiative de la Communauté Urbaine du Mans à double but de loisirs et de sauvegarde des espèces et des milieux.

*Tendance actuelle :*

L'évolution actuelle reflète une concentration des activités accompagnée d'une augmentation des surfaces de chaque exploitation. Ces structures de plus en plus lourdes sont malheureusement difficiles à reprendre pour des jeunes agriculteurs.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

La question de l'avenir des prairies de la vallée de l'Huisne est posée avec d'autant plus de force que les enjeux actuels sont importants (qualité de l'eau et de la rivière, lutte contre les inondations grâce aux levées transversales, terrains convoités pour créer des zones artisanales ou industrielles). Si les interlocuteurs constatent de visu de plus en plus de peupliers dans le lit majeurs, une étude de l'occupation du sol et de l'agriculture dans le lit majeur de l'Huisne serait à faire (principal manque : les financements). Le SAGE serait peut-être l'occasion de mettre en place un schéma de valorisation de l'agriculture dans le bassin de l'Huisne (cf. étude de Diagnostic Territorial du Perche sarthois).

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, le manque d'un diagnostic de l'impact du drainage a déjà été signalé ci-dessus.

Les interlocuteurs ressentent également des manques de concertation ou de communication dans le cas de conflits d'usages (pêche - agriculture par ex.) ou de projets d'aménagement du territoire (ex. de la retenue de Margon où la nature et les impacts du projet sont méconnus des interlocuteurs).

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE est la première démarche que les interlocuteurs connaissent à l'échelle du bassin. Ils en attendent donc des résultats probants car c'est selon eux une perte de ne travailler qu'à l'intérieur des limites administratives. Par contre, il n'existe pas d'identité du bassin de l'Huisne, bien que cela ait déjà été discuté lors de la création du pays du Perche sarthois.

Les interlocuteurs sont d'accord avec le fait que l'eau, premier facteur de la qualité de l'environnement, fédère une multitude d'activités et permettrait de regrouper l'ensemble des acteurs du bassin dont les agriculteurs. Mais il n'y a pas selon eux de démarche visant à appuyer l'agriculture dans le bassin sur une Charte environnementale basée sur la qualité de l'eau de l'Huisne et ils ont des doutes quant à la valorisation économique d'une telle démarche : il existe déjà de nombreuses appellations géographiques contrôlées en Sarthe.

Concrètement, les interlocuteurs espèrent que la démarche du SAGE va permettre à chacun de confronter son point de vue avec celui des autres, dans un but de compréhension mutuelle. Ils souhaitent être informés voire consultés dans le cadre de projet d'aménagement du territoire. Il n'est par contre pas pensable pour eux de remettre en cause l'irrigation de certains secteurs : cela fait partie des choix d'aménagement du bassin.

*Jeux d'acteurs et conflits d'usage :*

Les relations agriculture – pêche sont un sujet sensible dont les tensions se manifestent le plus souvent au travers de l'entretien de rivière ou du passage le long des rivières. De plus en plus de parcelles riveraines sont closes, interdisant le passage et la pêche, sans que l'entretien de rivière revenant alors au propriétaire soit fait. Pour résoudre en partie ce problème, l'entretien des berges peut être confié à une structure syndicale intercommunale d'entretien, mais cela nécessite des efforts de dialogue entre les différents usagers.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 15

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Philippe RUHLMAN Maire de Margon, Vice président de la CLE, Président du Syndicat du bassin de Margon
<b>Coordonnées</b>	<b>Mairie de Margon</b> 28 400 MARGON  Tél. : 02 37 52 02 70

<b>Date rencontre :</b>	Mardi 17 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mr Ruhlman est vice président de la CLE donc tout à fait au courant de la démarche.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Pas de compléments signalés à la liste bibliographique fournie.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

###### Vulnérabilité

Sur Margon : pas d'habitation inondée, mais 1 entreprise (Valéo) employant 900 personnes (dont de nombreux habitants de l'Orne) : Un arrêt de production et des pertes d'exploitation lors des crues de 1993 et 1995 ont eu d'importantes incidences économiques.

Sur Nogent : 300 foyers inondés en 1995 (un peu moins en 1993, avec une hauteur d'eau plus faible), tissu artisanal et commercial du Vieux Nogent sinistré.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**Prévention

Un plan de prévention des risques Inondations est en place sur Nogent le Rotrou et Margon depuis 2001 : il impose une constructibilité nulle sur des secteurs en zone inondable.

Protection

Des travaux récents à Nogent le Rotrou ont permis de réduire les inondations de manière significative : banquettes à l'aval, nettoyage et reprofilage de l'Huisne dans la traversée de Nogent, digue de protection d'un quartier amont, clapet anti-retour..assurent une protection contre des crues vicennales. Si ces travaux n'avaient pas été réalisés, la crue de janvier 2001 aurait causé des dommages à Nogent, ce qui n'a pas été le cas.

Pour aller au-delà de ce niveau de protection, le bassin de rétention de Margon est nécessaire. Ce projet est porté par le Syndicat de bassin de Margon, qui regroupe aujourd'hui le conseil général 28, et les communes de Nogent et Margon (les communes ornaises de Condé et Condeau, participantes à l'origine, en sont sorties). Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté interdépartemental ; les demandes officielles de subventionnement ont été faites ; les études pour la réalisation sont lancées (maîtrise foncière et marchés de maîtrise d'œuvre).

Projet d'extension de la carrière de la Borde

Ce dossier est associé à celui de la retenue de Margon pour certains riverains. Pour Mr Ruhlman, les dossiers sont indépendants, sauf si les matériaux extraits peuvent être utilisés pour la digue : or la probabilité que les matériaux soient bons est forte.

Ce projet s'appuie sur les objectifs de granulats du plan départemental d'extraction. Dans l'Eure et Loir, il y a un déficit entre l'offre et la demande pour les sables et graviers : le site de la Borde (entreprise STAR) permet d'extraire ce type de matériaux. Ce projet est dicté par le rationalisme de l'économie régionale et départementale.

Cependant, le carrier reste à l'écoute des associations écologistes opposantes, et n'est pas hostile à la prise en compte de l'environnement dans le projet : remise en eau de qualité, revégétalisation de qualité supérieure...ceci devra être pris en compte dans les coûts de production.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Les enjeux du projet de bassin à Margon sont importants ; pour Mr Ruhlman, le projet a été situé sur l'emplacement le plus approprié et présentant le moins de contraintes (en particulier, il n'a pas été positionné plus à l'aval, plus proche de Margon, pour des raisons d'altimétrie par rapport à la voie SNCF) ; les études nécessaires ont été réalisées, il est temps de passer à la phase opérationnelle.

Au sujet des oppositions, Mr Ruhlman, ne comprend pas les arguments basés sur l'impact piscicole ; quant aux arguments basés sur l'impact paysager dans une zone d'intérêt patrimonial, il fait remarquer que la digue avoisinera une voie ferrée et une ligne haute tension...

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les 2 autres bassins identifiés par l'étude BRLi sont également fortement attendus à Margon et Nogent : sites de Mauves, mais surtout Rémalard ; même si leur incidence serait plus faible que le bassin de Margon, ces aménagements ne pourront agir que vers une amélioration de la situation vis à vis des inondations sur ces 2 communes, et également à l'aval : cependant, pour ces retenues situées dans l'Orne, les conclusions du SAGE sont attendues pour la prise de décision.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Mr Ruhlman est en accord avec la démarche du SAGE, qui doit permettre de mieux prendre en compte l'environnement et d'améliorer la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant de l'Huisne. Cependant, il fait remarquer qu'il faut être conscient des drames humains, notamment sur Nogent le Rotrou, qui sont provoqués par les inondations ; il est essentiel de réaliser les projets qui permettent de les éviter ou tout au moins de les réduire.

Enfin, il « regrette l'intégrisme halieutique » de certains acteurs du bassin versant.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 16

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Jean-Pierre GERONDEAU - Président de la CLE, Maire de Condé sur Huisne
<b>Coordonnées</b>	Mairie de Condé sur Huisne 61110 Condé sur Huisne  Tél. : 02.33.73.34.01 <a href="mailto:Cle-sage.huisne@wanadoo.fr">Cle-sage.huisne@wanadoo.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	18/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	
<b>Documents remis en séance :</b>	Relevé qualité des eaux brutes forage de Condé sur Huisne
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avis DIREN Basse Normandie sur bassin de Margon</li> <li>2. Etude préalable à la restauration et l'entretien des cours d'eau – Communauté de Communes du Pays Rémalardais – CATER 2002</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Mr Gérondeau, président de la CLE, est parfaitement au courant de la démarche. Cependant, il insiste sur le fait que le but de la démarche sage est d'avoir une vision d'ensemble des problèmes, des manques, des besoins afin d'apporter des remèdes ; il n'existera pas de solution miracle qui convienne à tout le monde, aussi est-il indispensable de trouver une solution concertée.

Le problème des inondations est devenu le problème central, et toutes les autres problématiques sont semble t'il à tort devenues un peu secondaires, sans doute du fait de la pression des associations de sinistrés, qui souhaitent que tout soit mis en œuvre pour accélérer la réalisation d'actions de lutte contre les inondations.

Le SAGE devra s'attacher à ne pas négliger les autres enjeux liés à la gestion du bassin versant.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Rien à signaler de plus que les éléments figurant sur la liste bibliographique remise et les éléments remis en séance ou devant nous être envoyés.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Problématique eau potable*

La quasi totalité des prélèvements eau potable existants sur l'Huisne provient de forages dans la nappe. C'est le cas pour Condé : la commune est alimenté par un forage relayé par 2 châteaux d'eau. L'eau pompée est de très bonne qualité ; la taille de la nappe phréatique est très importante, il ne semble pas y avoir de problème quantitatif.

Une commune voisine, Coulonges les Sablons a son propre forage, relié à celui de Condé. Les communes de St Germain des Grois et Condeau, également voisines, sont regroupées en syndicat qui dispose de son propre forage, important.

Il existe sur la communauté de communes un industriel gros consommateur d'eau : il s'agit de l'usine SOPARCO (fabrication de pots en plastique), pour le refroidissement des moules. Cela ne semble pas poser de problème particulier étant donnée la quantité de la ressource.

*Problématique inondation*

Les inondations actuelles dans le secteur de Condé sur Huisne concernent en majorité des zones rurales sans enjeu particulier, excepté à Rémalard. Cependant, des travaux locaux récents ont permis d'y améliorer la situation (ouvrages de décharges sous le remblai de la déviation). Le secteur le plus sensible est Nogent le Rotrou, à l'aval. Des travaux locaux récents dans Nogent le Rotrou ont également permis d'y améliorer la situation.

La ville de Nogent, et le syndicat mixte du bassin de Margon, portent un projet de bassin écrêteur afin de compléter la protection. Ce projet suscite des oppositions locales (cf § suivant).

Mr Gérondeau insiste sur la coupure qui se crée entre le monde rurale et le monde urbain : les inondations principales de l'Huisne touchent les villes, qui à une époque se sont développées au détriment des zones d'extension des crues (remblaiement de zones inondables) sans tenir compte des incidences hydrauliques. C'est le cas en particulier de Nogent le Rotrou, qui n'a pas de POS. Heureusement, un PPRi y a été approuvé récemment.

Les ouvrages amont de protection contre les inondations sont destinés à protéger les habitants des villes, au détriment des ruraux situés à l'amont et sur qui se portent les inconvénients du projet : ceci exacerbe les conflits plus qu'il ne facilite la concertation. Pourtant, les agriculteurs ont semble t'il pris conscience, assez récemment, que certaines pratiques occasionnent des problèmes.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Un des enjeux importants du SAGE, lié aux inondations, est la cohérence, la compatibilité voire la possibilité de mise en œuvre d'aménagements de lutte contre les inondations, et plus particulièrement les aménagements amont : des projets ont déjà été identifiés et étudiés : des levées transversales sur la vallée de l'Huisne entre Nogent et Connerré, et 3 retenues d'écrêtements dans l'Orne et l'Eure et Loir. Ce dernier projet est particulièrement sensible :

- pour retenir et avancer le projet de 2 retenues situées dans l'Orne (Mauves et Rémalard), les conclusions du SAGE sont attendues,
- pour la troisième, à Margon, le projet a avancé : un syndicat mixte a été créé, qui a

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

fait réaliser les études d'avant projet, études d'impact et procédures réglementaires. Ce projet suscite aujourd'hui des interrogations et des oppositions :

- il n'y a pas eu de réelle démarche de concertation
- les communes de l'Orne, sur lesquelles va se situer plus particulièrement le projet, ne se sentaient pas écoutées au sein du syndicat mixte : elles en sont sorties,
- les agriculteurs, dont les terrains seront sur-inondés par le projet, n'ont pas été consultés, et aucune indemnisation ne leur a été proposée,
- une multiplicité de zones de stockage (cf. 23 retenues identifiées par BRLi) serait une solution préférée,
- les impacts piscicoles du projet semblent avoir été trop sommairement abordés : hors cette zone de l'Huisne est un site particulièrement intéressant pour l'ombre commun,
- de même, les impacts en crue (bassin rempli) sur la nappe phréatique ne semblent pas avoir été clairement identifiés, hors la nappe est déjà très haute dans certains secteurs : des sur-inondations sont craintes,

enfin, et les événements du Gard sont là pour le rappeler, il arrive que les digues lâchent, et alors les dommages sont encore plus importants.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE devrait permettre de trouver des solutions valables sur l'ensemble du cours, de manière homogène à l'échelle du bassin versant : le département de la Sarthe s'oriente vers un projet mettant en œuvre 26 levées (« ralentissement dynamique des crues »), pourquoi sur l'amont du bassin versant, et l'Orne en particulier, s'orienterait on vers 2 à 3 ouvrages importants, plus défavorables au monde rural ?

Le SAGE peut permettre également de réétudier la faisabilité de plusieurs petites retenues, plus respectueuses du monde rural, plus faciles à faire admettre et comportant moins de contraintes.

Comme il a déjà été dit, le SAGE ne se réduit pas aux inondations, mais doit tendre vers une gestion globale et intégrée du bassin versant, qui prenne également en compte les autres aspects (qualité de l'eau, entretien des rivières, tourisme, pêche...). Un important conflit d'usage qui sera à résoudre, sera le conflit zones rurales/zones urbaines, mis en relief par la lutte contre les inondations.

Enfin, et c'est un des objectifs importants du SAGE et de la CLE, pour les solutions qui se dégageront, il sera indispensable de les étudier en portant une attention particulière à la concertation, pour aboutir à une décision commune.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 17

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur BUTET – Direction de l'Eau
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Communauté Urbaine du Mans</b> Hôtel de Ville 72039 LE MANS CEDEX</p> <p>Tél. : 02 43 47 43 41 Fax : 02 43 47 48 49</p>

<b>Date rencontre :</b>	10 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Etude de propagation d'une pollution dans l'Huisne
- Etude réalisée par SAFEGE pour la Diversification de la ressource (SAFEGE – SIDERM)
- Dossier loi sur l'eau sur le projet de la Réserve d'eau brute de l'Epau
- Etudes techniques de la réserve d'eaux brutes (SILENE BIOTEC – CUM)
- Schéma Directeur de l'Agglomération Mancelle

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Un Syndicat des Eaux préexistait à la création de la CUM. La CUM a repris la compétence Eau pour la ville du Mans. Pour les autres communes, le service de l'Eau est le fermier du SIDERM (vend de l'eau au Syndicat et il est le fermier pour le réseau du Syndicat).

La qualité de l'eau distribuée est très bonne. Il y a eu des investissements importants pour augmenter la qualité de l'eau (rajout d'un traitement au charbon actif).

La qualité de l'Huisne (Eau Brute) est moyenne à la prise d'eau. Le débit d'étiage de

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

l'Huisne (7 m<sup>3</sup>/s pour un prélèvement d'1 m<sup>3</sup>/s) est le point fort de cette alimentation. Les ressources actuelles de la CUM sont déséquilibrées :

- Prise d'eau : 42 000 m<sup>3</sup>/j
- Trois forages : 5 000 m<sup>3</sup>/j

Cette situation constitue le point faible du système actuel.

Des réflexions portent depuis longtemps sur la diversification de la ressource. Plusieurs solutions sont possibles pour sécuriser l'alimentation :

- Prélèvement en Sarthe (solution peu réaliste du fait de la qualité et du débit d'étiage de la Sarthe)
- Création de nouveaux forages (deux nouveaux forages sont programmés dans les deux ans)
- Création d'une réserve tampon sur la Sarthe (entre Saint-Saturnin et Saint-Pavace)
- Prélèvement dans le Narais, affluent de l'Huisne (des questions se posent sur le débit d'étiage de cet affluent)
- Création d'une réserve d'eaux brutes à proximité de l'usine actuelle de l'Epau (solution retenue actuellement par la CUM et validée par l'étude SAFEGE-SIDERM) cette solution sera couplée avec une station d'alerte en amont.

Le dossier a été bloqué pour des questions techniques (la perméabilité des berges rend cette retenue vulnérable avec pollution de l'Huisne). Il a été retenu de créer des piézomètres en complément de cette retenue.

Le réseau est renouvelé depuis 15 ans. L'objectif est de posséder un réseau dont l'âge ne dépasse pas cinquante ans.

Dans le passé, les extrapolations sur le développement démographique conduisaient à une population de 400 000 habitants sur la CUM. Cette situation aurait nécessité la création d'une seconde usine. Cette prévision s'est avérée fautive (220 000 habitants actuellement et les industriels ont fortement diminué leur consommation d'eau).

Des interconnexions vers des syndicats voisins restent envisagées (sécurisation de syndicats voisins).

#### **4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

- Améliorer la qualité de l'Huisne (pesticide). On constate une montée régulière des nitrates.
- Limiter les accidents potentiels en amont.

#### **5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Une station d'alerte va être installée 5 km en amont de la prise d'eau actuelle (Yvré l'Evêque).

#### **6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 18

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur VELSCH – Ingénieur en Chef
<b>Coordonnées</b>	<b>Communauté Urbaine du Mans</b> Hôtel de Ville 72039 LE MANS CEDEX  Tél. : 02 43 47 43 41 Fax : 02 43 47 48 49

<b>Date rencontre :</b>	10 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Etudes réalisées par BCEOM
- Etudes BRL
- Schéma Directeur de l'Agglomération Mancelle

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Sur la CUM, la sensibilité aux crues de la Sarthe est supérieure à celle de l'Huisne.

La CUM est favorable au projet de levées transversales sur l'Huisne. Cela permettrait de diminuer les vitesses et compenser des actions qui pourraient les accélérer selon l'avis général.

Une question se pose : la concomitance des crues avec le Loir si la crue de l'Huisne est ralentie.

Les travaux réalisés par la Ferté Bernard conduit à augmenter les vitesses.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

La CUM est également sensible aux petites crues : il convient de trouver des solutions alternatives au « tout tuyau ».

Toutes les opérations d'aménagement intègrent des bassins de rétention. Des démarches similaires pourraient être envisagées avec les agriculteurs (tampon).

Plusieurs travaux sont en cours ou projetés :

- Clapet (barbuse)
- Création de bassin
- Achat de maison à la confluence Huisne-Sarthe
- Réflexion à mener au pont d'Arnage
- Endiguement du quartier crétois également à analyser

Les rives de l'Huisne s'effondrent par endroit. Des courriers nominatifs ont été adressés à tous les riverains pour l'entretien des rives.

L'Arche de la Nature (450 ha) est très importante pour la CUM. L'ancienne usine des Eaux accueille des aquariums et des présentations des différentes énergies utilisées pour la production d'Eau Potable.

Il s'agit d'un outil de découverte présentant par exemple les poissons par secteur.

Ce site est ludique.

Des travaux sont menés avec les associations dans le domaine de la rivière.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Il existe un secteur moins bien connu : Pécardière – Pontlieue.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

- Sensibiliser sur l'impact des eaux pluviales (rétention systématique sur les réseaux pluviaux).
- Améliorer la qualité de l'Huisne (Pesticide).

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 19

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur Bernard <b>LAIGLE</b> – Chef du Service Eau, Forêt, Environnement et Aménagement
<b>Coordonnées</b>	<p><b>D.D.A.F</b> Cité administrative 15, Place de la République 28 000 CHARTRES</p> <p>Tél. : 02 37 20 51 70 Fax : 02 37 36 37 03</p>

<b>Date rencontre :</b>	13 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	Laure BELMONT (ASCONIT Consultants)
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport de stage BRGM sur la « Vulnérabilité des nappes d'eau en Eure et Loir » (Michel PERRAUDIN – 1996)</li> <li>2. Schéma Départemental de Vocation Piscicole – 1995</li> </ol>
<b>Documents à remettre aux prestataires :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Base de données recensement 2002 des plans d'eau supérieurs à 500 m<sup>2</sup>.</li> <li>2. Recensement des prélèvements en rivière pour l'irrigation</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est présentée rapidement (les principaux enjeux, le périmètre, l'avancement, ..). Monsieur LAIGLE indique que la D.D.E. détient la maîtrise d'ouvrage et la de police de l'eau pour la partie de l'Huisne sur le département de l'Eure et Loir. Aussi, il précise que les éléments à sa disposition sont relativement faibles.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Monsieur LAIGLE fournit aux bureaux d'études un rapport de stage du BRGM concernant la vulnérabilité des nappes d'eau en Eure et Loir ainsi que le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de 1995.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Les services de la DDAF ont établi une base de données des plans d'eau existants, de surface  $\geq 500 \text{ m}^2$ . Asconit souhaite récupérer des éléments de cette base de données.
- En ce qui concerne la qualité des eaux superficielles, il est conseillé de s'adresser au Conseil Général ainsi qu'à la DIREN.
- En ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, il est conseillé de s'adresser à la DDASS.

Les données assainissement et AEP sont regroupées au Service Equipement Rural de la DDAF (interlocuteur Mr Denis BARON).

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

- Alimentation en eau potable : il n'existe aucune prise d'eau en rivière pour l'alimentation en eau potable dans le département de l'Eure et Loir à l'exception de Chartres.
- Pollution de la ressource en eau :
  - La pollution aux nitrates est une pollution chronique. Une légère hausse des teneurs est observée. Néanmoins, il n'est pas prévu, actuellement, de passer le bassin de l'Huisne en zone vulnérable. Les eaux souterraines du Perche sont les moins polluées du département (moyenne de 10,23 mg/l en 2000-01 à Nogent).
  - Les pollutions sont généralement des problèmes ponctuels dans le temps et localisés dans l'espace. Par exemple, la station d'épuration de Nogent le Rotrou est un point noir identifié qui va être bientôt résolu (dossier d'instruction de la nouvelle STEP en cours).
- En cas d'étiage sur les cours d'eau, les prélèvements en rivière et les forages en nappe alluviale pour l'irrigation sont limités.
- L'eutrophisation n'apparaît pas comme un problème sur l'Huisne (observations de terrain à demander au CSP).

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Aucun enjeux ni manque particulier n'a été identifié lors de l'entretien.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Conflits d'usage :

Il est fait mention par l'interlocuteur de prélèvements en rivière ayant pénalisé un pisciculteur (2002).

La démarche d'un SAGE apparaît comme étant longue et lourde. Par ailleurs, en ce qui concerne le SAGE de l'Huisne, il semble que c'est principalement à cause de la problématique inondation qu'il a été mis en place.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 20</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr DUVIC – Police de l'Eau et assainissement Mr LECLAIR – Gestion de la ressource A.E.P.
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne</b> Cité administrative - Place du Général Bonnet 61 000 ALENCON  Tél. : 02 33 32 50 47

<b>Date rencontre :</b>	12/09/2002
<b>Date entretien téléphonique :</b>	26/09/2002 entre Messieurs DUVIC et ROCHEPEAU qui complète l'entretien du 12/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	Divers documents relatifs à l'alimentation en eau potable (état d'avancement des périmètres, teneur en nitrates des eaux, prélèvements en eaux superficielles ou souterraines, ...)
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventaire des plans d'eau de l'Orne et Atlas cartographique (1998)</li> <li>2. Base de données sur les travaux, rejets, prélèvements en rivière instruits au titre de la Loi sur l'Eau</li> <li>3. Données disponibles sur les travaux d'entretien hydraulique, d'assainissement agricole et de curage des fossés (données historiques)</li> <li>4. Données disponibles sur le remembrement et les programmes de plantations et d'arrachage des haies</li> <li>5. Inventaire des haies dans le Département de l'Orne (1996)</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Monsieur DUVIC connaît très bien la démarche SAGE. Monsieur LECLAIR est dans le service depuis peu de temps, aussi, les principaux objectifs du SAGE sont rappelés (le périmètre, l'état d'avancement, les enjeux...).

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Documents récupérés :
  - Documents sur la pollution des eaux : évolutions de la teneur en Nitrates (2000-2001)
  - Etat d'avancement des périmètres de protection sur le territoire
  - Recensement des captages et forages pour l'usage domestique, industriel ou agricole.
- Documents non disponibles dans le service :
  - Il n'existe pas de suivi de la qualité des eaux de surface réalisé par la DDAF. Pas de données disponibles sur les pesticides.
  - En ce qui concerne le suivi des pollutions bactériologiques ou aux pesticides, les interlocuteurs conseillent de se rapprocher des services de la DDASS.

En ce qui concerne la sécurité de l'alimentation en eau potable (interconnexions, plans de secours, ...), les services de la DDAF ne possèdent pas d'information.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Eaux de surface*

- Elles ne sont pas ou très peu exploitées pour l'alimentation en eau potable,
- La question de la qualité (notamment pour le peuplement piscicole) est préoccupante pour certains affluents : l'Erre, la Chèvre et la Mème par exemple. Ces problèmes seraient essentiellement dus à des rejets domestiques. Remarque de Mr DUVIC : la plupart des problèmes de rejet domestiques a été diagnostiqué et doit être traité rapidement, ce qui ne constitue donc probablement plus un enjeu au niveau du SAGE.
- D'après nos interlocuteurs, les problèmes d'eutrophisation de rivière ne concernent par la partie Ornaise du bassin de l'Huisne.

*Eaux souterraines*

- La dégradation observée ces dernières années est inquiétante. La teneur en Nitrates augmente. La conséquence de ceci est que 6 cantons du Perche (Mortagne-au-Perche, Pervençères, Nocé, Le Theil-sur-Huisne, Bellême et Bazoche) vont être classés en zone vulnérable très prochainement (septembre - novembre 2002). Elles deviendront donc des zones prioritaires pour des programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole, et le programme d'action relatif à la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole s'appliquera (l'arrêté préfectoral de Novembre 2001 est remis au bureau ASCONIT).
- Si la qualité des eaux pose un problème, en revanche il n'existe pas de problème de quantité sur le bassin de l'Huisne.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- En ce qui concerne l'avancement des périmètres de protection des captages, seuls 4 en sont au stade de la DUP. Dans l'ensemble, les démarches en sont plutôt au démarrage (les démarches ont débutées en 1996-1997).

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Il ressort très nettement de l'entretien que l'alimentation en eau potable (protection de la ressource et distribution d'une eau de qualité aux usagers) est l'enjeu majeur du SAGE de l'Huisne pour les interlocuteurs, à l'échelle du bassin versant. En effet, on constate partout une dégradation de la qualité des eaux souterraines, et les villes de la Ferté-Bernard et du Mans sont alimentées par des prises d'eaux dans l'Huisne. Cependant, dans le département de l'Orne, la problématique Inondations a pris le dessus sur la problématique Eau Potable.

Parmi les manques identifiés par les interlocuteurs :

- il manque un suivi de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble du chevelu du bassin de l'Huisne.
- il semble nécessaire de remobiliser les acteurs du Sage et les membres de la CLE.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

- Le principal intérêt de la mise en place du SAGE Huisne est le partage de toutes les connaissances des différents acteurs.
- Les attentes vis à vis de la démarche SAGE sont toutefois limitées, car cela représente énormément de travail par rapport aux résultats auxquels on arrive. Cette remarque est appuyée par l'exemple du SAGE Mayenne dont l'état des lieux a duré trois ans. Il semble donc nécessaire de ne pas chercher à rentrer trop dans le détail lors des études afin que les résultats puissent être exploités rapidement. L'une des vertus d'un SAGE est la concertation qu'elle génère et cela doit être abordé dès la phase d'état initial.
- Deux conflits d'intérêts ont été mentionnés lors de l'entretien :
  - En ce qui concerne le projet de la retenue de Margon, le problème qui se pose est de construire un ouvrage en partie sur le territoire de l'Orne alors qu'il ne servira à la protection que de Nogent-le-Rotrou qui se situe dans l'Eure et Loir.
  - Il existe des conflits entre les enjeux économiques et la qualité du milieu. L'exemple de la ville de Le Theil est pris : il s'agit d'une zone très industrialisée, ce qui apporte un développement économique, mais qui provoque des pollutions chroniques et ponctuelles dommageables pour la ressource en eau.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 21

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur <b>PLANCKE</b> (D.D.A.F. de l'Orne) Madame <b>D'OLIER</b> (Conseil Général de l'Orne)
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne</b> Cité administrative Place du Général Bonet 61 000 ALENCON Téléphone 02 33 32 50 47</p> <p><b>Conseil Général de l'Orne</b> 21, Bd de Strasbourg 61 000 ALENCON Téléphone 02 33 81 60 00</p>

<b>Date rencontre :</b>	12 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI – BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU – ASCONIT Consultants Laure BELMONT - ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	Rapport d'étude : Lutte contre les inondations de la Villette à la Chapelle Montligeon (SOGREAH – 2001)
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Base de données sur les travaux, rejets, prélèvements en rivière instruits au titre de la Loi sur l'Eau

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Les interlocuteurs connaissent la démarche du SAGE du bassin de l'Huisne d'autant plus que le service d'Aménagement Rural et Environnement du Conseil Général a contribué à la mise en œuvre de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne. La notion de vision transversale et d'une approche sur l'ensemble du bassin versant est soulignée par les interlocuteurs

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Il est signalé que la toponymie des cours d'eau a été complétée par la D.D.A.F. (compatible BDCARTHAGE).
- En terme de documents dans le domaine de la Prévision : aucun document n'est



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- disponible à la DDAF ou au Conseil Général de l'Orne 61.
- Tous les documents concernant les procédures d'annonce de crue semblent être à la DDE 72 qui est en charge de l'annonce crue sur l'ensemble du bassin de l'Huisne.
  - En terme de documents dans le domaine de la Prévention :
    - Le PPR sur l'Huisne Ornaise est en cours de réalisation par le bureau d'études BRL. Les levés topographiques sont en train d'être achevés. BRL commence l'étude hydrologique et hydraulique (modélisation mathématique de la crue centennale). L'étude devrait être finie en été 2003. Remarque de Mr PLANCKE : il existe un jeu d'orthophotométries sur le département de l'Orne.
    - PPR de Nogent le Rotrou : il a été réalisé par le CETE de Blois (à vérifier).
    - Atlas des zones inondables de l'Orne en SIG : il est conseillé par les interlocuteurs de se rapprocher de la DIREN Basse-Normandie, ou de la DDAF (MapInfo).
  - En terme de documents dans le domaine de la Protection :
    - Une étude hydraulique de lutte contre les inondations de la Villette sur la Chapelle Montligeon est fournie par la DDAF. Cette étude a été réalisée pour répondre à un problème très local. Les aménagements à réaliser seront du type : augmentation de la capacité hydraulique d'un pont,...
    - Il existe une étude sur l'ensemble du bassin de la Villette (cette étude a été récupérée par Asconit auprès du Parc Régional Naturel du Perche).
    - Une étude sur le ruisseau de la Boiscorde avait été réalisée en 1995 par la DDAF. Cette étude a été reprise lors de l'étude BRL de 1997 de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Huisne.
  - En terme de documents concernant l'entretien de rivières :
    - La CATER Basse-Normandie (3 ingénieurs à Ségrié-Fontaine, interlocuteur Mr Denis CAUDRON) a mis en œuvre un programme global d'entretien sur le bassin versant de l'Huisne avec la création d'une base de données sur tous les travaux réalisés depuis 10 ans et cartographie des données. Cette structure a un rôle de conseil en consultation et assure le suivi des travaux.
    - La communauté de communes de Mortagne, associée à Rémalard, a créée une structure d'entretien de rivières.

Au Conseil Général d'Eure-et-Loir, L'entretien de rivières est géré par Mr BOYER.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Les zones vulnérables aux phénomènes d'inondation dans l'Orne sont : Rémalard, La Chapelle Montligeon, Longny-au-Perche. Les autres zones sont des zones où l'habitat est diffus et présente moins de vulnérabilité.

Parmi les principaux projets en cours de lutte contre les inondations, sont abordés :

- la retenue à Margon : les interlocuteurs n'ont pas suivi le déroulement récent du projet. Ils leur semblent que la DUP a été émise. Selon Mr PLANCKE, le projet est allé trop loin pour qu'il puisse être réversible.
- La retenue de Mauves : les interlocuteurs ne connaissent pas l'état d'avancement du projet.

Un phénomène est abordé avec les interlocuteurs : l'accélération des faibles crues à cause de certains aménagements (artificialisation de fossés, drainage, ...). Il semble que cette situation soit réversible (renaturation, remembrement), mais nécessiterait beaucoup d'efforts et de communication. Il manque encore de savoir quel gain cela apporterait de revenir à l'état initial (fossés enherbés, ...). Madame D'OLIER précise que c'est une solution à envisager et qu'il faut essayer de limiter les « solutions lourdes » d'aménagement. Il faudrait plutôt envisager des compensations pour les agriculteurs qui feraient des efforts. Monsieur PLANCKE indique que ces aménagements provoquent

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

également une dégradation de la qualité des eaux (lier les crues à la qualité des eaux).

De manière générale, le Conseil Général précise que de petits programmes locaux de lutte contre les inondations (replantation de haies, etc.), partent des territoires ; il n'y a pas de vision globale en relation avec la problématique inondation au Conseil Général de l'Orne, tout comme au Conseil Général de la Sarthe.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Les principaux manques mis en relief par l'entretien sont :

- dans le PPR de l'Huisne Ornaise en cours, le périmètre d'étude ne prend pas l'affluent L'Erre, alors que ça aurait été judicieux. Il faudra certainement créer un PPR pour cet affluent.
- En terme de protection contre les inondations : des actions sur les bassins versant des affluents sont à mettre en place. Des études telles que celle menée sur la Villette sont à étendre aux autres bassins.
- Des inquiétudes apparaissent quant aux aménagements du territoire (fossés, haies,...) car l'érosion commence et tend à devenir irréversible.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

L'intérêt des interlocuteurs pour le SAGE Huisne est manifeste mais cependant tempéré. A l'heure actuelle, ils en ont toutefois une très bonne perception. Par ailleurs, il semble qu'il y ait une bonne évolution des mentalités sur la préservation de la ressource, ce qui laisse présager de bonnes choses pour la suite de la démarche.

Selon les interlocuteurs, il reste un travail de communication, d'éducation et de sensibilisation à faire auprès des usagers de la ressource en eau.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, il semble qu'ils soient limités :

- de moins en moins d'agriculteurs ont leur siège d'exploitation sur le territoire du bassin versant de l'Huisne, ce qui entraîne un manque d'intérêt pour la protection de la ressource.
- La protection contre les inondations rentre parfois en conflit avec l'intérêt piscicole (en amont de Nogent le Rotrou par exemple).

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Remarque : Monsieur PLANCKE a quitté ses fonctions à la DDAF de l'Orne.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 22

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Isabelle GRYTTE – qualité des eaux Mr Roland GIORDANO – recherche en eau
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Sarthe</b> 12, Rue Ferdinand de Lesseps 72013 LE MANS CEDEX 2  tel : 02 43 50 46 00 fax : 02 43 50 46 46 <a href="mailto:isabelle.grytten@agriculture.gouv.fr">isabelle.grytten@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:roland.giordano@agriculture.gouv.fr">roland.giordano@agriculture.gouv.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	26/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. carte des affleurements géologiques de la Sarthe au 1/150.000<sup>e</sup> (version numérique de préférence ou papier)</li> <li>2. données sur les plans d'eau (localisation en coordonnées Lambert, surface, profondeur, alimentation...)</li> <li>3. Bilan 2002 des autocontrôles, notamment sur le Dué</li> <li>4. Charte des périmètres de protection (lors de la parution)</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Les interlocuteurs sont respectivement en charge de la qualité des eaux et de la recherche en eau. Ils connaissent bien la démarche du SAGE, notamment car la DDAF 72 est en charge de la Police des Eaux sur les affluents de l'Huisne (cette fonction est assurée par la DDE sur l'Huisne elle-même).

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles.**

Les interlocuteurs mentionnent les documents ou les personnes ressources suivants :

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques***Données milieux et données piscicoles :*

- Le Schéma départemental des Vocations Piscicoles date de 1989-90 ; il concerne les rivières suivantes : l'Huisne, la Vive-Parente, le Dué, le Narais et la Mème.
- Il n'y a pas de réactualisation en cours dans ce département. Des points de suivi piscicoles (RHP) sont gérés par le CSP.
- L'étude diagnostic sur le Montreteau (déjà connue du prestataire).
- Structures gérant l'entretien des rivières : Association de l'Huisne et de la Vive-Parente (qui a engagé un technicien de rivière) et le Syndicat Mixte de l'Huisne.

*Données qualité et assainissement :*

- Le suivi départemental de la qualité des eaux de surface (environ 20 stations) est réalisé depuis 1989 par le Conseil Général (interlocuteur : Mr RICO) ainsi que par la DDASS pour l'eau potable.
- L'absence de SATESE en Sarthe entre 1993 et 2001 pose des problèmes pour la connaissance des flux polluants ; les informations « qualité » des rejets sont à aller chercher directement chez les industriels.
- Cependant, le Conseil Général de la Sarthe possède depuis peu une base de données « assainissement », actualisée en 2002, incluant un inventaire des stations d'épuration et de leur fonctionnement. Ce rapport fait le point sur les données antérieures existantes et constitue « le » document ressource sur ces aspects.

*Données quantité et prélèvements :*

- Liste des forages destinés à l'irrigation avec localisation en coordonnées Lambert (BRGM, les données exhaustives se trouvent à la DIREN). Les informations sur les volumes prélevés sont centralisées par l'Agence de l'Eau.
- Les données sur les prélèvements globaux (type, localisation, volumes, utilisation...) sont à demander à l'Agence de l'Eau.

Les interlocuteurs attirent l'attention du bureau d'étude sur les problèmes d'hétérogénéité des classifications des bassins et sous-bassins selon les fournisseurs de données alors que cela devrait être la base commune de tous les SIG.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Occupation du sol et activités agricoles :*

L'élevage et les activités connexes dominant dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne avec une forte présence des prairies et des cultures de maïs. D'après la DDAF, l'occupation des sols a peu varié ces dernières années ; les mutations les plus importantes concernent les prairies. L'irrigation est apparue à la fin des années 70 après la sécheresse de 1976. Elle a connu une forte augmentation entre 1987 et 1993 provoquée par une politique d'aides à l'irrigation du Conseil Général et des années de déficit pluviométrique estival (1992-1993) qui ont amplifié ce phénomène. Les surfaces irriguées ont alors doublé et 300 forages ont ainsi été réalisés en 4 ans. Les zones irriguées se situent principalement entre Montfort-le-Gesnois et Bouloire, ainsi qu'en rive droite de la partie aval de l'Huisne, sur les terrains sableux du Cénomaniens (zones « séchantes »). Il y avait en 1996-97 177 prélèvements globaux représentant 6 millions de m<sup>3</sup>. Il n'y a pas de prélèvement dans les petits cours d'eau ; d'autre part, l'accord de la DDE est nécessaire pour les prélèvements dans l'Huisne.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques***Plans d'eau :*

Un groupe de travail de la DDAF a créé une base de données « plans d'eau » regroupant 75 % à 80 % des plans d'eau de toute dimension. Le nombre de plans d'eau dans la région, 6500 actuellement, est en forte augmentation : environ 150 demandes par an pour des plans d'eau de moins de 1000 m<sup>2</sup>. Ils sont particulièrement nombreux dans les vallées du Dué et du Narais. Il n'y a par contre pas de données sur l'impact de ces plans d'eau sur le fonctionnement des affluents de l'Huisne (pertes en eau, réchauffement des eaux, problèmes d'oxygénation et d'eutrophisation...).

*Eutrophisation et qualité des eaux :*

Les suivis qualité réalisés jusqu'en 1998 n'ont pas révélé de problème d'eutrophisation dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne. Mais d'après les interlocuteurs, ce risque pourrait se développer dans le cadre de barrages ou de retenues réalisés pour la lutte contre les inondations. L'Huisne connaît par contre des problèmes de pollutions bactériologiques ou pesticides qui sont traitées dans l'usine de production d'eau potable de l'Epau (utilisation d'un filtre charbon actif entre autres). Le Dué et le Narais présentent une qualité des eaux relativement meilleure (cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie) mais sont pauvres en habitat (substrat sableux).

*Problèmes identifiés dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne :*

Inondations : liées d'après les interlocuteurs à une mauvaise gestion des eaux pluviales dans le bassin et à une défaillance – voire absence – d'entretien des cours d'eau, deux secteurs susceptibles d'importantes améliorations.

Entretien des cours d'eau : voir ci-dessus.

Erosion : des problèmes d'érosion notables sont connus dans le bassin. Un glissement de terrain important a affecté le Narais il y a une dizaine d'années. Ces problèmes sont essentiellement liés à des causes naturelles (nature sableuse du terrain, phénomènes de reptation sur les argiles à silex) mais sont parfois amplifiés par les pratiques culturales (extension des zones labourées, labours dans le sens de la pente et à proximité des rivières, sols laissés nus en hiver, réseau hydrographique recalibré en drains dans les sables...). Des problèmes de sédimentation apparaissent conséquemment en aval. Ces phénomènes sont considérés comme irréversibles par les interlocuteurs.

Etiage : L'Huisne a un étiage moyen soutenu et de fait ne connaît pas de conflit d'usage pendant les périodes d'étiage. De petits problèmes locaux peuvent cependant apparaître ponctuellement sur les affluents lors des sécheresses estivales.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Enjeux identifiés par les interlocuteurs :

- Amélioration de la qualité des eaux superficielles (rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie, protection de la ressource en eau potable...)
- Conservation et/ou sauvegarde des milieux naturels dans les petites vallées (favoriser les bandes enherbées par exemple)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Manques aux yeux des interlocuteurs :

- Connaissance de l'impact des plans d'eau sur le fonctionnement général du milieu
- Réactualisation du SDVP
- Etude de géomorphologie fluviale sur le cours de l'Huisne comportant une description des faciès et des potentialités biologiques, une analyse du faisceau de mobilité de la rivière et une détermination de zones à conserver et/ou protéger ; étude qui pourrait être prise en compte dans les PPRI et les PLU des communes riveraines.
- Etat des lieux des ouvrages hydrauliques (localisation, taille, état, usage et intérêt, franchissabilité...) afin de déterminer leurs conséquences sur le fonctionnement des rivières et de cibler les ouvrages qu'il serait éventuellement possible d'effacer.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Les interlocuteurs attendent un réel schéma d'aménagement du bassin avec des objectifs clairement définis au départ. La définition des objectifs de gestion de la rivière est donc également un enjeu. Ils souhaitent que le SAGE redonne une image objective des cours d'eau à chaque acteur dans le bassin, au-delà de la vision propre de chacun. De fait, il s'agit un document à forte valeur pédagogique et d'information.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Les interlocuteurs s'inquiètent des conséquences et de l'impact des aménagements prévus dans le cadre de la lutte contre les inondations (modifications des caractéristiques hydrographiques et hydrologiques de la rivière, risques d'eutrophisation ou d'envasement des plans d'eau...). Ils souhaitent une large concertation au-delà des intérêts partisans.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 23

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur HENRY, Responsable MISE
<b>Coordonnées</b>	<p><b>DDAF 72</b> 12, Rue Ferdinand Lesseps 72013 LE MANS CEDEX</p> <p>Tél : 02 43 50 46 00 Fax : 02 43 50 46 46</p>

<b>Date rencontre :</b>	25 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

**1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Etude 3P (CNR – EPALA) : Etude générale
- Etude sur le Montreteau (Bureau d'études RIVE)
- Schéma Départemental des carrières

La DDAF possède un SIG utilisant ARCINFO. Il existe a priori peu de document exploitable issu du SIG.

Il doit rester des documents papier (localisation barrage, ...) voir Madame PELLETIER.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

La DDAF assure plusieurs rôles dans le domaine de l'Eau :

- Recherche (ressource) en collaboration avec le Conseil Général 72, périmètre de protection des captages ;

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Police de l'Eau (service environnement) ;
- Travaux (service hydraulique)

Dans la Sarthe, les rôles sont répartis selon différents interlocuteurs.

La Sarthe aval et le Loir sont gérés par la DDE. La Sarthe amont et l'Huisne sont gérés par des Syndicats Mixtes.

### Les inondations

Le Service d'Annonce de crue (SAC) est basé au Mans (DDE 72).

En terme de travaux, une décision a été prise sur l'Huisne pour la réalisation d'ouvrages visant à ralentir la dynamique des inondations.

Deux types d'actions se sont dégagés :

- Actions d'intérêt locales (Ferté Bernard par exemple avec des actions sur les ouvrages, CUM).
- Actions plus générales : réalisation des levées transversales dans le lit de l'Huisne (favoriser le fonctionnement du lit majeur).

Ces travaux paraissent pertinents et justifiés.

Sur la CUM, des difficultés techniques et réglementaires existent. En complément à la problématique Inondations, la question du pluvial se pose (qualité et quantité). Actuellement peu de commune intègre des rétentions dans leur projet. L'accumulation d'opérations individuelles (surface < seuil de la loi sur l'eau) pose des problèmes à terme.

Les aspects pluviaux doivent être intégrés aux schémas directeurs d'assainissement.

Les aspects pluviaux concernent également le milieu agricole (gestion des haies, des talus, ...).

La vallée de Douet présente par exemple un terrain fragilisé (problème d'érosion).

### Eau potable

Pour les aspects eau potable, la DDAF intervient avec le Conseil Général.

Hormis la sécurisation des ressources Eaux Potable de la CUM et de la Ferté Bernard, il n'existe pas de problème important pour la ressource (quantité / qualité).

Il est à noter la présence de l'usine CRISTAL ROC (commune d'Ardenet).

Il existe une bonne connaissance de la ressource (30-40 ans d'acquisition de données).

La part de l'irrigation reste encore assez marginale par rapport au Sud Sarthe.

Une charte des périmètres de protection vient d'être signée (elle doit permettre d'indemniser des exploitants lorsque les pratiques sont modifiées).

Globalement les « gros » consommateurs industriels virtuellement pollueurs ont réalisé les travaux nécessaires.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Il convient de noter l'exploitation d'un certain nombre de carrières implantées sur l'Huisne (Champagné, Connerré, la Ferté Bernard, ..). Le Schéma Départemental des carrières a normalement stoppé le développement des carrières exploitant des matériaux alluvionnaires.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Une problématique subsiste : la synchronisation potentielle de la Sarthe et de l'Huisne et également des rivières Mayenne-Sarthe-Huisne-Loir. (Enjeux : Angers).

Un risque lié à la nappe est évoqué pour le projet de Margon.

L'animation et la sensibilisation des acteurs sur le réseau secondaire manque actuellement.

Le Schéma Départemental à vocation piscicole est à revoir (prévu en 2003).

Deux enjeux pour l'eau potable : la sécurisation (diversification) des prises d'eaux au Mans et de la Ferté Bernard.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE pourrait permettre de développer la réflexion sur le réseau secondaire (mal connu) et le mode d'usage du sol. L'étude sur le Montreteau en est une illustration : le message (assainissement, maintien des berges) est assez difficile à faire passer aux riverains.

Le SAGE pourrait être une structure qui permette de gérer des intérêts divergents entre acteurs (pêcheurs, agriculteurs, riverains, ..).

Le SAGE pourrait permettre une meilleure gestion de l'espace par rapport à la problématique eau et permettre la restauration de la qualité.

Une autre attente concerne la gestion du pluvial (milieux agricoles et urbains).

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Le travail pour permettre une réelle appropriation des enjeux par la population comprise dans le périmètre au SAGE paraît très important (au regard de la taille du territoire).

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 24</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Marc PASQUIER Service Santé Environnement
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure-et-Loir</b> Cité administrative 15, Place de la République 28 000 CHARTRES  Tél. : 02 37 20 51 70 Fax : 02 37 36 29 93 <a href="mailto:dd28-sante-environnement@sante.gouv.fr">dd28-sante-environnement@sante.gouv.fr</a>

<b>Date rencontre :</b>	13/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cartes départementales de qualité (bactériologique, et pesticides et nitrates dans les eaux distribuées)</li> <li>2. Courbes de tendance du taux de nitrate, pour chaque forage sur le bassin de l'Huisne.</li> <li>3. Localisation des captages pour l'alimentation en eau potable et périmètre de protection (sur fond de plan IGN 1/25000)</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Liste des syndicats AEP et leurs caractéristiques</li> <li>2. Liste des aquifères exploités</li> <li>3. Données quantitatives sur les captages</li> <li>4. Données informatiques issues du SIG (.shp) : localisation des captages, périmètres de protection, aquifères, etc.</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est présentée rapidement (les principaux enjeux, le périmètre, l'avancement, ...). Monsieur PASQUIER précise qu'il connaît la démarche SAGE mais qu'il n'est pas au courant de l'avancement du SAGE Huisne. Aussi, il est rappelé l'historique du SAGE Huisne et le but de la première phase « Etat des lieux ».

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

La DDASS fournit :

- les cartes départementales de qualité (bactériologique, ainsi que pesticides et nitrates dans les eaux distribuées)
- les courbes de tendance du taux de nitrate, pour chaque forage sur le bassin de l'Huisne
- la localisation des captages pour l'alimentation en eau potable et des périmètres de protection (sur fond de plan IGN 1/25000)
- il n'existe pas de zones de baignade sur le bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir.

Les données que les bureaux d'études pourront récupérer plus tard :

- les syndicats AEP avec le type d'exploitation (affermage, régie)
- la population desservie par chaque captage
- données sur la sécurité de l'alimentation en eau potable : interconnexions, communes munies de plan d'urgence, ...
- liste des aquifères exploités
- débits des captages

La DDASS possède également un Système d'Informations Géographiques sous Arcview gérant la plupart des données qui intéressent les prestataires.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

- Qualité bactériologique : les pollutions bactériologiques sont présentes sur l'ensemble des sources, à l'exception de Frétigny alimenté par un forage ; il s'agit d'une pollution diffuse. Le traitement par chloration est utilisé de partout pour la production d'eau potable.
- Nitrates : les courbes d'évolution montrent une tendance à la hausse pour les eaux brutes. Il sera peut-être nécessaire de passer le bassin de l'Huisne en zone vulnérable.
- Alimentation en eau potable : il s'agit en général de petites unités de production qui ne possèdent pas les moyens de s'équiper en unités de traitement efficaces, notamment pour les nitrates. On note une sensible dégradation de la qualité des eaux distribuées en ce qui concerne le paramètre Nitrate.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable : des interconnexions sont en projet dans le cadre du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable.
- Le Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (de 1994-1995) est en cours de remise à jour. Des recherches de nouvelles ressources ont été menées ces dernières années, mais elles se sont révélées infructueuses (en terme de quantité notamment, sur Nogent le Rotrou).

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Afin de garantir une eau de qualité pour l'alimentation, plusieurs points sont soulevés par l'interlocuteur :

- il faudrait accélérer la démarche des périmètres de protection (cette démarche est incitée par l'Agence de l'Eau)
- des plans d'actions seraient nécessaires pour limiter l'impact des activités agricoles et améliorer la gestion, mais ces outils sont lourds à mettre en place (décision préfectorale)
- les interconnexions sont à favoriser pour palier à des manques ou des pollutions temporaires.

Les principaux manques évoqués lors de l'entretien sont :

- un regroupement des communes en syndicat permettrait d'engager du personnel qualifié, de diminuer les coûts, de réaliser un meilleur suivi des traitements et donc d'obtenir des eaux distribuées de meilleure qualité. Or, cette démarche est très peu suivie pour l'instant. C'est un des objectifs principaux du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
- le réseau de suivi de la qualité est nettement insuffisant. Il n'existe pas d'auto-contrôle lors d'une gestion en régie, et la DDASS manque de moyens.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

La principale attente de l'interlocuteur vis-à-vis du SAGE du bassin de l'Huisne est un appui supplémentaire pour une meilleure orientation des pratiques agricoles ainsi que la mise en place des schémas d'assainissement sur les communes.

En terme de conflit d'usage, le seul étant apparu au cours de l'entretien concernait l'irrigation en période d'étiage des cours d'eau. Mais il n'y a globalement pas de conflit d'usage ou d'intérêt dans le Perche car il n'y a pas de problème de ressource en eau.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 25

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Madame <b>Véronique LUCAS</b> DDASS 61 – Service Santé Environnement
<b>Coordonnées</b>	<b>D.D.A.S.S.</b> 13, rue Maréchal Saillant BP 539 61 016 ALENCON Cedex Téléphone : 02-33-80-83-00 Fax : 02-33-27-24-25 Mail : DD61-DIRECTION@sante.gouv.fr

<b>Date rencontre :</b>	22 octobre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	
<b>Documents remis en séance :</b>	Divers documents relatifs à la qualité des eaux des captages du département de l'Orne situés sur le bassin versant de l'Huisne (3 cartes annotées + 1 document écrit).

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Madame Lucas connaît la démarche du SAGE de l'Huisne. Un rappel est fait sur l'état d'avancement, ainsi qu'une présentation du rôle des bureaux d'études ASCONIT et BCEOM pour la réalisation de l'Etat des Lieux.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Dans un premier temps, un bilan est fait sur les documents déjà en possession du bureau d'études. Dans un courrier de Mars 2001, le service Santé Environnement de la DDASS 61 avait déjà fourni différentes données à l'IIBH :

- liste des captages,
- cartes de localisation des captages,
- unités de distribution et de gestion pour chaque commune,
- population desservie par chaque unité de distribution,
- bilan annuel des eaux distribuées pour les paramètres Nitrates et Bactériologie,
- état d'avancement des périmètres de protection des captages.

Aucun commentaire particulier n'est apporté à ces documents.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Dans un second temps, Madame Lucas fournit un fond de carte sur lequel apparaissent tous les captages situés sur le bassin versant de l'Huisne. Des annotations sont portées afin d'identifier ceux qui ont connu des problèmes de qualité (Nitrates ou Pesticides). Par ailleurs, un document écrit accompagne les cartes (son contenu est repris dans le paragraphe suivant) et explique les problèmes de qualité rencontrés, et éventuellement les abandons de captage qui en ont découlé.

L'interlocutrice précise qu'aucune carte synthétique n'existe actuellement pour le paramètre Pesticides, mais que son élaboration est en cours.

Par ailleurs, le bureau d'études demande s'il existe une cartographie des aquifères sur le département de l'Orne. Madame Lucas répond par la négative, mais indique que si des informations sont disponibles à ce sujet dans le service, la DDASS pourra fournir les aquifères exploités par chaque captage.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.****- Eaux de surface**

- L'interlocutrice indique que la qualité des eaux de surface dans le bassin de l'Huisne sur le département de l'Orne n'est pas une priorité pour la DDASS. En effet, aucun contrôle de qualité n'est réalisé sur les eaux de surface car il n'existe aucun prélèvement en surface pour l'alimentation en eau potable, ni aucune zone de baignade.

**- Eaux souterraines**

- La dégradation observée ces dernières années est inquiétante. Voici le texte fourni par l'interlocutrice sur l'état des lieux de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine :

« les principaux problèmes de qualité rencontrés sur les 47 captages situés sur le bassin de l'Huisne sont la présence de Nitrates et de Pesticides dans l'eau des ressources.

**Les Nitrates** : Depuis 1999, 7 captages ont été abandonnés en raison de problèmes de qualité ; 5 d'entre eux présentaient des teneurs en nitrates > 50 mg/l. Parmi les captages en service, 4 ont présenté en 2001 une concentration maximale en nitrates > 40 mg/l. En 2001, 3 unités de distribution (800 habitants) ont rencontré des teneurs maximales > 50 mg/l et 2 unités de distribution (200 habitants) ont rencontré des teneurs maximales > 40 mg/l.

**Les Pesticides** : Parmi les 7 captages abandonnés depuis 1999, 4 présentaient des concentrations en pesticides > 0.1 mg/l. Parmi les captages en service, 7 présentent périodiquement ou en permanence une concentration en pesticides > 0.1 mg/l. 3 unités de distributions (2800 habitants) rencontrent des teneurs en pesticides > 0.1 mg/l. »

- D'après la localisation sur carte de ces problèmes rencontrés, il apparaît que la zone Nord-Est du bassin de l'Huisne est la moins touchée. Le reste du territoire est touché par des problèmes de qualité de façon homogène. Les problèmes de qualité peuvent être dus à une contamination globale d'un grand aquifère ou bien alors à des pollutions locales sur le bassin d'alimentation du captage.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Sur l'ensemble du territoire concerné, il s'agit en majorité de petites unités de production, qui ne possèdent aucun traitement spécifique aux nitrates ou aux pesticides. Les traitements utilisés consistent en général à une chloration avec quelques fois un prétraitement si nécessaire (déferrisation par exemple).
- Le contrôle de la qualité des eaux que réalise la DDASS 61 dépend, pour la fréquence des contrôles, de la population desservie et du débit des stations de production d'eau. Pour compléter, des campagnes complémentaires d'analyse de pesticides sont lancées. Par ailleurs, il est précisé que si un captage a été identifié comme vulnérable (résultats d'analyses supérieurs ou proches des limites), un suivi mensuel des pesticides est réalisé. Tous les ans, des captages sont rajoutés à la liste pour un suivi mensuel. Ceci traduit la dégradation de la qualité de la ressource.
- Par ailleurs, grâce à tous ces contrôles, il est prévu en 2 ans de réaliser une carte pour le paramètre Pesticides (démarche entreprise depuis 3 ans).
- Lorsqu'un problème de qualité est identifié sur un captage, la DDASS peut demander aux communes concernées de mettre en place un plan d'actions et/ou d'informer la population. Les actions peuvent être de mettre en place des actions environnementales, une gestion de l'agriculture, ou bien de mettre en place un traitement spécifique des eaux brutes ...
- Madame Lucas indique que les services de la DDASS regrettent que la proposition qui avait été avancée par la DDAF pour passer la zone du Perche en « Zone Vulnérable » ait été reportée. En effet, celle-ci aurait constitué un outil de protection de la ressource et aurait permis de mettre en place des actions plus strictes que la réglementation générale.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Il ressort très nettement de l'entretien que l'alimentation en eau potable (protection de la ressource et distribution d'une eau de qualité aux usagers) est l'enjeu majeur du SAGE de l'Huisne pour l'interlocutrice, à l'échelle du bassin versant. En effet, on constate partout une dégradation de la qualité des eaux souterraines brutes et des eaux distribuées.

De plus, il faudrait restaurer la qualité des rivières afin d'augmenter les loisirs aquatiques sans risques sanitaires. Ceci permettrait une mise en valeur des rivières du département.

Parmi les manques identifiés par l'interlocutrice :

- Un manque de regroupements des collectivités dans certains secteurs où se posent des problèmes de qualité, qui ne facilite pas la mise en œuvre de solutions d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Toutefois, des évolutions en matière de regroupement ont lieu. Par ailleurs, le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne est une structure qui possède un poids certain (elle regroupe la quasi totalité des communes) et qui agit dans le sens de projets structurants qui mettent en jeu plusieurs communes, des interconnexions, ... Il en est de même du Conseil Général de l'Orne qui ne finance que ce type de projets (sauf cas particulier).

-

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Besoin d'améliorer les pratiques agricoles pour limiter les apports de nitrates et pesticides (par exemple : couverture hivernale, bandes enherbées, limiter la culture sur les pentes ...)
- En terme d'information des usagers, les modalités d'information de la population s'effectuent telles que le prévoit la réglementation (transmission des résultats aux maires pour affichage en mairie, transmission des synthèses cartographiques aux maires, associations de consommateurs, ...). A noter que dans l'Orne, les consommateurs sollicitent relativement peu la DDASS pour obtenir des informations sur la qualité de l'eau.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

- Les attentes vis à vis de la démarche du SAGE sont réelles, même si le service Santé Environnement de la DDASS 61 est peu impliqué. L'interlocutrice indique qu'elle espère que le SAGE, une fois en place permettra la mise en œuvre d'orientations et d'actions qui mèneront à restaurer la qualité de la ressource et des milieux.
- Aucun conflit d'intérêt n'a été mentionné lors de l'entretien

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 26</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr René BARDET
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Sarthe</b> 97, Avenue Bollée – 72070 LE MANS  Tél. : 02 43 40 20 20 Fax : 02 43 72 97 41

<b>Date rencontre :</b>	26/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qualité des eaux distribuées en Sarthe : bilan 2001 (2 ex.)</li> <li>2. Qualité des eaux de baignade en Sarthe : saison estivale 2001</li> <li>3. Réseau départemental de surveillance des pesticides dans les eaux, sept. 2000.</li> <li>4. Baignade en plans d'eau : historique des classements par site.</li> <li>5. Liste des STEP</li> <li>6. Liste des captages AEP et état d'avancement des procédures de périmètres de protection (Mai 01/2001)</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dernier bilan pesticides (décembre 2002)</li> <li>2. suivi qualité et algues du plan d'eau de Tuffé (décembre 2002)</li> </ol>

<b>Compte-rendu</b>
---------------------

<b>1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».</b>
--

Sans objet.

<b>2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles</b>
--

Les documents mentionnés en première page ont été remis au prestataire, à qui seront également fournis les mises à jour ou publication à paraître fin décembre 2002.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Le Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable réalisé en 1996 est disponible à l'Agence de l'Eau. Sa réactualisation est en cours (voir le Conseil Général).

Il est conseillé au prestataire de s'adresser à la DDAF de la Sarthe pour obtenir la Charte des périmètres de protection.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Qualité des eaux superficielles :*

Pour l'interlocuteur, le principal point faible dans le bassin de l'Huisne est la mauvaise qualité bactériologique, ce qui peut avoir des conséquences tant sur l'alimentation en eau potable (prises d'eau de la Ferté-Bernard et du Mans) que sur les eaux de baignade (zone de navigation des canoës-kayaks de la Ferté-Bernard, plans d'eau). Ces pollutions ponctuelles sont principalement observées en hiver après des épisodes pluvieux et sont vraisemblablement liées au ruissellement, au débordement de déversoirs d'orage ou à des postes de relèvement des eaux usées en panne. L'origine des effluents est méconnue mais la présence de germes fécaux dénonce une origine domestique ou agricole (effluents d'élevage).

Des traces de produits phytosanitaires peuvent être présentes dans les eaux superficielles et de faibles teneurs sont aussi observées dans certaines eaux souterraines. Les teneurs analysées dans les eaux de la rivière l'Huisne sont toutefois inférieures ces dernières années aux limites de qualité des eaux brutes pour la production d'eau potable (2 µg/l par substance individualisée). Ces valeurs sont néanmoins suffisantes pour nécessiter un affinage sur charbon actif au niveau des filières de traitement pour produire de l'eau potable. Selon l'interlocuteur, il convient de poursuivre l'information et la sensibilisation des divers utilisateurs (codes de bonnes pratiques) afin de prévenir et réduire ce type de pollution. Les dernières pollutions phytosanitaires accidentelles remontent à 1997 et 1993. De plus, la programmation de l'arrêt de la vente et de l'usage de l'atrazine en 2003 devrait contribuer, d'après l'interlocuteur, à améliorer la situation pour ce paramètre.

Les teneurs moyennes en nitrates sont de 18-19 mg/l, avec des pointes autour de 25 mg/l, et ne présentent donc pas de problème pour la production d'eau potable. Mais il convient de rester vigilant sur l'évolution de ce paramètre.

L'Huisne est, de l'avis de l'interlocuteur, faiblement eutrophisée. Il n'y a pas eu d'étude à ce sujet ni de données sur les algues (à l'exception de l'étude à paraître sur le plan d'eau de Tuffé : voir § suivant).

*Sites de baignade et plans d'eau :*

Les données qualité et analyses des eaux de baignade sont disponibles sur le web. Il n'y a pas de baignade en rivière dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne.

De manière générale, les plans d'eau alimentés par de petits cours d'eau peuvent connaître des problèmes d'eutrophisation.

Le plan d'eau de la Ferté-Bernard est classé en catégorie A depuis 1998.

Des pollutions ponctuelles liées à des épisodes pluvieux ont déclassé le plan d'eau de Lavaré, auparavant en A, en catégorie B en 2000 et C en 2001.

Le plan d'eau de Tuffé, classé en B jusqu'en 2000, fait l'objet d'un suivi qualité et eutrophisation. Des prélèvements de cyanobactéries et des mesures physico-chimiques, de température, de transparence sont réalisés tous les 15 jours et le laboratoire BI-EAU procède au comptage et à l'identification des espèces d'algues présentes. Le rapport de

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

synthèse paraîtra fin décembre 2002. La réalisation d'un aménagement permettant de dériver les eaux de la rivière Chéronne après les épisodes pluvieux contribuera à améliorer la qualité microbiologique du site de baignade (camping) le plus proche de l'alimentation du plan d'eau.

### *Alimentation en eau potable (AEP) :*

La présence de filtres charbon actif en grains à l'usine de production d'eau potable du Mans (usine de l'Epau) et dans 4 autres sites contribue au respect des normes de qualité des eaux distribuées. A la Ferté-Bernard, ce dernier dispositif n'est cependant pas présent. L'usine des eaux serait également à moderniser (charbon actif). Des actions de sécurisation et de diversification de la ressource (nouveaux forages) sont en cours. La construction d'une nouvelle STEP à la Ferté-Bernard a récemment contribué à améliorer la qualité de l'eau distribuée. La moitié de la production de ce site est destinée aux abattoirs de Cherré.

Une étude de sécurité a été réalisée sur l'agglomération du Mans. Un bassin de 150 000 m<sup>3</sup> est en projet afin de créer une réserve d'eau brute pour faire face à une pollution accidentelle de l'Huisne et par conséquent du captage de l'usine de l'Epau. Cette dernière alimente en eau potable la ville du Mans, ainsi qu'une partie de l'agglomération via le SIDERM. De nouveaux captages dans les nappes du Cénomaniens sont prévus par le SIDERM afin de diversifier la ressource. La consommation moyenne actuelle de l'agglomération mancelle est de 42 000 m<sup>3</sup>/j. Les procédures de mise en œuvre des périmètres de protection dans la Sarthe ont fait l'objet d'une charte finalisée en 2002 et de protocoles d'accord sur les indemnités des servitudes.

#### **4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

##### *Enjeux prépondérants pour l'interlocuteur :*

- Amélioration de la qualité des eaux superficielles
- Amélioration de la qualité et de la protection de la ressource en eau potable (modernisation de l'usine de la Ferté-Bernard, périmètres de protection avec DUP)

##### *Manques aux yeux de l'interlocuteur :*

- Connaissance des causes des pollutions bactériologiques et lutte contre les pollutions diffuses (meilleure connaissance des flux d'origine agricole et mise en place de bandes enherbées, amélioration du réseau d'assainissement et du traitement des eaux pluviales, recensement exhaustif et mise aux normes des établissements d'élevage, en particulier dans le bassin versant du plan d'eau de Tuffé)
- Meilleur suivi des STEP (absence de SATESE ces dernières années) et des épandages
- Mise en place de stations d'alerte en amont des prises d'eau en rivière.

#### **5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Les attentes de l'interlocuteur recourent les objectifs identifiés dans les enjeux et se centrent sur les actions à mettre en place – voir « manques ».

#### **6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 27

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Bernadette FOURNIER
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Départementale de l'Équipement</b> Cité administrative - 17, Place de la République 28 000 CHARTRES  Tél. : 02 37 20 40 60

<b>Date rencontre :</b>	25/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est rappelée rapidement (les principaux enjeux, le périmètre d'étude, l'état d'avancement, ...). Madame FOURNIER précise qu'elle n'a pas eu l'occasion de suivre de près l'avancement du SAGE de l'Huisne.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Madame FOURNIER remet au bureau d'études une liste des études hydrauliques disponibles sur le bassin de l'Huisne dans son service. Ces documents sont à consulter sur place et ne peuvent être empruntés car il s'agit d'exemplaires uniques.
- En cas de consultation, il est possible que Mr Herche (technicien du service – 02.37.20.41.48) apporte des précisions sur les études. Voici la liste des études disponibles :
- - Etude hydrologique et hydraulique de l'Huisne (CETE Blois – 1993)
  - Etude d'inondabilité – vallée de l'Huisne – Nogent le Rotrou – Margon (CETE Blois – 1995)
  - Crues de l'Huisne – Etude interdépartementale (BRL – 1995-1998)
  - Travaux sur le bassin de l'Huisne (1996-1997)
  - Bassin versant de l'Huisne – Lutte contre les inondations (BRL – 1997)
  - Aléas Nogent – Margon (CETE – 1998)
  - Etude de la cote de crue centennale dans la traversée de Nogent le Rotrou (ISL – 1998)
  - Etude d'incidence des aménagements proposés dans le cadre de protection contre les crues de l'Huisne dans la traversée de Nogent (Aquascop/ISL – 1998)
  - Etude d'impact des travaux de protection contre les crues de l'Huisne à Nogent le

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Rotrou / enquête publique / CDH (ISL – 1999)
- Etude d'impact des travaux d'extension de la piscine de Nogent (ISL – 2000)
  - Etude hydraulique et enquête sur les ressources en matériaux de la vallée de l'Huisne en Eure et Loir (CETE Blois – 2000)
  - Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Nogent / Margon (2001)
- En ce qui concerne l'atlas des zones inondables sur le bassin de l'Huisne, il s'agit d'un document cartographique, réalisé à l'échelle du 1/10.000ème en 1997 (il est consultable en DDE). Madame FOURNIER indique qu'il s'agit d'un travail réalisé en interne, sur la base des données historiques en possession du service en 1997. Les zones d'inondabilité qui y sont indiquées ne sont donc pas exhaustives, d'une part par manque d'information locale sur certaines sections de ruisseaux et rivières, d'autres part car elles sont donc le plus souvent inférieures aux périmètre de la crue centennale qui est désormais la base de référence retenue pour les PPR. Les PPR, eux, font toujours appel à des études hydrauliques très précises, les plus récents étant établis sur la base de crue centennale.
- Lorsque le BCEOM demande si le Schéma des ouvrages hydrauliques avec points orthométriques est disponible, Madame FOURNIER note qu'elle n'a pas connaissance de document récapitulant ces données. Il existe par contre des microfiches disponibles à la DDAF (Mr BARBERIS) sur les ouvrages en Eure-et-Loir.
- L'interlocutrice ajoute que, les plans d'occupation des sols et cartes communales, quand ils existent, peuvent également renseigner sur l'inondabilité du terrain, notamment s'ils sont suffisamment récents pour prendre en compte les études et données les plus récentes (crues des dernières années à partir de 1995).
- 3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**
- Madame FOURNIER précise que la DDE possède la compétence police de l'eau sur l'Huisne dans le département de l'Eure et Loir, mais pas sur ses affluents (compétence de la DDAF).
- En ce qui concerne la prévision des crues, c'est la DDE du département de la Sarthe qui est en charge de l'annonce de crue depuis le début de l'année 2002.
- A ce titre, la DDE a instruit les 2 dossiers de travaux contre les crues, d'une part ceux réalisés dans la traversée de Nogent en 2000, d'autre part, celui du projet de retenue de laminage des crues de Margon.
- L'interlocutrice mentionne la problématique de l'entretien des cours d'eau, souvent pris en charge par les syndicats de rivière, ou par les communes, en place des riverains. En terme d'information, l'entretien est une tâche spécifique encadrée par des termes techniques tels que « curage vieux fonds vieux bords », « faucardage » avec un risque de confusion pour des particuliers. Une information mérite d'être donnée régulièrement sur le sujet, pour éviter des travaux « durs » pour le milieu, qui sont d'ailleurs soumis à la loi sur l'eau ou à la loi pêche : redressement du cours d'eau, curage trop fort aménagement des berges avec enrochements.....
- Il serait opportun d'utiliser les médias afin de sensibiliser les usagers et apporter des informations sur les méthodes à employer.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

- Les études sur le bassin de l'Huisne sont nombreuses, ce qui est un atout.
- Géographiquement, la région de nogentaise est relativement éloignée de la ville centre du Département. Elle forme une entité culturelle à part entière bien identifiée par son paysage, (il s'agit du Perche et donc de la Normandie), et qui se démarque du reste du département.
- Le territoire du SAGE est large, et traverse certains secteurs très sensibilisés aux inondations. On devra s'attacher à ce que cette mobilisation soit transversale et soit rémanente dans le temps (y compris sur les secteurs qui sont ou seront protégés par des travaux)
- Un enjeu important concernant particulièrement la démarche du SAGE : celui de la solidarité amont-aval dans le cas de la lutte contre les inondations. De ce fait, il serait très utile de travailler à l'information et la sensibilisation de la population. Il serait particulièrement intéressant de mobiliser dès à présent les jeunes générations, qui sont susceptibles d'être mieux réceptives à ce genre de message.
- Madame Fournier souhaite également que soit valorisé et pris en compte le côté culturel et paysager du bassin de l'Huisne qui possède de très bons atouts en coordination avec les autres structures compétentes (dont le PNRP).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Attentes de l'interlocuteur vis à vis du SAGE :

- Une réflexion mène à se demander s'il est plus efficace de raisonner à l'échelle d'un grand bassin versant, qui comprend beaucoup de communes, met en jeu un grand nombre d'acteurs aux intérêts différents, ou bien s'il ne vaut pas mieux travailler à une échelle plus réduite pour davantage d'efficacité. De plus, un sentiment ressort, selon lequel la démarche du SAGE ne peut être efficace que si un grand nombre de personnes différentes sont représentées (différents métiers, différents usages, par exemple).
- L'utilité d'une telle démarche peut se retrouver si le SAGE permet de mettre en place des outils de suivi sur l'ensemble du bassin versant, tels que des bases de données et des outils de suivi cartographique évolutifs.

Aucun conflit d'usage n'est apparu lors de l'entretien.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Ce type de rendez-vous individuel participe à la fois à une mobilisation et à une sensibilisation des différents acteurs.

Il serait intéressant que le suivi de la démarche SAGE intègre également ce type de rendez-vous.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 28

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Madame GOURMAUD (D.D.E.) Madame LEGARREC (D.D.E.)
<b>Coordonnées</b>	<b>D.D.E</b> Cité administrative Place Général Bonnet 61 000 ALENCON  Téléphone 02-33-32-50-50

<b>Date rencontre :</b>	12 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Julien ORSONI - BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

La démarche du SAGE Huisne est présentée rapidement (les principaux enjeux, le périmètre, l'avancement, ...). Madame GOURMAUD est depuis peu à la tête du service Etude Territoire Environnement, aussi elle indique qu'elle n'est pas au courant de tous les dossiers en cours.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- En terme de documents dans le domaine de la Prévision : aucun document n'est disponible à la DDE 61. Tous les documents concernant les procédures d'annonce de crue semblent être à la DDE 72.
- En terme de documents dans le domaine de la Prévention :
  - Le PPR sur l'Huisne Ornaise est en cours de réalisation par le bureau d'études BRL. La DDE suit l'avancement de cette étude. Il sera certainement possible que la DDE fournisse au groupement ASCONIT-BCEOM le relevé des ouvrages qui aura été effectué pour l'étude du PPR.
  - Madame GOURMAUD indique que lors de l'établissement de la charte du Parc Naturel Régional du Perche, une étude diagnostic a certainement été réalisée, qui pourrait contenir des éléments intéressants pour le SAGE.
- En terme de documents dans le domaine de la Protection :

Les interlocuteurs mentionnent une étude qui avait été réalisée en 1995 par la DDAF pour la protection contre les crues de la ville de Longny au Perche.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Les zones vulnérables aux inondations identifiées par les interlocuteurs sont : Rémalard, la Chapelle Montligeon, Longny au Perche et Berd'huis. Les autres zones ne concernent que des habitats très diffus.

Le bassin de l'Huisne correspond à une zone relativement bien protégée de trop d'aménagements grâce à la présence du Parc Naturel Régional du Perche.

Un des problèmes rencontrés et qui peut accroître le risque dû aux inondations concerne le problème d'accès et d'entretien aux ouvrages hydrauliques sur le bassin de l'Huisne.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Aucun enjeu ni manque particulier n'a été identifié lors de l'entretien.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Une des attentes de la démarche du SAGE est qu'elle soit cohérente avec celle du PPR en cours.

Les interlocuteurs mentionnent l'avantage de raisonner à l'échelle du bassin versant de l'Huisne, ce qui offre une bonne vision.

Malgré tout, la démarche d'un SAGE est une démarche qui apparaît longue et lointaine ; il est donc nécessaire que tous les acteurs soient efficacement associés.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 29

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr LECOINTRE Chef du Service Equipement Public Direction Départementale de l'Equipement de la Sarthe
<b>Coordonnées</b>	<b>DDE 72 – 1, rue du Vert Galant</b> 72 000 Le Mans  Tél : 02 43 78 88 61 fax : 02 43 78 88 96

<b>Date rencontre :</b>	Vendredi 13 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recensement des ouvrages hydrauliques et description de leur état,</li> <li>2. Carte de situation de ces ouvrages</li> <li>3. Etude hydraulique préalable de l'aménagement de l'Huisne dans le département de la Sarthe (LCHF – 1985),</li> <li>4. Inventaire des rejets (fichier info)</li> <li>5. Fichier prélèvement eau potable,</li> <li>6. Fichier prélèvements irrigation,</li> <li>7. Règlement d'annonce de crue des département de l'Orne, de l'Eure et Loir et de la Sarthe,</li> <li>8. Tableau des max mesurés aux stations SAC,</li> <li>9. Carte des stations SAC/Cristal en fonctionnement et à venir sur le bassin de l'Huisne</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mr Lecointre est au courant de la démarche.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Cf liste des documents à remettre. Le fichier d'inventaire des rejets est le résultat de l'autosurveillance auprès des exploitants de STEP.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**Prévision

La DDE72 est service d'annonce de crue sur l'ensemble du bassin versant de l'Huisne. Le réseau Cristal y est en place (reste une station à installer sur la Môme, ce qui devrait être fait en 2003).

Il existe 4 pluviographes qui permettent au SAC de suivre la pluviométrie : le Mans, Alençon, Mortagne et Bellême : elles sont gérées par Météo France. Il est souhaité l'installation de pluviographes supplémentaires à Connerré et dans le secteur de Beaumont/Mamers, afin d'avoir une bonne couverture du bassin versant.

Les règlements d'Annonce de Crue de la Sarthe, de l'Eure et Loir et de l'Orne organisent l'Annonce (règles de fonctionnement, règles de déclenchement) ; les règles sont les mêmes sur l'Huisne pour les 3 départements.

*Remarque* : La forte crue de janvier 1995 n'a pas été la plus forte du siècle sur l'Huisne : une crue plus importante a eu lieu en 1930 (supérieure à 1995 de 30 à 40 cm à Connerré et Nogent le Rotrou).

Prévention

L'ensemble de la vallée de l'Huisne dans le département de la Sarthe est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondations. Hormis les villes du Mans, la Ferté Bernard et Yvré l'Evêque, il s'agit d'un PPRi anticipé élaboré sur la base de l'atlas des zones inondables. Une procédure normale y est en cours, qui doit être terminée en 2004.

En terme de vulnérabilité et d'enjeux, les principaux se situent à la Ferté Bernard, au Mans et à Connerré. La vulnérabilité sur le reste de la vallée est faible.

Protection

Des projets de réduction contre les inondations existent sur l'Huisne :

- Retenue de Margon : l'incidence sur le département de la Sarthe est très faible,
- Levées transversales : des gains intéressants, il peut y avoir un effet significatif au Mans. Restent à faire : études d'environnement, expérimentation sur 2 à 3 sites pilotes, étude d'incidence hydraulique sur le Mans, bilan coût avantage,
- Ferté Bernard : petits travaux déjà réalisés ou restant à faire,
- Connerré : petits travaux identifiés.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Il manque encore certains éléments pour améliorer la prévision des crues de l'Huisne :

- Deux pluviographes (secteur de Beaumont/Mamers + secteur de Connerré la Ferté Bernard),
- Des jaugeages sur toutes les stations Cristal,
- La mise en place de modèle de prévision sur le bassin versant : il s'agira de modèles de deuxième génération, déterministes (modèle pluie-débit + modèle de propagation). Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Mr Lecointre espère que le SAGE permettra la modification des pratiques, à long terme.

Un objectif est une réelle amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Huisne, à l'horizon 2010.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien téléphonique : n° 30

Références interlocuteur(s)	
<b>Personnes contactées</b>	Mr Michel HORN – Service Eau et Milieux Aquatiques, Qualité des milieux et Laboratoire d'analyses
<b>Coordonnées</b>	<b>DIREN Basse-Normandie</b> CITIS – Le Pentacle – Avenue de Tsukuba 14290 Hérouville Saint-Clair  Tél. direct : 02 31 46 70 08  <a href="mailto:michel.horn@basse-normandie.environnement.gouv.fr">michel.horn@basse-normandie.environnement.gouv.fr</a>
<b>Date contact :</b>	07/10/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

### Compte-rendu

**1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

L'interlocuteur ne travaille pas particulièrement dans la région du bassin de l'Huisne et par conséquent ne suit pas la démarche du SAGE.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Sans objet

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Ce secteur (partie ornaise du bassin) n'a pas fait l'objet d'intervention de la DIREN ces dernières années et ne comporte pas de stations RNB. L'absence d'intervention reflète en partie l'absence de gros problèmes du point de vue qualité de eaux. Des pollutions accidentelles ont eu lieu dans le passé sur l'Erre (pollution métaux fin des années 70 – intervention de la DIREN sur demande de la société de pêche locale, déversement de cuve pesticides...), sur la Chippe et le ruisseau de Prulay.

Les établissements d'équarrissage à proximité de Mortagne seraient également à l'origine de problèmes de qualité des eaux liés à leurs rejets : c'est, pour l'interlocuteur, le principal point noir de la région.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Le peu de données sur la qualité des eaux constitue, pour l'interlocuteur, le principal manque. Il préconise d'abord une approche biologique par l'utilisation des invertébrés (mais en sortant des IBGN pour aller au-delà de la détermination de la famille) et des diatomées (*cf.* SEQ-Bio) afin de déterminer les problèmes puis des mesures physico-chimiques (dans l'idéal stations de mesures en continu) pour trouver les causes des problèmes identifiés par l'approche biologique.

D'autre part, aux yeux de l'interlocuteur, un des enjeux du SAGE serait de faciliter l'application de la Directive Cadre Européenne (idée du « bon état écologique des masses d'eau »).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Sans objet

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 31</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	<p>Mme Annie DUFAY – Pôle Délégation de Bassin, Service du Bassin Loire-Bretagne</p> <p>Mme Valérie DOSSA-THAUVIN – Chef de la division Hydrologie et Gestion Quantitative, Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA)</p> <p>Mme Cléopâtre ROBINET – Unité de Coordination Régionale et des Pollutions Agricoles, SEMA</p> <p>Mme Carole GENTY – Division Aménagement, Service Nature, Paysages, Qualité de la Vie</p>
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Direction Régionale de l'Environnement du Centre</b></p> <p>5, Avenue Buffon – BP 6407 45064 Orléans Cedex 2</p> <p>Mme Annie DUFAY Tél. : 02 38 49 91 62 Fax : 02 38 49 91 99 <a href="mailto:annie.dufay@centre.environnement.gouv.fr">annie.dufay@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p>Mme Valérie DOSSA-THAUVIN Tél. : 02 38 49 91 43 Fax : 02 38 49 91 29 <a href="mailto:valerie.dossa-thauvin@centre.environnement.gouv.fr">valerie.dossa-thauvin@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p>Mme Cléopâtre ROBINET Tél. : 02 38 49 91 49 Fax : 02 38 49 91 29 <a href="mailto:cleopatre.robinet@centre.environnement.gouv.fr">cleopatre.robinet@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p>Mme Carole GENTY Tél. : 02 38 49 91 27 Fax : 02 38 49 91 09 <a href="mailto:carole.genty@centre.environnement.gouv.fr">carole.genty@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p><a href="http://www.environnement.gouv.fr/centre/">http://www.environnement.gouv.fr/centre/</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	08/10/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	Réseau Départemental de la qualité des eaux superficielles – Département de l'Eure-et-Loir. 4 vol., 1997, 1998, 1999, 2000

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Les interlocuteurs connaissent bien la démarche du SAGE en général, même si l'Huisne est un petit bassin relativement excentré de la région Centre.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles***Qualité des eaux superficielles*

Les rapports annuels 1997 à 2000 du Réseau Départemental de la qualité des eaux superficielles sont fournis au prestataire. Depuis 2001, les données sont gérées par le Conseil Général d'Eure-et-Loir et les informations peuvent être demandées auprès de Mme Corinne Gayraud du Conseil Général. La DIREN et l'Agence de l'eau publient également les fascicules « Qualité des rivières du département... ou de la région... », la dernière édition synthétisant les données du Réseau National de Bassin entre 1997 et 1999. Il n'y a pas, à la connaissance des interlocuteurs, d'études monographiques portant sur l'Huisne ou sur ses affluents réalisées par la DIREN.

*Milieux naturels remarquables et paysages*

Les données numériques et les fiches ZNIEFF ont déjà été fournies à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (la vérification et mise à jour des données peut se faire auprès de Mr Francis Oliveureau ou Mr Yvonnick Lesaux du Service Nature). La seule proposition de site d'intérêt communautaire (Natura 2000) sur la partie Eure-et-Loir du bassin est « l'arc forestier du Perche ». Les renseignements sur les forêts de protection doivent être demandés à l'ONF ou à la DDAF.

Un atlas des paysages a été réalisé sur le territoire du parc naturel régional du Perche (interlocuteurs au PNR : Mme Florence Brill ou Mr Cédric Lehuédé) et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) d'Eure-et-Loir a lancé en octobre 2002 une étude paysagère destinée à aboutir à un Guide des Paysages du département.

Il n'y a pas, à la connaissance des interlocuteurs, d'études paysagères ou d'études sur des espèces de valeur patrimoniale réalisées par la DIREN.

Les informations concernant le patrimoine culturel sont disponibles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des Services Départementaux (SDAP).

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Il est noté que ces trois dernières années présentent des caractéristiques hydrologiques particulières – sortant de la moyenne – car plus fortes.

La partie du bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir n'est pas (encore ?) classée en zone vulnérable, alors que tout le reste du département l'est. Des efforts sont possibles car les agriculteurs sont réceptifs aux mesures agri-environnementales et la qualité des cours d'eau est jugée « récupérable » jusqu'à des taux de 50 mg/l de nitrates. Les interlocuteurs sont par contre plus mitigés sur l'évolution des pollutions liées aux pesticides car il n'y a pas de visibilité sur le long terme à cause du problème de détection des nouvelles molécules (après la disparition de l'atrazine). Remarque est faite que de toutes façons, des produits faits pour détruire sont forcément toxiques.

Les périmètres de protection ne sont pas efficaces contre les pollutions diffuses et les interlocuteurs jugeraient utile de raviver la notion de périmètre éloigné, i.e. bassin d'alimentation de la prise d'eau à protéger, ce qui pourrait être fait dans le cadre de politiques contractuelles avec les agriculteurs.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Le peuplement piscicole comme indicateur de la qualité des cours d'eau (méthode des plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles – PDPG) n'est pas, aux yeux des interlocuteurs, considéré comme valable pour certains paramètres. Pour preuve le classement des rivières bretonnes, subissant d'importantes pollutions liées aux nitrates, en cours d'eau salmonicoles...

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Les enjeux identifiés a priori pour le SAGE de l'Huisne sont les inondations, mais ce ne sont pas les seuls aux yeux des interlocuteurs.

- La problématique étiage est également à prendre en compte.
- Le bassin de l'Huisne présente un réel enjeu d'aménagement rural, afin de restaurer la qualité de l'eau et des habitats : définition de la notion de haie utile, mise en place de mesures agri-environnementales, etc.
- La présentation et le retour des entretiens représentent également le premier enjeu de la démarche de concertation du SAGE.

Les interlocuteurs trouvent très positive la démarche d'état des lieux regroupant recueil de données, analyse et détermination des manques. Il faut par contre, sur ce dernier point, se prononcer plus avant que la simple préconisation du respect des lois...

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Au-delà de la démarche du SAGE, la question de la Directive Cadre européenne est abordée. La Directive Cadre européenne intègre déjà plusieurs directives européennes antérieures du domaine de l'eau (Nitrates, Eaux urbaines résiduelles...), ainsi que les SDAGE. Le SAGE peut donc servir à sensibiliser, mais avec prudence, les élus et usagers sur la Directive Cadre européenne. Un des objectifs de cette dernière est d'ailleurs d'informer un très large public sur la problématique de l'eau.

L'objectif principal de la Directive Cadre européenne est l'obtention d'un « bon état écologique » des masses d'eau d'ici 2015. La définition du « bon état écologique » devrait être établie courant 2003, elle se rapprochera vraisemblablement du « vert » du Système d'évaluation de la qualité (SEQ) des eaux avec des nuances selon la typologie physique du milieu (tête de bassin, exutoire, etc.). Il faudra ensuite stopper les processus de dégradation actuels, ne pas créer de dégradations complémentaires et mettre en place des mesures correctrices dans certains cas. Les masses d'eau seront des unités d'évaluation plus que des unités de gestion, prenant en compte des bassins hydrographiques, des hydroécotones, de l'ordre des cours d'eau, etc. La méthodologie de détermination des masses d'eau superficielles élaborée par la DIREN, l'Agence de l'eau et le Conseil Supérieur de la Pêche est déjà finalisée, tandis que celle concernant les masses d'eau souterraines devrait l'être fin 2002.

Dans le cadre de la Directive Cadre européenne, le travail réalisé dans le cadre du SAGE est tout à fait utile, en particulier pour l'échéance fin 2004 de l'état des lieux des masses d'eau.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 32</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	<p>Mr Rémy OUDIN – Service de Bassin Loire Bretagne, Pôle Délégation de Bassin – chargé de mission</p> <p>Mme Valérie DOSSA-THAUVIN – Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Division Hydrologie et Gestion Quantitative – Chef de division</p>
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Direction Régionale de l'Environnement du Centre</b></p> <p>5, Avenue Buffon – BP 6407 45064 Orléans Cedex 2</p> <p>Mr Rémy OUDIN Tél. : 02 38 49 91 61 Fax : 02 38 49 91 99 <a href="mailto:remy.oudin@centre.environnement.gouv.fr">remy.oudin@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p>Mme Valérie DOSSA-THAUVIN Tél. : 02 38 49 91 43 Fax : 02 38 49 91 29 <a href="mailto:valerie.dossa-thauvin@centre.environnement.gouv.fr">valerie.dossa-thauvin@centre.environnement.gouv.fr</a></p> <p><a href="http://www.environnement.gouv.fr/centre/">http://www.environnement.gouv.fr/centre/</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	11/10/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, B.C.E.O.M.
<b>Autres personnes présentes :</b>	
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte du réseau hydrométrique de la région centre</li> <li>2. Carte du réseau Cristal</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Données générales sur les stations (extractions Banque Hydro) : à consulter sur le site <a href="http://www.environnement.gouv.fr/centre/sema.htm">www.environnement.gouv.fr/centre/sema.htm</a>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de question particulière, les interlocuteurs sont au courant de la démarche.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

La liste bibliographique fournie des documents déjà récupérés par le groupement apparaît complète. Manquent les études préalables à l'élaboration du SDAGE, composées de 2 parties principales :

- monographies des principaux sous bassins versants, dont l'Huisne, constituée pour l'essentiel d'une synthèse des études existantes,
- études particulières pour déterminer les points nodaux et les objectifs (pour mémoire, il y a un point nodal sur l'Huisne, situé à l'amont du Mans, qui fixe des objectifs de qualité, pas d'objectifs quantitatifs).

Ces études sont à récupérer auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Ce sont des documents qui restent assez généraux.

Autres données disponibles :

- Réseau hydrométrique : la DIREN Centre gère les stations hydrométriques du bassin de l'Huisne situées dans l'Eure et Loir :
  - Nogent le Rotrou,
  - Margon sur la Cloche.
- Réseau Cristal : il s'agit du réseau hydrométrique et limnigraphique de suivi du bassin de la Loire, destiné à permettre la prévision. Mis en place par la DIREN Centre, il est exploité par le SAC 72 (+ maintenance de 1<sup>er</sup> niveau) ; la DIREN centre assure également la maintenance de 2<sup>ème</sup> niveau. Une carte du réseau actuel est fournie.
- Pluviométrie : la DIREN ne dispose pas de station pluviométrique sur le bassin versant de la Maine. Les stations existantes sont les stations Météo France.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Prévision*

Le Service de Bassin a un rôle de coordination de la prévision à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Il a eu un rôle d'acteur et de moteur pour la mise en place de l'organisation actuelle du réseau :

- décision et mise en place du réseau cristal,
- réorganisation des Services d'Annonce de Crue : regroupement en 2 centres au lieu de 4 précédemment sur le bassin de la Maine ; rien n'a changé pour l'Huisne, dont l'annonce était et est restée centralisée à la DDE du Mans. L'objectif est que les services atteignent une taille critique, et puissent avoir des moyens performants optimisés. Le but est de progresser sur le service apporté, surtout en terme de possibilités de prévision.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

La mise en place de postes pluviométriques dans le réseau Cristal Maine est un projet à court terme.

En terme d'outils de prévision proprement dits, l'étude 3P a permis de mettre au point une première génération de méthodes, simples. En ce qui concerne l'Huisne, le SAC 72 envisage maintenant de se doter d'un modèle de deuxième génération.

*Prévention*

Le principal outil réglementaire de Prévention est les Plans de Prévention des Risques. La DIREN n'y joue pas de rôle opérationnel.

*Protection*

Sur les projets et actions locales de protections contre les inondations de Nogent le Rotrou et la Ferté Bernard, les interlocuteurs n'ont pas de remarques particulières.

Sur le projet de la Communauté Urbaine du Mans, quelques réserves sont émises :

- les curages sont susceptibles d'entraîner des incidences importantes ; celles-ci restent à déterminer précisément, ce qui permettra ensuite d'établir la comparaison impacts/avantages,
- d'une manière générale, la cohérence et la compatibilité des aménagements avec les solutions amont identifiées (levées sur l'Huisne, bassin de Margon, bassin du Gué Ory...) doivent être vérifiées,
- de même, l'impact global sur l'aval doit systématiquement être déterminé. Un danger identifié par l'étude 3P est une resynchronisation des crues de la Sarthe et du Loir, potentiellement dommageable pour les basses vallées angevines. La modélisation en projet de ce secteur devra permettre de préciser cet aspect.

En ce qui concerne la retenue de Margon, la principale crainte de Mr Oudin tient à la plage de fonctionnement de l'ouvrage : en effet, la retenue permettra l'écrêtement de crues de période de retour limitée, permettant ainsi leur passage dans Nogent sans aucun dommage ; mais au delà de la crue trentennale, l'ouvrage devient progressivement transparent. Ceci peut entraîner une augmentation de la vulnérabilité à l'aval, pour 2 raisons :

- perte de la conscience du risque,
- augmentation du gradient (vitesse de montée des eaux) en cas de dépassement de la crue objectif.

En ce qui concerne les levées transversales, le fonctionnement sera différent, plus régulier et réparti sur toute la gamme de débits de crue (exceptées les plus courantes).

Les études et outil de base existent ou sont en projet. L'étude des aménagements et de leur mise en place doit se poursuivre.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Comme il a déjà été dit, un certain nombre d'actions sont en projet ou en cours pour faire avancer les différentes problématiques :

- prévention : implantation de pluviomètre(s) et réalisation d'un modèle de prévision,
- protection : approfondissement des études, cohérence de bassin versant et incidences globales sur les basses vallées angevines,
- prévention : approbation des PPRi (pour l'urbanisation future), et engagement de démarches de réduction de la vulnérabilité (pour l'urbanisation actuelle en zone inondable), c'est à dire le développement de la conscience du risque et du « savoir vivre » avec les crues : sur ce point, l'étude 3P a fait avancer les choses, mais c'est un dossier dont la CLE peut se saisir et sur lequel le SAGE devrait jouer un rôle. D'autant plus qu'il y a des opportunités à saisir, liées au plan ministériel de prévention des inondations.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Les interlocuteurs attendent du SAGE qu'il permette d'avoir une vision politique globale à l'échelle du bassin versant, et qu'il « mette en musique » les idées et les projets des différents acteurs.

En terme de conflits d'usage, au-delà de ceux déjà évoqués, Mr Oudin note les oppositions locales qui peuvent se dresser contre les levées transversales sur l'Huisne, mais qui semble-t-il ne se sont pas encore manifestées.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 33</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Edouard DEHILLERIN – SAGE et Police de l'eau, Service de l'eau et des milieux aquatiques (SEMA) Mme Françoise DELABY - SAGE et Police de l'eau, SEMA Mr Roland MATRAT – Aménagement de rivières et migrateurs, SEMA Mr Christian ROYER – Qualité des eaux, SEMA
<b>Coordonnées</b>	<b>Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire - SEMA</b> 12, Rue Menou –44035 Nantes Cedex 01  Tél. Mr Edouard DEHILLERIN : 02 40 12 37 34 <a href="mailto:edouard.dehillerin@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr">edouard.dehillerin@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr</a> Tél. Mme Françoise DELABY : 02 40 12 37 37 <a href="mailto:francoise.delaby@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr">francoise.delaby@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr</a> Tél. Mr Roland MATRAT : 02 40 12 37 41 <a href="mailto:roland.matrat@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr">roland.matrat@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr</a> Tél. Mr Christian ROYER : 02 40 12 37 42 <a href="mailto:christian.royer@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr">christian.royer@pays-de-la-loire.environnement.gouv.fr</a>  Fax SEMA : 02 40 12 37 38

<b>Date rencontre :</b>	08/10/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tableau de bord « suivi de l'anguille en Loire »</li> <li>2. Résultats physico-chimiques 2000 - 2001 et hydro-biologiques 1997 – 2001 des points RNB 117 et 118</li> <li>3. Suivi des 4 points de mesure du réseau départemental du Dué</li> <li>4. liste des études anciennes réalisées par le SRAE</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport sur les poissons migrateurs (LOGRAMI – DIREN, version numérique)</li> <li>2. Plan de gestion des poissons migrateurs</li> <li>3. Etude FishPass sur la partie aval du bassin de la Maine – expertise d'ouvrages</li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Les interlocuteurs connaissent bien la démarche car deux d'entre eux sont coordinateurs des Missions Inter Services de l'Eau (MISE) et de la Police de l'eau pour les SAGE de Loire-Atlantique et de Sarthe. Mr Dehillerin a déjà été en contact avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne ; il participe de plus à la commission thématique « Gestion des ressources en eau potable – amélioration de la qualité des eaux ».

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles***Milieux naturels et paysages*

Les données numériques ont déjà été fournies à l'Institution (interlocuteur au Service Nature pour réactualisation : Mr Hervé Bocher).

*Plans d'eau*

L'étude sur la fonctionnalité des zones humides (concernant la partie amont du bassin de l'Huisne) commanditée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est jugée représentative et très positive. Pour la partie aval du bassin, la DDAF de la Sarthe entretient un inventaire des plans d'eau du département.

*Poissons migrateurs*

Le cours de l'Huisne a été classé « migrateurs » par décret mais pas par arrêté (avec liste d'espèces). La DIREN porte actuellement son attention sur le Maine-et-Loire car il faut d'abord « débloquer » l'aval, mais souhaite que des documents comme le Tableau de bord « suivi de l'anguille » soient intégrés au SAGE.

Le 1<sup>er</sup> Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de la Loire (1996-2000) a été prolongé pour deux ans tandis que le 2<sup>ème</sup> Plan (2003-2007) est en cours de réalisation. Ce document de cadrage reprend le périmètre du comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) Loire et apporte des recommandations pour la reconquête des habitats. Des renseignements complémentaires à ce sujet peuvent être demandés à Mr Pierre Steinbach, du Conseil Supérieur de la Pêche à Poitiers.

L'étude réalisée par FishPass présente une expertise des ouvrages hydrauliques des cours d'eau de la partie aval du bassin de la Maine (dont l'Huisne) et fait des propositions d'équipement en fonction de leur franchissabilité.

*Qualité de l'eau*

Il existe deux points du Réseau National de Bassin dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne ; ils font l'objet de 12 campagnes de mesures par an :

- Point 117000 : La Ferté-Bernard, « Le Pré du Château » (aval de la station d'épuration) ; ce point sera déplacé en 2003 en aval de la nouvelle station.
- Point 118000 : Le Mans, prise d'eau de l'Epau.

Les résultats des analyses physico-chimiques (2000 et 2001) et hydrobiologiques (1997 à 2001) sont fournis au prestataire, mais il leur est également conseillé de s'adresser au Conseil Général de la Sarthe qui, dans le cadre du Plan d'Actions Renforcées (PAR) Val d'Huisne, a fait des mesures complémentaires sur ces mêmes points.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Le réseau départemental de la Sarthe a fait le suivi qualité de 4 points sur le Dué jusqu'en 1998.

Il n'y a pas, à la connaissance des interlocuteurs, de données microbiologiques.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Les interlocuteurs n'ont pas une connaissance assez précise du bassin pour apporter des éléments nouveaux au prestataire.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Intégration de la problématique « migrateurs » dans le SAGE.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

La connaissance et le retour d'expérience d'autres démarches de SAGE permettent aux interlocuteurs d'insister sur les points suivants :

- La mise en place d'une base de données documentaire dès le début de la démarche SAGE est une bonne chose ; il y a de plus en plus d'intérêt à commencer par un état des lieux au lieu de se lancer dans une démarche SAGE d'un seul tenant.
- Il est nécessaire de réfléchir en amont sur l'aboutissement du SAGE car « l'essai est difficile à transformer ». Le problème est de prévoir « l'applicatif » et de rentrer dans le concret. La création et le maintien d'une structure permanente et d'une personne physique sont en cela fort utiles afin d'assurer la ligne directrice et de recadrer si nécessaire la démarche du SAGE pendant toute sa durée. L'exemple d'une profusion de groupes de travail a entraîné une trop grande dispersion.
- Des efforts de pédagogie sont nécessaires auprès de tous les publics, : d'un point de vue général, il faut éviter la « technobureaucratie » et penser à la vulgarisation des données ; sur des points particuliers, il est souhaitable de profiter du SAGE pour commencer à communiquer sur la Directive Cadre Européenne par exemple.
- La mobilisation des acteurs et des usagers est essentielle dès les phases d'étude ; il ne faut pas attendre les phases de concertation pour en faire mais les interlocuteurs se demandent comment faire passer le message de la mobilisation ? Les aspects sociologiques et la dimension « temps » - faire prendre conscience aux élus de la durée de l'étude, faire en sorte que les acteurs et usagers ne se lassent pas - sont à prendre en compte dès le début de l'étude pour une meilleure appropriation.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 34

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr CHAPELIER DIREN Pays de la Loire – adjoint au chef du SEMA, chargé du suivi du Plan Loire Mr DEHILLERIN DIREN Pays de la Loire – coordinateur police de l'eau, suivi des SAGE 44 et 72
<b>Coordonnées</b>	<b>DIREN Pays de Loire – SEMA</b> 3, rue Menou – BP 61 219 – 44012 Nantes cedex 1  Tél : 02 40 12 37 31

<b>Date rencontre :</b>	Mercredi 10 octobre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	Mr Favriau (DIREN Centre) sur les aspects réseau hydrométrique
<b>Documents remis en séance :</b>	Carte des stations de jaugeage en Pays de la Loire
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte du réseau hydrométrique sur le bassin versant de l'Huisne (Mr Favriau),</li> <li>2. Données générales sur les stations (extractions Banque Hydro)</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, les interlocuteurs sont au courant. Mr Dehillerin précise, que c'est la DIREN Basse Normandie qui est désignée pour participer à l'organisation du Sage Huisne et de son financement.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Pas d'étude à ajouter à la liste bibliographique présentée. La Diren Pays de la Loire gère les stations hydrométriques situées dans le département de la Sarthe. La station de la Pécardière (Montfort), sur l'Huisne, est la plus ancienne et constitue une référence. Le débit de la crue de janvier 1995 y a été jaugé. La courbe de tarage peut être considérée comme fiable pour les débits de crue. D'une manière générale, pour connaître la qualité des mesures du réseau, il faut interroger les personnes qui en sont chargées (antenne d'Angers).

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

##### Prévision

La prévision est du ressort du SAC72, assisté de la Diren de Bassin. La Diren Pays de la



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

Loire n'intervient pas sur ces aspects.

### Prévention

Le principal outil réglementaire de Prévention est les Plans de Prévention des Risques. La Diren n'y joue pas de rôle opérationnel.

Cet outil est utile pour gérer l'urbanisation future en zone inondable. D'autres démarches sont à engager pour prévenir les dommages sur les zones déjà urbanisées : en particulier des démarches de réduction de la vulnérabilité, du même type que celles actuellement mises en œuvre sur les Basses Vallées Angevines. Ces études sont expérimentales, encore en cours, et le recul manque. Cependant des crédits existent pour ce type d'approche : les projets sont à soumettre, par des maîtres d'ouvrages collectifs : le SAGE et la CLE pourraient se saisir de cette démarche.

### Protection

Pas de remarque particulière sur les différents travaux et projets de protection contre les inondations. Un enjeu important auquel la Diren est attachée est la cohérence de bassin, et ce à l'échelle du bassin de la Maine. Les incidences des projets sur les Basses Vallées Angevines devront être appréciées, lorsque le modèle hydraulique du secteur sera réalisé (synchronisme des crues en particulier).

#### **4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

cf. § précédent

#### **5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

L'approbation du SAGE sera une chose importante pour la mise en œuvre concrète des actions, leur cohérence et la visibilité des crédits nécessaires et des subventions possibles. Un autre point important sera la nécessité de trouver un ou des maîtres d'ouvrage efficaces. L'Etat aura une démarche d'accompagnement.

Mr Dehillerin souhaite attirer l'attention sur la gestion des eaux pluviales. Au delà des mesures compensatoires type bassin tampon, il indique l'importance et l'efficacité des techniques alternatives, type noues, bassins d'infiltration ou chaussées réservoir. Ce type d'aménagement, en développement dans le Sud Ouest de la France notamment, donne des résultats très encourageants en terme de dépollution, identiques en terme d'efficacité. De plus, il semble que le surcoût, souvent mis en avant par les détracteurs, ne soit pas évident. La CLE et le SAGE pourraient se saisir d'un tel dossier : il est indispensable que tous les aménageurs (communes, collectivités territoriales, Etat) prennent conscience de l'enjeu.

Enfin, Mr Dehillerin se réjouit de la priorité que s'est fixé la CLE et le groupement BCEOM/Asconit d'aller à l'essentiel, de ne pas perdre de vue les enjeux et l'opérationnel, et d'éviter la création d'une « usine à gaz ». Enfin, il insiste sur l'importance de la communication dans les phases de restitution et de concertation ; il est rassuré par la qualité apparente du groupement sur ces aspects.

#### **6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

**Fiche entretien : n° 35**

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Anne-Caroline GANIVET - Fédération de pêche et de Protection des milieux aquatiques de l'Eure-et-Loir
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Fédération de pêche et de Protection des milieux aquatiques de l'Eure-et-Loir</b> Le Moulin à Papier, 28400 Saint Jean Pierre Fixte</p> <p>Tél. : 02 37 52 06 20 Fax : 02 37 52 89 56 <a href="mailto:peche28@club-internet.fr">peche28@club-internet.fr</a> <a href="http://www.unpf.fr/28/">http://www.unpf.fr/28/</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	12/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. SDVP 28 : mise à jour 2001</li> <li>2. PDPG 28 : fiches des contextes de l'Huisne</li> <li>3. Inventaire des frayères</li> <li>4. Plaque « La gestion des rivières en Eure-et-Loir, Bassin versant de l'Huisne ».</li> </ol>

### Compte-rendu

#### 1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».

Sans objet.

#### 2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles

Le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP) d'Eure-et-Loir, datant de 1995, a été mis à jour en 2001 (données de 1999-2000). Les nouvelles synthèses des données piscicoles et qualité des eaux concernant le bassin de l'Huisne sont remises au prestataire ; les cartes n'ont pas été modifiées.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) présente, pour le bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir, quatre contextes : l'Huisne amont et l'Huisne aval, en domaine intermédiaire, et la Rhône et la Cloche, en domaine salmonicole.

Le Plan Départemental de la Pêche Loisirs (PDPL) est en cours de réalisation ; il comprendra un état des lieux du loisirs pêche dans le département et des propositions.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Données piscicoles : il existe un point du réseau hydrobiologique et piscicole (RHP) sur la Cloche : des pêches électriques y sont réalisées tous les ans. Des pêches ont été faites également dans le cadre du PDPG.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Qualité des eaux et des milieux, entretien de rivière*

L'eutrophisation, aux dires des interlocuteurs, n'est pas un phénomène connu dans les cours d'eau de la partie Eure-et-Loir du bassin de l'Huisne. Ces derniers connaissent par contre des problèmes d'étiage en tête de bassin – cas de la Cloche et de l'Arcisses en particulier – à cause des captages pour l'eau potable.

La qualité des milieux a souffert des travaux d'hydraulique agricole, à l'amont du bassin de la Cloche en particulier.

Des phénomènes d'érosion de berges et d'apports de matières en suspension aux eaux, liés à un ruissellement accentué par les pratiques culturales et de fortes pentes, sont fréquents sur les petits affluents. Ils entraînent une dégradation importante de la qualité des eaux et des habitats, en particulier le colmatage des frayères. Ces phénomènes sont exacerbés par un entretien des rivières déficient. Nombreux sont les secteurs « abandonnés », ou avec des arbres tombés. Il n'y a pas de structure d'entretien de rivière sur ce secteur et la Cellule d'Aide Technique à l'Entretien de Rivières (CATER) du département, créée en 2001, n'a pas encore lancé de programme de restauration-entretien. De plus, les résidences secondaires, de plus en plus nombreuses dans la région, interdisent le passage le long des rivières en clôturant leur terrain mais n'assurent pas l'entretien du cours d'eau en contrepartie. Des propositions d'échange droit de pêche (signature de baux) contre entretien de rivière sont prévues. Il y a cependant de moins en moins de personnes pour se charger de l'entretien des rivières.

*Peuplement piscicole*

Les espèces repères sont l'ombre et la truite fario sur l'Huisne, la truite fario dans les autres contextes. La population d'ombre est actuellement en baisse car elle fait l'objet d'une pression importante. Les repeuplements ne se font qu'en truitelles et truites sur certaines portions. Des espèces allogènes concurrentes (perche, écrevisse américaine) venant des étangs ont été trouvées dans la Cloche.

La présence et le maintien de l'écrevisse à pieds blancs sont un enjeu sur les têtes de bassin de la Berthe, la Cloche et la Rhône, mais l'inventaire reste à faire.

Il n'y a pas d'arrêté de biotope « piscicole » dans le bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir et il n'est pas fait mention par les interlocuteurs d'autres espèces d'intérêt patrimonial.

*Tourisme pêche*

Il existe une AAPPMA à Nogent-le-Rotrou qui gère des parcours sur l'Huisne, la Rhône et la Berthe. Il n'y a pas de parcours sur la Cloche car il n'y a pas de baux de pêche (seule exception sur la commune de Margon). Dans de nombreux secteurs de l'Eure-et-Loir, la pêche n'est qu'une tolérance et l'un des objectifs de la Fédération est de contractualiser les droits de pêche en signant plus de baux. Le problème de l'accès à la rivière pour la pêche tente d'être résolu par la recherche d'aménagements piscicoles, de postes de pêche, de passages, etc. De plus, une démarche de développement de gîtes de pêche est en cours dans le département. Cela compensera peut-être la baisse du nombre d'adhérents (stabilisation en 2002 ?), mais paradoxalement, la pression de pêche dans certaines zones (Huisne, Rhône) est actuellement supérieure à la capacité.

La réciprocité est totale (réciprocité égale) sur le bassin de l'Huisne en Eure-et-Loir ; il n'y a pas de droits spéciaux. Remarque est faite que le système de la pêche en France

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

gagnerait à être simplifié.

*Aménagement des rivières*

Sans avoir de position militante sur le sujet, les interlocuteurs sont plutôt sceptiques quant à l'efficacité du projet de barrage écrêteur de Margon sur les inondations. Ils ont fait conjointement avec le Conseil Supérieur de la Pêche des recommandations vis-à-vis des impacts possibles de cet aménagement.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Enjeux et manques identifiés par les interlocuteurs :

- Amélioration de la qualité des eaux et des milieux. Des mesures agri-environnementales – haies, bandes enherbées – sont en cours de développement en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Perche.
- Connaissances : des études complémentaires pour une connaissance approfondie des phénomènes d'érosion d'une part et des ouvrages hydrauliques d'autre part, –état, franchissabilité, utilité- seraient fort utiles.
- Ouvrages hydrauliques : une grande partie de ces ouvrages est infranchissable et segmente les rivières ; leur suppression est un enjeu local. Il existe également un manque de communication entre les pêcheurs et les gestionnaires des ouvrages, vannages en particulier.
- Entretien de rivière : manque d'une structure locale permanente, et enjeu de concertation entre les différents usagers pour la mise en place d'actions de restauration des habitats piscicoles.
- Pêche : contractualisation des baux de pêche.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Les interlocuteurs souhaitent que les documents produits dans le cadre du SAGE ne soient pas trop généralistes. Ils pensent que le SAGE peut servir à prendre contact avec les autres acteurs et usagers dans le bassin et à faire passer des idées de développement, de tourisme, etc.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 36</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme Anne-Caroline GANIVET - Fédération de l'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique Mr Jérôme JAMET - Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique Mr Arnaud RICHARD – Conseil Supérieur de la Pêche - Délégation de Caen.
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Fédération de l'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique</b> Le Moulin à Papier – 28400 Saint Jean Pierre Fixte Tél. : 02 37 52 06 20 Fax : 02 37 52 89 56 <a href="mailto:peche28@club-internet.fr">peche28@club-internet.fr</a> <a href="http://www.unpf.fr/28/">http://www.unpf.fr/28/</a></p> <p><b>Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique</b> 59, Rue Julien – B.P. 91 – 61003 Alençon Cedex Tél. : 02 33 26 10 66 Fax : 02 33 26 10 66 <a href="mailto:peche.61@wanadoo.fr">peche.61@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.unpf.fr/61/">http://www.unpf.fr/61/</a></p> <p><b>Conseil Supérieur de la Pêche – Délégation de Caen</b> 205 Rue Bayeux – 14000 Caen Tél. : 02 31 74 86 38 Fax : <a href="mailto:arnaud.richard@csp.environnement.gouv.fr">arnaud.richard@csp.environnement.gouv.fr</a> <a href="http://www.csp.environnement.gouv.fr/">http://www.csp.environnement.gouv.fr/</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	03/10/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de l'Orne</li> <li>2. Dossiers techniques de l'étude des cours d'eau du bassin amont de l'Huisne (Fédération de l'Orne, 1996)</li> </ol>
<b>Documents à remettre au prestataire :</b>	Cartes de contextes agglomérés par le CSP

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Les interlocuteurs, acteurs de la pêche, connaissent bien la démarche du SAGE. Leur sont présentés l'état d'avancement de l'étude actuelle et le retour des avis émis sur la démarche, en particulier le consensus qui s'établit autour de la qualité des eaux et de la problématique inondations pour l'ensemble des acteurs et des usagers du bassin.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) de l'Orne de 1987, dont le volet opérationnel – propositions d'actions- est jugé insuffisant par les interlocuteurs, n'a pas été réactualisé par le PDPG (2001). Ce dernier document évalue l'état des milieux grâce à l'indicateur « poisson » et ne doit pas être considéré uniquement comme un outil de gestion restreint aux seuls aspects piscicoles. Le PDPG identifie également les activités, les pressions et les facteurs limitants des milieux par contexte. Le CSP réalise une synthèse nationale des contextes préalablement définis dans chaque département et publie une carte des contextes agglomérés, aux limites légèrement différentes des cartes départementales. Cette carte, qui représente actuellement trois états : conforme, perturbé, dégradé, sera détaillée dans quelques mois pour afficher cinq niveaux d'état. Le CSP publie également une carte nationale de la qualité des cours d'eau.

Au sujet de l'étude des cours d'eau du bassin amont de l'Huisne (Fédération de l'Orne, 1996), les interlocuteurs affirment que la carte des zones de frai est toujours d'actualité ; seul manque le secteur du bas Cheneguève. De manière générale, toutes les zones de radier de l'Huisne sont des zones de frai potentielles. Il n'y a d'autre part pas eu de grand changement par rapport à la carte des travaux d'assainissement agricole représentant la situation de 1994.

De nouvelles études d'entretien – restauration de rivière sont mentionnées par les interlocuteurs : l'une réalisée par la Communauté de Communes de Mortagne sur son territoire (à l'exception de la Villette), les autres entreprises par le Syndicat d'Assainissement de Saint-Jouin-de-Blavou et Saint-Quentin-de-Blavou sur l'Huisne amont.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Qualité des eaux et pollutions :*

Dans l'Huisne, rivière qui a le meilleur débit d'étiage du département, « la quantité cache la qualité ». Les interlocuteurs signifient par là que des problèmes de qualité des eaux existent dans l'Huisne, mais qu'ils sont camouflés par des débits élevés, notamment en étiage. Des problèmes de débit d'étiage se posent cependant sur certains affluents de l'Huisne, liés aux prélèvements agricoles, aux plans d'eau (amont de la Jambée) ou à la nature géologique du substrat. Les débits d'étiage ne semblent toutefois pas être un facteur limitant mais il y a un manque évident de données à ce sujet (une seule campagne de mesure de débit d'étiage en 1995 pour l'étude réalisée par la Fédération).

L'Huisne est de plus considérée comme le « parent pauvre » du réseau RNB dans le bassin Seine Normandie.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Selon les interlocuteurs, le principal facteur limitant serait le phosphore (considérés en terme de flux et non de taux), ainsi que la température dans certains cas, pour l'implantation de l'ombre à l'aval du Theil par exemple.

Les interlocuteurs mentionnent les pollutions agricoles liées aux pratiques culturales et à l'augmentation des cultures céréalières, souvent jusqu'en bordure des cours d'eau. Ils mettent également en cause les élevages de taille moyenne ou des exploitations sur le déclin qui ne peuvent investir dans des systèmes de traitement de leurs effluents. Des pollutions toxiques ponctuelles mais récurrentes sont connues des interlocuteurs, en particulier entre Rémalard et Condé – [présence d'un point RHP], à cause de boues d'épuration contenant des métaux. Un rapport du CSP faisant état de l'absence de gammars sur ce secteur a été transmis à la DDAF. Des analyses de sédiments seraient sans doute à réaliser afin d'évaluer les phénomènes de micropolluants stockés.

*Eutrophisation :*

Les interlocuteurs rappellent que l'eutrophisation est la réponse du milieu à la qualité des eaux, phénomène endémique dont les manifestations se traduisent par des proliférations végétales abondantes, exceptés dans les secteurs ombragés ou à vitesse de l'eau élevée. De nombreux cours d'eau du bassin de l'Huisne sont considérés comme eutrophes : l'aval de la Jambée, l'amont de la Maroisse, la Commeauche, la Donnette, ... connaissent des manifestations algales, et abritent beaucoup de macrophytes. Au-delà de ces mentions ponctuelles, il est difficile de réaliser une cartographie des ces phénomènes, rarement mesurés et quantifiés, sans investigations spécifiques de terrain.

Une conséquence indirecte de l'eutrophisation concerne la qualité physique des milieux et les risques d'inondation. En particulier, les matières en suspension piégées par les végétaux favorisent le colmatage des lits et le stockage de sédiments, entraînant un risque de débordement plus important et plus rapide de l'eau. La Rougette et l'Erre sont deux rivières concernées par ce phénomène.

*Plans d'eau :*

Les impacts des plans d'eau (prélèvements, rejets) sur le fonctionnement des hydrosystèmes sont encore mal connus : modification du débit, de la température de l'eau, des peuplements diatomiques, prolifération d'espèces nuisibles, etc. qui peuvent entraîner d'importants dysfonctionnements écologiques. Le CSP a déjà réalisé une étude des plans d'eau dans le Calvados et le principal problème auquel il s'est vu confronté est d'isoler les différents facteurs limitants.

*Qualité des milieux :*

De nombreux secteurs du bassin de l'Huisne ont été perturbés, avec des conséquences parfois irréversibles, par des travaux d'assainissement agricoles. On peut citer l'Erre, l'amont de l'Huisne jusqu'au confluent avec le ruisseau de Prulay, la Corbionne (qui fait maintenant l'objet d'un arrêté de biotope, mis en place grâce au SDVP, pour compenser les dégâts des travaux agricoles hydrauliques).

La présence d'ouvrages hydrauliques entraîne également des perturbations du milieu. Il y a globalement une perte de qualité de l'habitat en amont des ouvrages et la franchissabilité de ceux-ci n'est pas toujours garantie. Les interlocuteurs déplorent le fait qu'il n'y ait pas eu d'arrêté de pris après la publication en 1961 d'un décret recommandant l'ouverture des biefs pendant la période de reproduction des poissons.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Au cours de l'entretien, les interlocuteurs mentionnent les manques suivants :

- a. Il faudrait tout d'abord, pour une bonne communication et compréhension réciproque des différents acteurs et usagers, que soient établies des définitions précises de certaines notions (entretien de rivière...), comme cela a été fait dans le cadre du SAGE de la Vilaine ; « cours d'eau » par exemple, a été défini à l'aide d'une liste de cinq critères, la présence de trois de ces critères étant nécessaire pour définir un cours d'eau, permettant ainsi de le différencier d'un drain agricole ou d'un fossé. Ces définitions ont été reprises par les services de l'Etat et ont servi de base aux préconisations.
- b. Plans d'eau : aux yeux des interlocuteurs, l'inventaire n'est plus un manque mais une première nécessité, afin d'avoir une image de la concentration des plans d'eau et ainsi des zones où porter l'attention. La question est posée de savoir si le SDAGE Loire-Bretagne fait mention de la problématique plan d'eau.
- c. Assainissement : le croisement des flux rejetés dans le milieu (ou à défaut à partir des rendements des stations d'épuration) avec la nature et l'état des milieux récepteurs n'est pas assez souvent fait.
- d. Eutrophisation : il n'y a pas d'inventaire de couverture algale, de mesure de recouvrement ou de biomasse permettant d'avoir des éléments objectifs pour apprécier l'évolution de ce phénomène.
- e. Qualité des eaux : afin de prendre en compte les phénomènes de dilution, les interlocuteurs préconisent de mesurer les flux (T/Km<sup>2</sup>/bassin versant) pour les principales altérations chimiques (azote, phosphores, nitrates...) et non plus les concentrations (mg/l).
- f. Données sur l'altération nitrites : cette molécule instable, fortement toxique, dont une valeur seuil a été décidée par arrêté ministériel pour les eaux salmonicoles (0,01 mg/l), devrait être absente du bassin de l'Huisne ; mais il n'y a pas, d'après le C.S.P., de mesures de qualité en faisant mention, en particulier aux prises d'eau potables de la Ferté-Bernard et du Mans.
- g. Les interlocuteurs souhaiteraient enfin avoir un historique des données de qualité des eaux afin de mettre en avant des tendances et éventuellement faire de la prospective.

De manière générale, l'enjeu principal du SAGE pour les interlocuteurs est de répondre aux questions suivantes :

- h. dans quel état est notre milieu [naturel] ?
- i. sur quels facteurs peut-on agir pour améliorer cet état ?

Ne sont pas seulement demandées des données analytiques, mais des informations sur le fonctionnement des milieux, les deux étant toutefois nécessaires, une unité écologique pouvant être différente d'une unité hydrologique.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

L'enjeu du tourisme – pêche à l'ombre mobilise tous les interlocuteurs. Ils souhaitent pouvoir associer, sur des parcours spécifiques, un paysage, une rivière et une espèce, le tout s'appuyant sur des structures d'appel. Des deux projets de parcours spécifiques à l'ombre initialement prévus à Condé et Rémalard, seul le parcours de Rémalard pourra être réalisé (2003). Les zones potentiellement exploitables pour cette pêche de grande rivière se limitent à l'Huisne, l'aval de la Commeauche et l'aval de la Jambée.

Enfin, au-delà de sa conformité avec le SDAGE, un des enjeux du SAGE est de répondre à la Directive Cadre européenne sur l'eau. Les cartes de contextes réalisées par le CSP sont déjà une pierre apportée à la réflexion sur le bon état écologique des masses d'eau. Cependant, les interlocuteurs s'inquiètent du fait que l'idée de masse d'eau de la Directive Cadre européenne ne prend pas en compte le chevelu (les niveaux 1 à 3 du réseau hydrographique).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Dans le contexte des inondations du bassin de l'Huisne, les interlocuteurs soulèvent la question des enjeux locaux (protection d'une ville) face à la gestion globale du milieu.

Les inondations sont des événements climatiques exceptionnels dont personne n'est à l'abri et l'idée de sécurité engendrée par les aménagements proposés dans la vallée de l'Huisne est jugée fautive par les interlocuteurs. Ils souhaiteraient que soient mis en balance les travaux (coûts financier et écologique) et les résultats escomptés : centimètres d'eau gagnés... Le contexte politico-écologique actuel (discours de Mme Bachelot après les inondations du Gard) aurait de plus tendance à appuyer des mesures « légères » sur de grands territoires – têtes de bassin en particulier – face à des solutions « lourdes » et localisées. L'étude réalisée dans le sous-bassin de la Villette en est un bon exemple (Rappelons que le bassin versant de la Maine, dont fait partie l'Huisne, a été désigné comme prioritaire pour la mise en place de telles mesures).

Les interlocuteurs souhaitent enfin que le SAGE soit un élément fédérateur des différents services de l'Etat, pour aller au-delà des initiatives locales et fédérer également les actions.

Le C.S.P. approuve ainsi l'idée d'une réunion commune entre les 2 délégations régionales et les 3 brigades départementales, d'une part pour valider, avant la sortie du rapport provisoire, la synthèse et la cartographie des données, mais aussi dans le but, au-delà des données, de faire passer des messages de fond liés au enjeux, en relation avec la phase de pré-diagnostic de l'étude.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

La conversation a porté sur les enjeux et le diagnostic, et ne s'est pas restreint au seul état initial.

<b>Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques</b>
--

<b>Fiche entretien : n° 37</b>
--------------------------------

<b>Références interlocuteur(s)</b>
------------------------------------

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Jean-Alexandre DACHARY - Fédération de la Sarthe Mr EYCHENNE – Brigade départementale du CSP
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</b> 40, Rue Bary – 72000 LE MANS</p> <p>Tél. : 02 43 85 66 01 Fax : 02 43 84 76 00 <a href="mailto:fdppma72@club-internet.fr">fdppma72@club-internet.fr</a> <a href="http://www.unpf.fr/72/">http://www.unpf.fr/72/</a></p> <p><b>Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade Départementale de la Sarthe</b> 40, Rue Bary - 72000 LE MANS</p> <p>Tél. : 02.43.72.95.73 Fax : 02.43.72.95.74 <a href="mailto:bd72@csp.environnement.gouv.fr">bd72@csp.environnement.gouv.fr</a> <a href="http://www.csp.environnement.gouv.fr/">http://www.csp.environnement.gouv.fr/</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	30/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Livret « Loisirs et Tourisme Pêche en Sarthe, 2002 », 2 ex.</li> <li>2. PDPG 72 : fiches des contextes de l'Huisne</li> <li>3. Effectifs des pêcheurs sur le bassin de l'Huisne de 1997 à 2001</li> <li>4. Carte minute avec les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats du premier passage de l'inventaire des écrevisses à pieds blancs</li> <li>• Zones de frayères à truite et brochet</li> <li>• Zones fréquentées pour la pêche à la truite</li> <li>• Localisation et franchissabilité des ouvrages</li> <li>• Stations d'inventaire piscicole</li> </ul> </li> </ol>

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****Compte-rendu****1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (S.D.V.P.) de la Sarthe date de 1989 ; il n'y a pas eu d'actualisation depuis et est donc en grande partie obsolète.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) vient d'être réalisé : le bassin de l'Huisne en Sarthe est couvert par sept contextes regroupés en une unité. Le classement intermédiaire de l'unité de l'Huisne est dû à la typologie non cyprinicole de ses affluents d'une part. Le P.D.P.G. a été réalisé sur la base de quelques visites de terrain et la connaissance des gardes-pêche, mais il n'y a pas eu d'acquisition de nouvelles données – inventaires piscicoles entre autres.

Le Conseil Général de la Sarthe entretient un réseau d'observation de la qualité des eaux depuis plusieurs années entre Avezé et Yvré-l'Evêque ; les données seraient aussi disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Conseil Supérieur de la Pêche réalise un suivi thermique des eaux de l'Huisne (point de mesure actuellement à Avezé, auparavant à Montfort-le-Gesnois). Il existe un point du réseau hydrobiologique et piscicole (R.H.P.) sur l'Huisne (localisation Avezé) ; des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès de la Délégation régionale du C.S.P. à Poitiers. Un inventaire des écrevisses à pieds blancs est en cours sur les affluents de l'Huisne et leur présence est notée sur de nombreuses têtes de bassin. Fin septembre 2002, presque tous les premiers passages – observation à la lampe – étaient faits.

Des anguilles ont été observées lors de pêches électriques sur le Montreteau et le Narais. Le peuplement piscicole du bassin du Montreteau a fait l'objet d'une étude plus générale sur le bassin réalisée par le bureau d'études RIVE de la Ferté-Bernard. Il n'y a pas de données sur d'autres espèces de valeur patrimoniale (chabot, anguille...).

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Huisne, réputée pour la clarté de ses eaux, présentait un peuplement piscicole diversifié, avec des spécimens de grande taille jusqu'au Mans. La partie amont de l'Huisne dans le département était connue pour présenter une population de truite importante. Les affluents fonctionnaient en zone de reproduction : des pêches réalisées dans le cadre de ruisseaux pépinières ont prouvé la remontée de géniteurs dans le Valmer et le Gradon par exemple. Les travaux hydrauliques entrepris entre 1976 et 1982 ont fortement modifié les milieux et altéré les fonctions de pépinière et de grossissement des affluents de l'Huisne. Le financement actuel attribué à l'entretien de rivières sert surtout aux travaux hydrauliques, sans prise en compte des problématiques piscicoles. La dégradation des habitats est aussi liée à la déstabilisation des berges par le bétail (phénomène observé dans le bassin du Montreteau, étude RIVE).

Le lit mineur de l'Huisne n'a pas subi les mêmes dégradations que ses affluents, mais connaît des problèmes de turbidité – présence de matières en suspension et d'algues.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les phénomènes d'eutrophisation sont exacerbés lors des périodes ensoleillées et de baisse de débit ; ils sont également liés aux changements des pratiques culturales qui ont augmenté le lessivage des sols et par là les apports de nutriments aux eaux. Mais il n'existe pas d'étude précise ou de quantification de ce phénomène.

Alors que l'ombre est présent depuis 1974 dans la partie ornaise du bassin de l'Huisne, il semble ne pas s'être implanté sur les parties plus aval. Il est vrai que cette espèce se déplace moins que la truite mais elle n'a pas été retrouvée lors de pêches électriques malgré des déversements d'alevins entre Avezé et la Ferté-Bernard.

Des zones régulières de frai du brochet sont avérées dans le bassin de l'Huisne, en particulier en amont de la Ferté-Bernard mais également sur les parties basses de plusieurs affluents. La reproduction de la truite a été fortement perturbée par les travaux hydrauliques qui ont entraîné une dégradation irréversible des habitats dans de nombreux cas. Des déversements d'alevins compensent en partie maintenant ce manque de reproduction.

Le tourisme pêche, notamment, est également à l'origine de déversement de truites, mais à taille pêchable (50 tonnes dans toute la Sarthe, en particulier dans les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie). La réciprocité est totale (Entente halieutique du grand Ouest) sur tout le bassin de l'Huisne. Le nombre de pêcheurs suit la tendance nationale à la baisse depuis le milieu des années 70 : diminution de moitié des effectifs en 35 ans environ.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Enjeux et manques identifiés par les interlocuteurs :

Acquisition et mise à jour de données (pas de nouvelles données depuis le S.D.V.P. à la fin des années 80) ; harmonisation des données piscicoles existantes (inventaires en particulier).

Amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau : lutte contre les pollutions diffuses, changement des pratiques culturales. Les interlocuteurs jugent l'effet des bandes enherbées bien moindre dans un contexte drainé (compte tenu des problématiques identifiées, il semblerait que les dispositifs enherbés constituent une réelle solution aux problèmes de dégradation de la qualité des eaux, entre autres). La Fédération de pêche est très favorable à ce type de dispositif.

Amélioration de la qualité des habitats : protection des cours d'eau contre le recalibrage entre autres.

Mise en valeur du bassin par l'implantation de l'ombre. Le chef de brigade du CSP pense qu'elle serait possible grâce à des déversements massifs sur plusieurs années, le seul facteur limitant étant les conditions thermiques, car le profil hydrologique de l'Huisne se prête très bien à cette espèce. Resteraient à trouver des alevins en nombre suffisant,...

D'après la fédération de pêche, des investigations complémentaires seraient à mener afin de déterminer le potentiel d'accueil pour cette espèce sur la partie sarthoise amont (typologie, températures, IBGN, recensement de frayères potentielles...) avant d'engager des déversements (problème de qualité d'eau, situation aval,...)

Suppression des ouvrages hydrauliques qui ne servent plus, gestion des vannages.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Problématique des plans d'eau : certains sous-bassins, le Narais par exemple, sont en train de devenir de vrais « gruyères ».

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Dans le cadre du P.D.P.G., le bassin de l'Huisne aurait été mieux appréhendé, d'après les interlocuteurs, grâce à deux unités reflétant la différence entre un secteur amont, de la limite départementale à Sceaux-sur-Huisne, secteur intermédiaire avec la truite et le brochet comme espèces repères, et un secteur aval où l'écoulement de la rivière est plus lentique, à caractère cyprinicole. Le fait de se limiter à 40 contextes piscicoles maximum par département est jugé un peu restrictif.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Les interlocuteurs se demandent dans quelles mesures la partie amont du bassin est prise en compte par les gestionnaires de la partie aval, et espèrent des améliorations de cette problématique grâce au S.A.G.E.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 38

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Philippe FOLLIOT
<b>Coordonnées</b>	<b>Ferme aquacole du Moulin de Bouté</b> 61340 Saint Hilaire sur Erre  Tél. : à compléter Fax : à compléter <a href="http://www.folliot.fr/">http://www.folliot.fr/</a>

<b>Date rencontre :</b>	09/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

L'interlocuteur connaît bien la démarche du SAGE et il tient à préciser que ses propos reflètent ses deux « opinions » : celle du citoyen, qui plus est riverain, et celle du professionnel : exploitant de pisciculture.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

La connaissance de terrain de l'interlocuteur lui fait constater que les observations et les documents produits, tant par le Parc Naturel Régional du Perche que par l'Agence de l'Eau, correspondent bien à la réalité de la rivière.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

###### *Qualité des eaux*

Eutrophisation est un « mot un peu fort » pour l'interlocuteur qui ne connaît pas de cas de manifestation algale mais confirme qu'il y a des apports importants d'éléments nutritifs aux eaux. Les phosphates viendraient principalement des lessives, des activités agricoles (éléments quand même un peu solubles) et de l'élevage, sans que ce soit vraiment un problème. Selon lui, les taux moyens de nitrates dans la région sont de 15 à 20 mg/l dans les rivières et de 20 à 25 mg/l dans les sources (nappe libre du Cénomaniens). Il n'y a par contre pas de problème de qualité pour l'alimentation en eau potable car les forages sont dans la nappe de Beauce.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les établissements d'élevage de taille moyenne (50 vaches laitières environ) seraient à l'origine d'une certaine pollution nitrates car ils ne sont pas soumis à normalisation. Les pesticides, désherbant à maïs en particulier, posent des problèmes surtout en cas de pollution accidentelle (déversement de cuve,...). Des efforts de sensibilisation sur la toxicité de ces produits et sur les précautions à prendre pour leur manipulation seraient sans doute utiles. La qualité des eaux est également dégradée par des apports de matières en suspension, en particulier en période de crue. L'origine de cette altération tiendrait aux changements de pratiques culturales, retournement des prairies, labours en bordure de cours d'eau, impact des travaux hydrauliques,... Dans le bassin de la Mème, le cumul des impacts de différentes activités (station d'épuration, scierie, golf) aurait entraîné la disparition d'un certain nombre d'espèces d'invertébrés.

A l'intérieur de la pisciculture, l'exploitant observe un développement des algues dans les chenaux d'arrivée des eaux. Ce phénomène d'après lui n'aurait pas lieu si les eaux de la rivière étaient de meilleure qualité i.e. classées 1A (taux actuels de nitrates 17 à 20 mg/l), bien que la formation d'algues soit fortement conditionnée par l'ensoleillement, la température et le débit. Pour lutter contre ce phénomène, des chutes d'eau à l'entrée de la pisciculture permettent un dégazage des eaux (libération du gaz carbonique, principal activateur de la croissance des plantes). Des amendements de plâtre dans les bassins permettent de lutter contre l'envasement. Cependant, la rivière ayant un débit soutenu, se développent essentiellement des macrophytes. Ces derniers modifient le milieu de manière importante mais ne le détruisent pas, contrairement aux algues.

Avec un recul de 17 années, l'exploitant peut affirmer que la qualité des eaux se dégrade, mais sans que des scénarios d'apports aux eaux puissent se dessiner, leur évolution étant plutôt cyclique en rapport avec la pluviométrie. Ces 3-4 dernières années, les pluies ont été supérieures à la moyenne, les nappes sont hautes et les sources abondantes, entraînant une dilution plus importante – donc des taux moindres pour des flux similaires – des nutriments.

L'interlocuteur est conscient que l'activité de la pisciculture peut elle-même créer des nuisances en terme de qualité de l'eau. Ces établissements font d'ailleurs l'objet d'un suivi des rejets si leur production est supérieure à une tonne par an. En tant qu'exploitant, il est demandeur d'une eau de bonne qualité à l'entrée et est donc prêt à faire des efforts pour restituer une eau de bonne qualité à la sortie de son exploitation.

#### *Gestion quantitative des eaux*

Il n'y a pas, selon l'interlocuteur, de problème d'étiage dans le secteur. La pisciculture a une autorisation de prélèvement et il n'y a jamais de problème pour conserver le débit réservé, 1/5 du module interannuel, soit 50 l/sec pour l'Erre.

Au-delà de la pisciculture, la gestion quantitative de l'eau est un problème crucial dans le bassin de l'Huisne, touché par les inondations. Le projet du barrage écrêteur de Margon est d'ailleurs à l'origine de la démarche du SAGE. L'action de cet ouvrage est de stocker l'eau pendant quelques jours en période de crue et de la relâcher après le pic de crue.

L'interlocuteur se demande si cette fonction de stockage temporaire de l'eau ne pourrait pas être assurée par des éléments naturels ou par de petits aménagements diffus. Il fait quelques propositions à ce sujet :

- Faire transiter l'eau par les nappes phréatiques en favorisant l'infiltration grâce aux haies et aux cultures pérennes et en limitant le ruissellement et les phénomènes de battance rendant les sols imperméables. L'interlocuteur remarque que l'arrachage des

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

haies a augmenté juste avant la création du Parc naturel Régional du Perche et se demande pourquoi il n'y a pas eu de réflexions sur les haies lors des remembrements. Il pense que les incitations actuelles ne sont pas assez structurées.

- Stocker l'eau de pluie et de ruissellement dans les fossés. Un réseau de fossés peut jouer un rôle tampon avant que l'eau n'arrive à la rivière et favoriser l'infiltration vers les nappes. Aujourd'hui cependant, un grand nombre de fossés a disparu concomitamment à l'arrachage des haies et de plus les fossés actuels sont curés de manière à avoir une pente régulière afin de ne plus stocker d'eau stagnante... Sans parler des fossés comblés par déchets verts, de taille des haies ou de fauchage.
- Retenues collinaires : rôles et actions à repenser.

L'aménagement du territoire fait également l'objet de plusieurs remarques de sa part à mettre en relation avec les inondations : remblaiement de zones humides, construction en zones inondables, création de nouvelles infrastructures formant un goulot d'étranglement dans le lit majeur,...

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

- Amélioration de la qualité de l'eau, en particulier les altérations nitrates, nitrites et phosphates. Cette amélioration passe entre autres par la reconquête des zones humides qui ont un rôle de dénitrification et le contrôle des ruissellements en zone urbaine.
- Enjeu de qualité sanitaire : la libre circulation des poissons, c'est aussi la libre circulation des maladies. Le bassin de l'Huisne dans l'Orne, l'Eure-et-Loir et la Sarthe en amont de la Ferté-Bernard est une région saine, valorisée par un agrément européen. Le maintien de cette qualité, qui dépend des contrôles sanitaires, représente un enjeu fort pour les piscicultures de la région.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Des questions sur l'efficacité, la rentabilité et l'opportunité de solutions alternatives aux grosses infrastructures de lutte contre les inondations commencent à être posées, aussi bien par des « inondés » que par certains services de l'Etat. D'ailleurs, des réactions d'urgence et aménagements élaborés après les catastrophes sont souvent contradictoires avec des démarches de concertation – caractéristiques du SAGE - qui prennent du temps et se situent dans un contexte de développement durable.

L'interlocuteur trouve que la perception des usagers a déjà évolué grâce à la Commission Locale de l'eau et espère que le SAGE prolongera cet effort de pédagogie, afin de faciliter la concertation.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 39

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur RABOT – Adjoint au Maire Monsieur VOUILLE Monsieur PAPILLON
<b>Coordonnées</b>	<b>Mairie de la Ferté-Bernard</b> 13, Rue Viet 72400 LA FERTE-BERNARD  Tél. : 02 43 60 72 72 Fax : 02 43 71 73 73

<b>Date rencontre :</b>	11 octobre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SAUNIER 1993 – Ferté Bernard)  
Document à récupérer auprès de la subdivision (Monsieur CARENO) ou après du fermier.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

La Ferté Bernard est une des trois villes de la Sarthe à pomper directement dans l'Huisne.

La Ferté Bernard a conscience de la vulnérabilité de la prise d'eau à une pollution (une pollution accidentelle s'est produite avec une société de parfum à Céton). Deux possibilités existent pour sécuriser l'alimentation :

- Création d'un nouveau pompage à 160 m (essai en cours : 50 m<sup>3</sup>/s)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Liaison avec le forage de la commune de la Chapelle-au-Bois (commune actuellement en excédent qui étudie la possibilité de créer un forage supplémentaire).

L'usine d'eau potable a été refaite l'an dernier. Le fermier a changé récemment (la SAUR a remplacé la Lyonnaise des Eaux).

La première usine de captage date de 1947. La station actuelle possède un traitement au charbon actif.

La qualité de l'eau brute pompée ne pose pas de problème.

La quantité prélevée s'élève à 6 000 m<sup>3</sup>/j.

Des périmètres de protection de captages doivent se mettre en place.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Sans objet

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Sans objet

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 40

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur RABOT – Adjoint au Maire Monsieur VOUILLE Monsieur PAPILLON
<b>Coordonnées</b>	<b>Mairie de la Ferté-Bernard</b> 13, rue Viet 72400 LA FERTE-BERNARD  Tél. : 02 43 60 72 72 Fax : 02 43 71 73 73

<b>Date rencontre :</b>	11 octobre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

- Dossiers HYDRATEC (mai 1996)
- Etudes BRL
- Etudes 3P
- Etudes PPR
- Etude sur la qualité du Montreteau (RIVE en cours)

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Il existe beaucoup d'études sur l'Huisne qui ont défini de grands aménagements. Les aménagements n'ont pour l'instant pas été réalisés.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Sur la Ferté Bernard, depuis plusieurs années, des travaux locaux sont menés. Chaque année un programme de travaux est défini.

L'étude HYDRATEC est la seule étude qui est vraiment utilisée par la ville. Elle est très complète et les résultats ont été confirmés lorsque les travaux ont été réalisés.

Deux syndicats de rivières existent (syndicat des riverains de l'Huisne et le syndicat de l'Huisne et de la Vive Parence). Ils interviennent dans l'entretien des ouvrages (automatisation, entretien, modification, ...).

A l'automne une réunion se tient avec tous les partenaires (subdivision préfecture, Direction Départementale de l'Équipement, EDF, Gendarmerie, pompier, services techniques, ...). Cette réunion permet de rappeler les procédures à mettre en place en cas de crue (n° de téléphone, gestion des parpaings, ...).

La prévision avec le SAC n'est pour l'instant pas efficace (système CRISTAL).

La prévision repose sur un réseau de contact (ville sur l'amont) et non sur des informations de la météorologie. La Ferté Bernard souhaite pouvoir connaître en temps réel la pluie sur le bassin versant.

La plupart des travaux présentant le meilleur rapport coût/efficacité ont été réalisés (solution « A »).

Les travaux ont en particulier concerné :

- L'élagage des rivières,
- La restitution du lit majeur à l'aval du centre-ville pour compenser des secteurs remblayés,
- La restauration et l'automatisation des vannages,
- l'entretien des rives
- la protection des secteurs avec des merlons,

L'objectif a été d'accélérer les écoulements dans la ville.

L'impact à l'aval n'est par contre pas significatif.

Le PPR qui a été mis en place est respecté. Il est bien perçu par la population (il a permis de compenser des secteurs remblayés en augmentant le champ d'expansion à proximité). Il « se vit bien » et ne pose pas de problème de gestion.

Les inondations à la Ferté Bernard se caractérisent par de faibles hauteurs d'inondation.

Des travaux à venir concernent :

- des vannages (automatisation)
- des protections de secteur (merlon de 50 cm)
- la création d'une risberme le long de l'Huisne à l'aval du Centre-ville.

Un plan d'eau à l'aval s'agrandit : il s'agit d'une carrière en cours d'exploitation.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Actuellement, le plan d'eau s'étend sur 30 ha, à terme il fera 55 ha.

Les travaux prévus sur le reste du bassin versant (Margon, levées transversales, ...) apporteront un « plus » pour la Ferté Bernard.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Il existe un manque pour la prévision (information météorologique en temps réel en période pluvieuse).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE pourrait permettre de définir des actions sur le milieu agricole (haie, talus, fossé, ... On constate que l'eau arrive de plus en plus vite à la Ferté Bernard) et sur le milieu industriel afin de les responsabiliser en particulier sur l'aspect qualité.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 41

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr RENARD Adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme Mr DOULCHIN Conseiller municipal Mr POIRIER Directeur des services techniques
<b>Coordonnées</b>	<b>Mairie de Nogent le Rotrou</b> 28 400 Nogent le Rotrou  Tél. : 02 37 29 68 68

<b>Date rencontre :</b>	Mercredi 18 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'un forage – rapport de fin de travaux</li> <li>2. Incidence des travaux sur la vie piscicole</li> </ol>
<b>Documents à remettre aux prestataires :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude de protection contre les inondations de Nogent – ISL</li> <li>2. Etude du Milieu Aquatique – CSP61</li> <li>3. 2 études diagnostic recherche en eau ANTEA</li> <li>4. Schéma directeur d'assainissement – Saunier,</li> <li>5. Mémoire de maîtrise – synthèse des études existantes sur les inondations de l'Huisne,</li> <li>6. Description du système communal d'alerte inondation,</li> <li>7. Cartographie des zones inondables à Nogent - CETE</li> <li>8. PPRinondation de Nogent.</li> </ol>

#### Compte-rendu

**1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière.

**2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Les études dont dispose la ville sont listées. Une copie sera envoyée à BCEOM.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.****Eau potable**

Il existe un captage d'eau de source à Brunel. A la Madeleine, il existe également un forage, mais qui n'est pas protégeable, pour cause de proximité de la voie ferrée, de la déviation routière et de la zone urbaine.

La qualité de l'eau est bonne, malgré la présence de nitrates. La volonté et le démarche actuelle de la ville est une sécurisation de l'approvisionnement, afin de conserver une bonne qualité et une quantité suffisante : de nouveaux forages sont pour cela recherchés.

**Inondations**

En 1993 et 1995, la ville a subi de très importantes inondations. La crue de 1995 en particulier, centennale, a inondé 400 maisons et une cinquantaine de commerces et activités. Des bâtiments publics ont également été touchés. Une estimation des dommages est disponible dans le rapport SAUNIER.

**Prévision**

Depuis les fortes inondations de 1995, la ville s'est dotée de son propre dispositif de surveillance/alerte celui-ci est constitué de 4 stations situées à l'amont de la commune, qui permet de collecter les données de niveau d'eau, de hauteurs de pluie et de température au sol. Les seuils d'alerte permettent une réaction avec 18h d'avance.

Les services techniques de la ville sont chargés de suivre ces stations. Un système d'astreintes permet de déclencher l'alerte (alarmes sur téléphones portables).

Il existe un plan communal de gestion des crises inondation en cours de finalisation. Un débriefing est organisé après chaque crue avec les différents services concernés.

**Prévention**

Un PPRi est en place sur la commune.

**Protection**

Un certain nombre de travaux ont été réalisés suite aux crues de 1993 et 1995, conformément aux conclusions de l'étude ISL :

- Levées de terre de protection en amont de la ville : la digue protège la totalité de la basse ville ; elle est submersible par l'aval (afin d'éviter les ruptures et effets de vague à la submersion),
- Arasement de l'île au centre-ville entre les deux bras de l'Huisne,
- Dégagement tous les ans des arches du pont,
- Recréation d'un lit moyen à l'aval par une banquette (850m x 15m)
- Déviation de l'Evienne en période de crue, par un système de vannes et de pompes,
- 1 clapet anti retour pour éviter les débordements par refoulement dans le réseau de la rivière la Roune.
- La ville a également remis en état et automatisé l'ensemble des vannages.
- Enfin, des travaux sur la Jambette ont été réalisés, qui évitent d'inonder un quartier.

L'ensemble de ces travaux permet d'éviter les inondations dommageables dans Nogent pour les crues de période de retour inférieure à 30 ans. Leur efficacité a été vérifiée lors de l'hiver 2000/2001, pendant lesquelles des crues importantes n'ont pas inondé.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

C'est pour aboutir à une protection contre les inondations supérieure que Nogent souhaite que le bassin de retenue de Margon se fasse. Pour une question de coût et d'efficacité 2 retenues importantes avaient émergées de l'étude BRL. Le Syndicat du bassin de Margon a été créé pour faire avancer ce dernier, qui serait le plus efficace pour Nogent.

Pour les interlocuteurs, la concertation a été conduite de manière normale. Les communes de l'Orne avaient été intégrées au Syndicat pour cela ; elles s'en sont retirées pour des raisons politiques et électorales.

L'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par la retenue ont été consultés ; des conventions et des indemnités leur ont été proposées.

Le recours au conseil d'état à propos de la DUP n'étant pas suspensif, le projet avance : Un appel d'offre restreint a été lancé pour le choix de l'entreprise de génie civil. Le maître d'ouvrage est le Syndicat et le maître d'œuvre est le Conseil Général d'Eure et Loir.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Pas de remarques particulières autres que celles déjà formulées (nécessité de sécurisation de l'alimentation en eau potable, nécessité d'une protection contre les inondations supérieure à l'actuelle).

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Les interlocuteurs attendent du SAGE d'être compréhensif par rapport aux projets en cours. Le SAGE doit être un outil fédérateur autour du projet de bassin de Margon.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 42

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mlle Aurélie TRAN VAN LOC (patrimoine naturel) Mme Catherine BAUR (patrimoine naturel) Mme Fabienne DUPUY (agriculture – élevage) Mr Arnaud LÉBOUCHER (SIG) Parc Naturel Régional du Perche (P.N.R.P.)
<b>Coordonnées</b>	<b>Parc Naturel Régional du Perche (P.N.R.P.)</b> 55 Rue de l'église - BP 23 61110 Rémalard  Tél. : 02 33 85 36 36 Fax : 02 33 85 36 37 <a href="mailto:Parc.du.perche@wanadoo.fr">Parc.du.perche@wanadoo.fr</a> Site : <a href="http://www.le-perche.org">www.le-perche.org</a>

<b>Date rencontre :</b>	07/08/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude préopérationnelle pour la reconquête hydraulique et biologique du bassin versant de la Villette. 4 vol. + 1 CD-rom.</li> <li>2. Etude « Mise en place du suivi de la qualité des eaux du bassin versant de la Cloche ».</li> <li>3. 2 documents sur les CTE.</li> <li>4. Extrait de la Charte du Parc.</li> <li>5. Plaque « Opération agri-environnementale du bassin versant de la Cloche ».</li> <li>6. Liste des études et documents réunis au parc sur le thème de l'eau. MAJ : mai 2000.</li> <li>7. 1 CD-ROM avec le « Scan 25 » Eure et Loir (et sa convention d'utilisation) et la liste typologique « Occupation du sol Parkview »</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux » à l'interlocuteur.**

Les interlocuteurs connaissent bien la démarche du SAGE car l'eau (amélioration de la gestion des réseaux hydrographiques, maintien et restauration des habitats piscicoles et des milieux liés à l'eau, pérennité de la ressource en eau et de sa qualité) est l'un des enjeux majeurs de la Charte du Parc, identifié à l'article 6.5.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Une liste bibliographique des données sur la thématique de l'eau a été remise au bureau d'études. Sa mise à jour se fait oralement par les différents interlocuteurs. Il est mentionné les études suivantes :

- L'étude sur le bassin versant de la Villette
- Le suivi qualité des eaux du bassin versant de la Cloche et les opérations agri-environnementales sur ce même territoire
- Les cartes ADB de la Corbionne
- L'étude diagnostic des cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes de Mortagne.

Des données brutes de la qualité des cours d'eaux du Parc peuvent être récupérés auprès des institutions et personnes suivantes :

- Le Conseil Général de l'Eure-et-Loir (CATER) – Mme Gayraud. Prélèvements pour un suivi de qualité de l'eau du département ; des IBGN sont prévus lors d'une prochaine étude.
- La DDAF de l'Orne – Mr Couret (service « statistiques ») et Mr Daniel Huguet, chef du service « Eau et Environnement » (tel. : 02 33 32 50 38).

Fabienne Dupuy travaille actuellement à la synthèse des données RGA 1998-2000 pour retracer l'évolution de l'agriculture sur le territoire du Parc. Elle transmettra dès que possible ses résultats de synthèse – l'analyse à l'échelle de l'exploitation étant trop détaillée pour le SAGE - au bureau d'études.

Arnaud Leboucher mène une étude sur l'occupation du sol sur le territoire du Parc. Le projet « ParcView » permettra à terme de cartographier au 1/25.000<sup>e</sup> l'occupation du sol en 2001 et son évolution entre 1991 et 2001. Le découpage en 17 classes inspirées du niveau III de Corine Land Cover est réalisé par traitement d'images satellites et photo-interprétation. Le Parc a mis en place un système d'informations géographiques et a fourni au bureau d'études, sur CD-ROM, les dalles du « Scan 25 » couvrant la partie du bassin versant de l'Huisne en Eure-et-Loir. Il a été demandé (à Arnaud Leboucher) par le prestataire de réaliser un inventaire – ou dictionnaire - des données numériques disponibles au Parc. Le Parc ne possède pas son propre site Web mais est présenté sur le site « [www.le-perche.org](http://www.le-perche.org) ». Il a été proposé par le bureau d'études de créer un lien vers cette adresse à partir du site Web du SAGE, en cours de réalisation (sujet à validation par l'Institution). Les coordonnées de ce site seront transmises au Parc par Vincent Tureau de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

L'état physique des cours d'eau dans le Parc n'est pas jugé très bon par les interlocuteurs : certains cours d'eau ne sont souvent que des drains au tracé rectiligne (du fait du recalibrage et de la présence des terrains agricoles adjacents) et la ripisylve est fréquemment absente. Les écoulements sont par conséquent trop rapides dans cette partie amont du bassin versant, ce qui n'est pas sans conséquence sur les **inondations** dans la partie aval. A cela s'ajoutent des problèmes d'érosion diffus : importance des pentes, zones cultivées et céréaliculture en extension... qui s'ajoutent aux problèmes d'érosion plus localisés dus au piétinement des berges par le bétail. Ces problèmes d'érosion sont particulièrement manifestes dans le bassin de la Cloche et de son affluent

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

la Vinette. En contrepartie, des améliorations sont réalisées au travers des Contrats Territoriaux d'Exploitation qui font obligation aux agriculteurs de protéger les cours d'eau par une bande enherbée et qui incitent (financièrement) notamment au maintien des haies et des prairies humides et permanentes. Des projets d'entretien et de réhabilitation sont prévus (bassin de la Villette ou environs de Mortagne par exemple). Une réflexion est menée sur le travail simplifié du sol, technique qui serait à promouvoir dans le cadre d'une lutte contre l'érosion.

Le suivi qualité des eaux de la Cloche a mis en lumière des altérations liées aux nitrates (mesures de 30 à 40 mg/l), mais, de l'avis général, **l'eutrophisation n'est pas un problème** dans le territoire du Parc : il n'y a pas de point noir connu sur leur territoire.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Le premier enjeu mentionné par les interlocuteurs est le problème des **inondations**, car d'une part il mobilise fortement les élus et d'autre part, il permet au Parc, qui couvre la moitié amont du bassin versant de l'Huisne, d'insister sur le maintien des surfaces d'extension des crues. Les inondations justifient en quelque sorte les efforts faits pour le maintien et l'entretien des prairies humides, du bocage, des haies et par là des paysages et des structures agraires. La **biodiversité** faunistique et floristique est par conséquent l'autre enjeu identifié sur le territoire du Parc. Des manques apparaissent quant au **suivi de la qualité des eaux**. La **mise en place d'un Observatoire** serait jugée utile.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, l'analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

La question est posée de savoir si le SAGE pourrait accélérer les procédures et le déblocage des financements pour la protection des captages d'eau potable, en particulier dans l'Orne. Si la protection de la ressource en eau apparaît clairement dans la Charte du Parc, le Parc intervient surtout comme soutien ou appui technique aux Communautés de Communes. D'après nos interlocuteurs, il n'y a pas d'action sur l'eau à proprement parler au Parc. En l'absence du Directeur du P.N.R.P. lors de cette rencontre, le prestataire souligne l'intérêt d'une prise de position « officielle » sur les différents points abordés et notamment les attentes du Parc.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

La volonté du Directeur serait de mettre en avant la qualité de l'eau dans le Parc, grâce à des projets de labellisation de cours d'eau pour l'écrevisse à pattes blanches ou l'ombre commun par exemple. Ces projets entraîneraient des prises de contact avec les usagers de l'eau et des milieux humides dans le Parc : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs... Au vu de nos discussions, il semble que *des* intérêts convergents peuvent se dégager dans la manière de lutter contre les inondations.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 43

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Pierre PAUMIER – Président Mme Antoinette LAMBERT - Secrétaire
<b>Coordonnées</b>	<b>Association « Rivières Vivantes » (Amis de l'Huisne et de la Sarthe)</b> c/o Mr Pierre PAUMIER 51, Rue Louis Crétois – 72100 Le Mans  Tél. : 02 43 85 80 31

<b>Date rencontre :</b>	10/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collection des bulletins annuels de l'association (18 n°)</li> <li>2. Dépliant « Le Mans, Flanez le long de l'Huisne et de la Sarthe » (2 ex.)</li> <li>3. Bilan 1998 de la Cellule Anti-pollution (CUM – ville du Mans)</li> <li>4. Bulletin n° 46 de la revue « Moulins de la Sarthe »</li> <li>5. Fascicule « Recyclage des déchets – valorisation des mâchefers »</li> <li>6. N° 1 et 3 de la revue « Maine Environnement Santé »</li> <li>7. Courrier à l'association et sa réponse sur le « projet de Centre d'Enfouissement Technique à St Mars de Locquenay – Tresson »</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Créée il y a 33 ans sous le nom de « Comité des amis et pêcheurs de l'Huisne », puis « de l'Huisne et de la Sarthe », l'association « Rivières Vivantes », représentée lors de l'entretien par son président (élu de la ville du Mans de 1989 à 2001, ancien président de l'Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans) et la secrétaire de l'association, connaît bien le domaine de l'eau et les problématiques du SAGE.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Parmi les archives de l'association, les documents mentionnés en première page sont confiés au bureau d'études. Sont également portés à connaissance du bureau d'études d'autres documents que ce dernier pourra récupérer auprès des auteurs ou maîtres d'ouvrage :

- « 3 grandes rivières sarthoises – Guide à l'usage des élus » (Conseil Général 72)
- « Inondations : Guide des responsabilités » (Préfecture de la Sarthe)
- « Les communes et l'assainissement non collectif » (DDASS 72 – association des maires..)
- « Guide d'entretien des cours d'eau » (Fédération de pêche 72 – Conseil Général 72)
- « Impact des travaux d'aménagement foncier sur le milieu aquatique » (CSP Rennes)
- Revue « Maine découverte » : n° spécial « Les rivières de la CUM »
- Bilans récents du Service Anti-pollution.

**3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Les principales actions de l'association s'exercent sur les rivières Sarthe et Huisne dans l'agglomération mancelle. Il s'agit :

- d'actions sur le terrain de lutte pour la dépollution des rivières (2 chantiers de ramassage de déchets par an entre les Sablons et l'Arche de la Nature (en moyenne 250 kg de déchets en 2 Km), rapports de visite lors des écourues, contribution à la création de la Cellule Anti-pollution) ;
- l'entretien des berges et des ouvrages (incitation au dragage du bassin des Sablons et à la reconstruction de sa digue, participation à la surveillance et à l'élimination des arbres penchés ou potentiellement dangereux en berge) ;
- la protection de l'environnement et des ressources en eau superficielles et souterraines (incitation à la construction de l'unité de traitement des boues à l'usine de l'Epau, actions pour le recyclage des déchets et le traitement des pollutions).

D'après nos interlocuteurs, la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux tend à se réduire ces dernières années, voire à se stabiliser dans le meilleur des cas. Mais il n'y a pas encore d'amélioration visible. Des problèmes ponctuels et parfois récurrents sont mentionnés :

- Problèmes d'accès aux rivières et d'entretiens des cheminements – de nombreux accès aux rivières du domaine public ont disparus avec les remembrements. Un projet de cheminement entre les différents sites identifiés dans le dépliant « *Flânez...* » est en cours ;
- Disparition des milieux humides (parfois indirectement encouragé par des subventions de services de l'Etat) et remblaiements dans le lit majeur (création de zones d'activités,..) ;
- Disparition des haies, comblement des fossés et arasement des talus dans le cadre des remembrements, d'où accélération et augmentation des ruissellements de surface entraînant des risques de crues plus grands et plus rapides
- Problèmes ponctuels – selon conditions météorologiques et hydrologiques – d'eutrophisation dans le bassin des Sablons ;
- Entretien des berges négligé par les riverains, en particulier absence de surveillance des arbres penchés ou potentiellement dangereux en cas de crues (de manière générale, la Communauté Urbaine du Mans propose de financer 50 % des travaux d'abattage des arbres dangereux, les 50 % restants étant à la charge du propriétaire)

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

et difficulté de suivi dans le temps des actions d'entretien de rivières confiées à des prestataires extérieurs (associations, syndicats..., ex. du Roule-Crottes) et réticence des riverains entretenant leurs berges à payer pour ce service ;

- Trop-plein d'orage rejetant des eaux usées à la rivière (égouts de la Cartoucherie) ;
- Rejet de déchets verts dans la rivière.

De manière générale, les problèmes proviennent de la contradiction entre le statut privé de la rivière Huisne et la décharge des riverains sur la ville – ou l'agglomération - pour la gestion de la rivière. De même, les interlocuteurs trouvent contradictoire le fait que la ville du Mans ne fasse pas partie du Syndicat de l'Huisne, d'après eux pour des raisons financières : situation contraire avec l'idée de solidarité des riverains. L'idée de solidarité collective pour l'intérêt de tous au-delà du statut privé de la rivière n'est pas assez exploitée.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)***Enjeux*

- Le maintien des prairies du lit majeur de l'Huisne dans le département de la Sarthe pourrait se justifier comme zone d'épandage des crues. De plus, ces zones enherbées fonctionnent comme un piège à nitrates et produits phytosanitaires, protégeant ainsi l'Huisne et son usine de production d'eau potable (desserte de 200 000 usagers sarthois).

*Manques*

- Vérification de section d'écoulement (restauration des 17 m<sup>2</sup> prévus ?) sous le pont de Tours (pont SNCF, commune du Mans) et sous le pont d'Arnage (arasement des piles de l'ancien pont).
- Modification à apporter dans le système de vannage du pont des Vendéens car en amont de l'arche sans vannage automatique, l'absence de courant favorise les atterrissements.
- Les financements actuels de haies servent essentiellement à des aménagements paysagers (cacher la vue de nouvelles infrastructures), de brise-vent ou de limite de parcelles pour l'élevage. Des orientations ou conseils pour la localisation de haies « utiles » pour le ralentissement des écoulements seraient nécessaires.
- Manque d'une structure indépendante, consultable dans l'idéal sept jours sur sept et 24 h sur 24 (n° vert ?) pour constater les infractions afin de contrevenir aux rejets et pollutions « volontaires » intervenant la nuit et les fins de semaine, en dehors des heures du Service Anti-pollution et des gardes-pêche. De la même manière, les effectifs des inspecteurs de sites classés de la DRIRE sont jugés par les interlocuteurs insuffisants pour un suivi efficace.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

« Rivières Vivantes » a une démarche pédagogique pour « positiver » la rivière aux yeux des riverains au travers de fréquentes relations avec la presse, participation à des événements publics (24 h du Livre), diffusion de son bulletin dans 15 000 foyers du Mans et de 7 communes riveraines, réalisation du dépliant « Flânez... ».

L'association agit et participe de plus à la recherche de consensus auprès des différents acteurs et usagers de l'eau dans le but de protéger et/ou mettre en valeur les rivières et les milieux humides (mise en place de monnayeurs sur les caddies d'un supermarché pour ne plus les retrouver dans l'eau, actions pour le respect des accès aux rivières et servitudes de passage des rivières du domaine public ou des parcelles des collectivités territoriales sur les rivières du domaine privé, relations suivies avec élus, syndicats des eaux, acteurs de la pêche, associations d'entretien de rivière, d'amis des moulins, etc.

L'association étant un réel relais de communication et de connaissances entre les acteurs et les usagers de l'eau dans l'agglomération mancelle et malgré une démarche active de leur part, les interlocuteurs se demandent pourquoi ils n'ont pas été concertés et intégrés à la CLE et à la démarche du SAGE. Ils ne sont visiblement pas informés de leur participation à la Commission Thématique « Protection du milieu naturel aquatique ». Un manque de concertation et de communication apparaît à ce niveau.

Les interlocuteurs, dont la devise pourrait être « halte aux discours et au laxisme en matière protection de l'environnement » attendent du SAGE de réelles actions, en commençant par l'application des lois existantes.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Seuls les éléments concernant directement le bassin de l'Huisne ont été mentionnés dans ce compte-rendu, bien que les interlocuteurs, ayant une bonne connaissance des bassins de la Sarthe et du Loir, insistent sur le fait que des problèmes rencontrés dans ces bassins (rejets de stations d'épuration, stockage de produits phytosanitaires en zone inondable, vidange de plans d'eau eutrophisés en rivière, etc.) pourraient très bien se reproduire dans le bassin de l'Huisne. L'association joue d'ailleurs là un rôle de prévention important.

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 44

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr Jean-Christophe GAVALLET – maire de Surfonds et président de l'association Sarthe Nature Environnement
<b>Coordonnées</b>	<p><b>Mairie de Surfonds</b>, 72370 Surfonds Tél. : 02 43 89 87 66</p> <p><a href="mailto:j-c.gavallet@wanadoo.fr">j-c.gavallet@wanadoo.fr</a></p> <p><b>Association Sarthe Nature Environnement</b> 120 bis rue de Chanzy, 72000 Le Mans</p> <p>Tél. : 02 43 41 48 44 Fax : 02 43 78 94 37 <a href="mailto:sarthe-nature-env@wanadoo.fr">sarthe-nature-env@wanadoo.fr</a></p>

<b>Date rencontre :</b>	30/09/2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	Serge ROCHEPEAU, ASCONIT Consultants
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

L'interlocuteur suit le SAGE du bassin de l'Huisne depuis l'origine de la démarche car il a participé à la rédaction du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne en siégeant dans l'une des commissions géographiques. Son implication dans la vie associative reflète l'importance qu'a pour lui la préservation de la qualité des eaux et des milieux.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

L'association APNEE (association de Protection du Narais et ...) a publié un document sur la valorisation de la vallée du Narais.

Jeanne Dufour, actuellement professeur à l'Université du Mans et commissaire enquêteur pour les remembrements, a réalisé sa thèse sur l'Agriculture de la Sarthe ; cet ouvrage serait mis à jour régulièrement et est consultable à l'association Sarthe Nature Environnement.



**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.***Occupation du sol et activités humaines*

La basse vallée de l'Huisne est traditionnellement une région d'élevage où fonctionnait une transhumance entre les prairies humides et les coteaux. L'élevage bovin délaisse actuellement les fonds humides, terrains souvent reconvertis pour des activités de loisirs, voire des lotissements avec création de plans d'eau. Les coteaux sont gagnés, sous l'influence beauceronne, par les cultures de maïs.

Les communes de Connerré, Bouloire et Volnay (partiellement) ont été remembrées lors de la construction de la voie du T.G.V. Atlantique. La commune de Surfonds n'a pas été touchée et propose encore de petits bordages de subsistance (5 à 10 ha). Le bocage s'est donc ouvert récemment dans le secteur, mais la tendance actuelle est à l'agrandissement des parcelles et on observe encore localement des arrachages de haies et des arasements de talus. La présence de haies dans les campagnes mancelles a été autrefois imposée par les propriétaires manceaux se chauffant au bois. Le passage des terres en faire-valoir direct a entraîné par réaction le début de l'arrachage des haies.

La vallée du Narais a abrité une activité de tanneries pendant longtemps, empêchant tout autre aménagement sur la rivière. La succession de moulins et de biefs fait que l'eau ne suit plus actuellement le talweg de la vallée mais coule trois mètres au-dessus.

*Inondation*

L'interlocuteur voit dans les inondations qui touchent le bassin de l'Huisne deux origines :

- Des pluies d'hiver sur sols saturés entraînant des crues longues mais pas violentes.
- Les orages créant des crues catastrophiques car accompagnées de phénomènes d'érosion et de création d'embâcles (ex. de la crue du Narais le 8 mai 1988, d'une crue de la Môme).

Il constate l'augmentation des vitesses d'écoulement des eaux de surface, les eaux d'un orage à Bouloire mettant actuellement trois heures à rejoindre Connerré contre douze heures auparavant.

L'interlocuteur pense qu'un barrage à pertuis ouvert à Margon peut avoir un effet écrêteur positif sur les crues. Il approuve également le système des levées transversales dans la mesure où elles renforcent la topographie et favorisent l'expansion des crues, mais souhaite que les levées existantes (routes, ponts,...) soient utilisées en priorité. Les carrières à l'amont de Saint-Mars-la-Brière pourraient également servir de lieu de stockage des eaux lors des crues.

L'interlocuteur craint cependant que de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations continuent à justifier une occupation du fond de vallée, alors que le développement de l'agglomération de la Ferté-Bernard se fait déjà en gagnant de l'espace dans le lit majeur de l'Huisne (zones industrielles des Ajeux et de Valmère, carrières).

*Qualité des eaux et des milieux*

La couverture boisée du bassin du Narais joue un rôle important dans la protection de la qualité des cours d'eau. Mais les nombreux plans d'eau sont à l'origine de pollutions

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

thermiques ayant entraîné un passage des cours d'eau de catégorie 1 à 2.

La fonction pépinière du ruisseau de Sourice a été abandonnée après 1990 en raison des risques de chocs thermiques.

Les phénomènes d'eutrophisation étaient notables sur les bas biefs du Narais et du Dué avant la restauration hydraulique des ouvrages concernés. Ce problème est maintenant résolu mais de là vient l'inscription de la problématique eutrophisation pour le SAGE du bassin de l'Huisne dans le SDAGE Loire-Bretagne. Des manifestations locales d'eutrophisation sont cependant encore visibles dans des micro-barrages sur le chevelu du plateau calaisien lors des étiages estivaux.

L'alimentation en eau potable, réalisée à partir de sources ou forages dans la nappe captive des sables du Cénomaniens, ne connaît aucun problème de qualité des eaux et ne nécessite aucun traitement. Parigné-l'Évêque est réputé pour avoir la meilleure qualité d'eau potable.

D'importants phénomènes d'érosion sont connus dans la partie sud du bassin de l'Huisne. Ils seraient en grande partie dus à la mise en culture des tombants du plateau calaisien, zones pentues aux sols sableux ou limoneux facilement désagrégés par les labours (culture de maïs irriguée) et emportés par le ruissellement. Les cours d'eau en tête de bassin souffrent d'apports de matières en suspension, limons en particulier, qui rendent l'eau turbide et colmatent les lits.

Le Syndicat Intercommunal des bassins du Dué et du Narais est une structure d'entretien de rivières. Elle a été créée suite à l'inondation générée par l'orage du 8 mai 1988 et s'occupe principalement de la remise en état et de l'entretien d'ouvrages hydrauliques.

#### *Mesures agri-environnementales*

A la connaissance de l'interlocuteur, il n'existe qu'une seule bande enherbée dans la partie sarthoise du bassin de l'Huisne, sur les terres de la ferme Oisellerie à Neuville-sur-Sarthe, le long du ruisseau du Gué aux Anes (réalisée dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation en 2001). Il n'y a pas de réflexion en Sarthe sur les haies et leurs fonctions écologiques, mais remettre un maillage bocager en Sarthe se heurterait selon lui aux raisons historiques de leur suppression.

#### *Pêche de loisirs*

Un grand nombre de pêcheurs pêchent en plans d'eau la truite et le poisson blanc. Des informations complémentaires peuvent être demandés à Mr Rivalland, ancien garde-pêche du secteur. Le bassin du Narais est également une zone de chasse importante.

#### **4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

- Amélioration de la qualité des eaux par mise en place de bandes enherbées systématiques le long des cours d'eau et par une meilleure gestion des ouvrages à l'amont desquels la qualité des eaux a tendance à se dégrader par réchauffement et accumulation de vases.
- Ouvrages hydrauliques : une meilleure gestion des vannages pourrait améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau lors des inondations.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Entre Surfonds et Bouloire, on dénombre pas moins de douze forages en sept kilomètres ; des risques de conflits d'usage seraient donc possibles, en période sèche, entre l'alimentation en eau potable locale (le forage de l'usine Cristalline est dans la deuxième nappe fossile du Cénomanién) et l'irrigation.

L'interlocuteur juge que l'identité départementale forte de la Sarthe a gêné l'émergence d'une identité de bassin dans la partie aval du bassin de l'Huisne. Pour lui, deux sous-bassins avec deux logiques géographiques différentes cohabitent dans le périmètre du SAGE :

- En aval de la Ferté-Bernard : partie aval du bassin tournée vers la région du Maine,
- En amont de la Ferté-Bernard : partie amont du bassin tournée vers le Perche.

Il pense que le SAGE a permis à l'agglomération du Mans de prendre en compte son arrière-pays pour la gestion de la qualité de l'eau et la protection de l'alimentation en eau potable (abandon du projet de la zone industrielle d'Yvré-l'Evêque par exemple), mais l'intégration des territoires plus éloignés n'est pas encore totale (pour preuve les cinq projets en cours de décharges dans le bassin de l'Huisne, le bassin de rétention de l'A28 réalisé en zone inondable, etc.). Il espère que le SAGE contribuera à faire avancer cette démarche de prise en compte de l'amont par l'aval.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 45

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr RIOUX Président de l'Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables
<b>Coordonnées</b>	<b>Maison de Quartier Pierre Guédou</b> <b>Impasse floral</b> 72 100 Le Mans  Tél. : 02 43 86 01 96

<b>Date rencontre :</b>	Mercredi 18 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	Mr BROSSARD, secrétaire de l'Association
<b>Documents remis en séance :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Flash info ADSPQI – Juin 2002</li> <li>2. Note sur le Ralentissement Dynamique des Crues étendu à l'ensemble du bassin de l'Huisne (ADSPQI, 25/10/01)</li> <li>3. Note SAGE de l'Huisne, Etat des lieux, analyse de la situation, attentes de l'ADSPQI (ADSPQI, 18/09/02)</li> </ol>

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mr RIOUX est au courant de la démarche, et l'ADSPQI suit attentivement sa mise en place (ADSPQI est membre de la CLE).

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Rien à signaler de plus que la liste bibliographique fournie. Les notes de réflexion réalisées par l'ADSPQI sont remises (cf. documents remis).

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Les différents bureaux d'études et experts préconisent 2 types de solutions pour réduire l'importance des inondations dans les zones urbanisées :

des solutions d'améliorations locales des écoulements, au droit des zones sensibles : ce sont les aménagements préconisés par BCEOM sur la CUM. Pour Mr Rioux, ceux ci doivent être maintenant mis en œuvre sans retard,

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

des solutions de rétention amont : ce sont les aménagements préconisés par BCEOM sur l'Huisne : bassins de rétention sur les cours d'eau principaux (cf. Margon), et levées transversales sur l'Huisne. Pour Mr Rioux, ceux ci doivent également être mis en œuvre sans retard.

Pour l'ADSPQI, il existe une « troisième voie », qui serait en fait une application du second type de solution mais à plus grande échelle : il s'agirait de maîtriser le plus tôt possible les différents apports, en quadrillant l'ensemble du réseau hydrographique de l'Huisne de petits aménagements ralentisseurs, et faire appel à « une stratégie globale du ralentissement dynamique des crues à l'échelle du bassin ». BCEOM fait remarquer l'étude BRLi avait déjà analysé les potentialités de l'ensemble du bassin versant de l'Huisne (modélisation prenant en compte les sous bassins versants jusqu'à une taille de 10 km<sup>2</sup>, identification de 23 sites de stockage). Mr Rioux estime que sur les 23 sites, 10 ont été écartés de manière assez obscure et sans raison valable. L'efficacité conjuguée de l'ensemble des sites devrait être revue du fait de la révision des objectifs d'écrêtement de la retenue de Margon.

Enfin, Mr Rioux juge prioritaire la lutte contre les petites crues, et non contre les crues exceptionnelles, dont la population pourrait s'accommoder.

L'ADSPQI est inquiète de voir tous les projets d'urbanisation et d'imperméabilisation sur le bassin versant : l'association se pose la question de la mise en œuvre réelle et systématique de mesures compensatoires, et des moyens de contrôles de leur mise en place effective.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

L'ADSPQI souhaite qu'un certain nombre d'analyses complémentaires à celles existantes soient menées :

Ralentissement dynamique des crues :

- déterminer quelle est l'efficacité des 23 sites identifiés par BRLi, en terme de diminution du débit de pointe et de décalage d'hydrogramme avec l'Huisne,
- déterminer quelle est l'évolution du taux d'efficacité relative suite à la révision à la baisse des objectifs d'écrêtement des retenues de Mauves et Margon,
- recenser toutes les autres possibilités de rétention : déjà identifiées mais abandonnées un peu trop vite, ou restant à localiser sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de l'Huisne et de ses sous bassins.

Mesure de l'évolution des caractéristiques hydrologiques de l'Huisne et des ses affluents au cours des dernières décennies :

- Atlas des zones rurales et urbaines devenues imperméables, et de leurs aménagements éventuels de régulation des eaux de ruissellement avant rejet en rivière avec leurs caractéristiques,

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

- Atlas des remembrements et drainages sans aménagements compensateurs, et quantification de leurs impacts,

Prévention : l'Association souhaite que soient mises en place les procédures et dispositions réglementaires nécessaires pour stopper toute nouvelle aggravation des effets néfastes de la modernisation sur l'hydrologie de l'Huisne et ses affluents. De même, elle souhaite que des structures indépendantes soient chargées du contrôle et du respect de l'application des règles en vigueur.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

L'ADSPQI attend de la démarche SAGE qu'elle permette la mise en œuvre des analyses complémentaires demandées ci-dessus. L'association a également le sentiment que la transparence manque lors de l'étude des aménagements. Elle souhaite que la CLE améliore cet aspect. Cependant, son travail et son appréciation ne seront pas pris en compte avant la mise en place définitive du SAGE.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 46

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mme REMY Présidente du Comité de Protection du Bassin de l'Huisne
<b>Coordonnées</b>	<b>Rue creuse, Villeray</b> 61 110 CONDEAU  Tél. :02 33 73 32 95

<b>Date rencontre :</b>	Mardi 17 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Laure BELMONT, ASCONIT Consultants
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	Observations présentées par le Comité de Protection au Commissaire Enquêteur

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mme Rémy est au courant de la démarche.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Rien à signaler de plus que la liste bibliographique fournie

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Le Comité de Bassin a été créé en été 2000 ; ces statuts ont été revus en octobre 2001. Il a été créé en réaction au projet de bassin de régulation des crues de l'Huisne à Margon. Il compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, beaucoup plus de sympathisants.

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique du projet, établie par un arrêté interpréfectoral le 26 décembre 2001, le comité a déposé un recours au conseil d'état (dossier remis le 26 juin 2002) : le comité estime que le déroulement de l'enquête publique n'a pas été très régulier, et qu'un certain nombre d'incidences négatives n'ont pas été abordées, ou de manière insuffisante :

- Impact paysager, au cœur du Parc National du Perche,
- Impact sur la zone humide,
- Sur-inondations à l'amont (ferme du Chêne, remontée de la nappe phréatique),
- Liens du projet avec le projet d'extension de carrière de Margon (STAR), exploitée

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

illégalement.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Mme Rémy estime qu'un certain nombre d'analyses manquent dans le dossier du bassin de Margon :

- Levés topographiques à reprendre (ferme du Chêne),
- Etude géotechnique trop légère (problématique des argiles gonflantes),
- Redimensionnement du pertuis suite aux travaux de protection réalisés à Nogent le Rotrou,
- Etude d'incidence du projet, combiné au projet d'extension de la carrière de Margon (STAR), sur les niveaux de la nappe phréatique en amont,
- Garantie que les habitations non inondées en amont de la digue ne le seront pas à cause du projet,
- Etude de solutions alternatives
  - Reprendre l'idée de 3 barrages (étude BRLi), mais plus petits,
  - Pourquoi ne pas réaliser des levées transversales, comme en Sarthe ?

Mme Rémy estime que l'enquête publique devrait être refaite à l'issue de ces nouvelles études.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Mme Rémy attend du SAGE qu'il permette de réaliser les études complémentaires que le comité juge nécessaire. Elle souhaiterait également que soit étudié plus en détail l'incidence de mesures plus diffuses sur le bassin amont, type agri-environnementales (reconstitution de haies, nettoyage de rivière, petites retenues collinaires). Ce type de mesure serait préféré par les membres du comité ; il semble réalisable si tous les acteurs du bassin versant s'y mettent.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet.



## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 47

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Monsieur ROMANO - Directeur du SIDERM
<b>Coordonnées</b>	<b>SIDERM</b> 108, Rue de Chanzy 72000 LE MANS  Tél. : 02 43 84 67 23 Fax : 02 43 50 35 90

<b>Date rencontre :</b>	9 octobre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Emmanuel POULET, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	/

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Sans objet

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Etude de sécurisation (SAFEGE 2002 – SIDERM) - Document à recevoir.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

Le syndicat (SIDERM) a été créé à la sortie de la seconde guerre. Il regroupe actuellement 40 communes. 29 communes sont desservies à 100 % par le syndicat. Pour 11 communes, seules quelques écarts limitrophes de la CUM sont alimentés.

Historiquement, le Mans ne fait pas partie du SIDERM. Le SIDERM est le maître d'ouvrage des travaux neufs et assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux à assurer (réseau, gros entretien, ouvrage de production).

La CUM est l'exploitant du SIDERM. La CUM assure l'entretien du réseau et des stations de production, le relevé des compteurs et la facturation (marché d'exploitation).

L'usine de l'Epau (prise d'eau dans l'Huisne), assure près de 80 % des besoins du

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

SIDERM. Les 20 % restant sont couverts par des forages propres au SIDERM.

Les forages ont été créés pour améliorer la couverture de certains secteurs et surtout pour diversifier et sécuriser la ressource.

Depuis plus de 20 ans, des réflexions portent sur des actions de sécurisation de la ressource. Ces réflexions ont porté en particulier sur un projet d'usine au niveau du lieu-dit « le moulin des Moines » sur la Sarthe. Un dossier de demande d'exploiter a été déposé en 1993 mais son instruction a été différée.

Ces réflexions ont par contre abouti à la création de trois forages :

- 1 forage à Saint-Mars-d'Outillé
- 2 forages à Saint-Pavace.

Chaque forage dessert environ 10 000 habitants (capacité 150 m<sup>3</sup>/h chacun).

Des périmètres de protection existent pour ces trois captages (arrêtés).

Malgré ces trois forages, la situation reste fragile (sécurisation faible).

Afin de définir les scénarios les mieux adaptés pour sécuriser l'alimentation en Eau Potable, une étude de sécurisation a été réalisée. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- il n'existe pas aujourd'hui de problème de quantité et de qualité par rapport à l'Huisne.
- il convient de sécuriser le système actuel en couplant des actions sur l'usine actuelle avec des actions complémentaires.

**Action sur l'usine de production actuelle**

Projet de réserve d'eau brute de l'Epau associé avec une station d'alerte.

**Actions complémentaires envisagées**

- création de nouveaux forages (2 à 7 forages prévus)
- création d'une nouvelle unité de production sur la Sarthe (l'implantation se situera sans doute en amont de celle qui avait été projetée dans les années 1990 : ce secteur est maintenant entouré de sites potentiellement polluants : zone industrielle Nord, autoroute. De plus, ce site est situé en zone inondable). Pour cette solution, les réflexions seraient à reprendre en totalité.
- Création d'une nouvelle prise d'eau dans le Narais (affluent de l'Huisne). Les capacités réelles du Narais seraient à valider.

Il n'a pas encore été fait de choix sur ce panel de solutions.

**Prospective**

- 2 nouveaux forages sont inscrits dans les budgets (Saint-Mars-d'Outillé + recherche au Sud du territoire syndical)
- une prise de décision politique doit intervenir dans les mois qui arrivent pour choisir

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

les options de diversification de la Ressource.

**4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Sans objet

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Le SAGE doit permettre une protection générale de la qualité de l'Huisne.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet

## Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques

### Fiche entretien : n° 48

#### Références interlocuteur(s)

<b>Personnes rencontrées</b>	Mr DESPRES Directeur de l'Association Syndicale des riverains des bassins de l'Huisne et de la Vive Parence – Président du Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais
<b>Coordonnées</b>	<b>Mairie</b> 72 160 Connerré  Tél. : 02 43 89 00 66

<b>Date rencontre :</b>	Mardi 17 septembre 2002
<b>Rédacteur fiche :</b>	Pierre-Alain RIELLAND, BCEOM
<b>Autres personnes présentes :</b>	/
<b>Documents remis en séance :</b>	Caractéristiques de l'association des riverains des bassins de l'Huisne et de la Vive Parence

#### Compte-rendu

##### **1. Présentation rapide de la démarche SAGE et plus particulièrement la partie « Etat des lieux ».**

Pas de remarque particulière, Mr Després est au courant de la démarche.

##### **2. Inventaire des données bibliographiques, cartographiques et numériques disponibles**

Rien à signaler de plus que la liste bibliographique fournie.

##### **3. Analyse thématique sur l'état des lieux actuel et l'évolution récente des milieux et des usages dans le domaine de compétences de l'interlocuteur.**

###### *- Entretien de rivières*

L'association syndicale des riverains des bassins de l'Huisne et de la Vive Parence regroupe tous les propriétaires riverains du cours sarthois de l'Huisne et de ses affluents (hors Dué et Narais). Son but est l'entretien des cours d'eau de sa compétence pour l'écoulement des eaux dans l'intérêt général (curages, protections de rives, réparations d'ouvrages...). L'entretien habituel normal incombe directement aux propriétaires.

Le programme annuel de travaux est de l'ordre de 153 000 €. Le financement de ces travaux provient de 3 sources : département, communes où ils sont réalisés, fonds propres de l'Association.

Le Syndicat du Dué et du Narais a été créé en 1980. Son rôle est le même que l'Association Syndicale des riverains des bassins de l'Huisne et de la Vive Parence, mais son fonctionnement est différent.

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques**

Les travaux les plus importants ont été réalisés les premières années pour rattraper le retard d'entretien, procéder aux investissements les plus lourds (vannages, installations de 8 clapets, dont 4 à Connerré) afin de régulariser les débits et éviter les inondations.

De manière générale, Mr Després note une perte de la culture de la rivière : auparavant, les cours d'eau présentaient un intérêt agricole (abreuvement des animaux, l'Huisne étant une vallée d'élevage) ; aujourd'hui, les abreuvoirs sont alimentés en eau potable. Les herbages sont progressivement transformés en terres cultivables (maïs), drainées. Enfin, le remembrement a fait disparaître un certain nombre de fossés, et d'autres ont été busés. Tout ceci a entraîné l'abandon progressif de l'entretien des berges et des cours d'eau par les riverains.

- Prévision

Le système mis en place à la préfecture de la Sarthe (DALI ?) n'a jamais marché (n° d'appel continuellement occupé). L'échelle d'annonce de crue située au pont du CD33 est utilisée comme repère à Connerré : la préalerte est donnée dès 1,30m, une attention particulière est alors portée à l'Huisne.

La crue du Dué arrive quelques heures seulement après la pluie (il y a un sentiment que cela va de plus en plus vite). La crue de l'Huisne, plus longue, arrive 2 jours après.

- Prévention

Le PPRi anticipé est une bonne chose afin de prévenir les installations en zone inondable. Cependant, il existerait toujours des remblaiements insidieux.

- Protection

Les ouvrages de régulation sur le Dué et le Narais (1991) ont sensiblement amélioré l'écoulement des crues et limitent les inondations.

Contre les inondations de l'Huisne, des projets existent :

- Aménagements locaux à Connerré : il faut les réaliser (retrait de 50m du remblai SNCF, arche en rive droite du cd33, protection de la rue des Lindennes),
- Dignes transversales : Mr Després n'a pas d'avis pratique, il n'a jamais vu réalisé d'aménagement de ce type. Il note cependant que des remblais existants font déjà l'objet de digues transversales (remblai SNCF à Connerré, autoroute A28 + bretelle) et augmenteraient les inondations à l'amont (Connerré, village de Parence)
- Retenus amont : la première proposition était intéressante. La révision des objectifs pour la protection de Nogent le Rotrou entraîne un effet très peu sensible dans la Sarthe. Mr Després regrette le manque de volonté politique très ferme pour faire avancer ce dossier.

- Eau potable

Mr Désprés a été pendant 6 ans président du Syndicat d'eau potable de Connerré : il existe 2 forages : le premier dans la vallée de l'Huisne (Duneau), le second au bord de la RN23 à proximité de la voie TGV (dans le périmètre de protection).

**Etat des lieux des milieux et des usages et détermination des manques****4. Identification des enjeux et des manques (dans la démarche du SAGE, dans la connaissance des milieux et des usages, dans les mesures proposées ou déjà mises en place...)**

Pas de remarque particulière.

**5. Les attentes de l'interlocuteur vis-à-vis de la démarche du SAGE, son analyse de la situation, des jeux d'acteurs et des conflits d'usage dans son domaine de compétences.**

Mr Després attend du SAGE qu'il coordonne les actions des différentes collectivités du bassin versant (CUM, Ferté Bernard, Connerré, DDE, DDA..), afin que soit établie et suivie une politique censée et actualisée. Le SAGE lui donne cependant l'impression d'un outil très lourd, mais basé sur de bons principes et qui a le mérite d'exister.

Enfin, il trouve l'idée de réaliser une étude pour faire la synthèse de ce qui existe tout à fait intelligente.

**6. Éléments non factuels : propositions, prospective, impressions personnelles...**

Sans objet